

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Université «ABOU-BAKR BELKAID» Tlemcen

Faculté des Sciences Economiques et Sciences de Gestion

Mémoire de Magister

Sur le Thème :

**FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE EN ALGERIE
(1962-1998)
PROPOSITION D'UNE POLITIQUE
DE FINANCEMENT A LA LUMIERE
DE QUELQUES EXPERIENCES DANS LE MONDE**

Présenté par : Mr. CHAREF Mohamed Fouad

*Sous la Direction de Monsieur :
Le Professeur A. BENHABIB*

Membres du Jury :

Président : D ^r Cherabi Abdelaziz	Professeur Université de Constantine
Examineur : D ^r Bendi Abdellah Abdessalam	Professeur Université de Tlemcen
Examineur : D ^r Miraoui Abdelkarim	Professeur Université d'Oran
Rapporteur : D ^r Benhabib Abderrazak	Professeur Université de Tlemcen

Année Universitaire : 1999 - 2000

DEDICACES

Je dédie ce modeste travail :

*A la mémoire de mes grandes parents,
mon père, mon frère et ma sœur :*

*A ma mère, à qui je souhaite une longue
vie pleine de bonheur et de prospérité.*

A ma belle-famille MEGHILI :


A mon épouse et mes chers enfants :

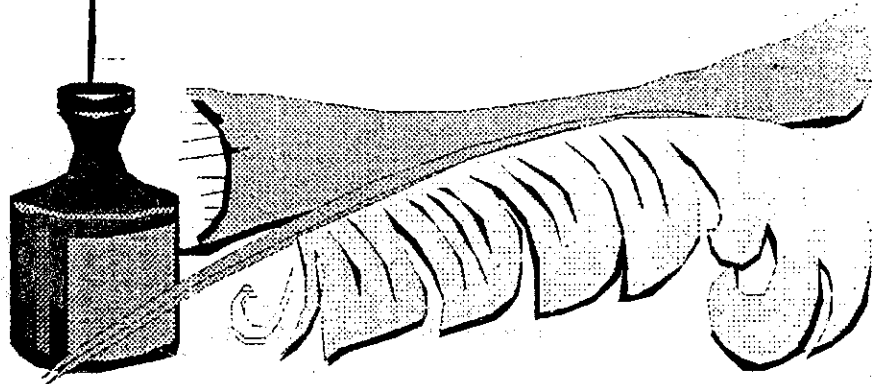
*A mes frères et sœurs, sans oublier Hafid
et ses enfants :*

*A MUSTAPHA et toute la famille
BENMANSOUR :*

A toute ma famille :

A tous mes amis.

 Fouad







REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier, tout d'abord, les responsables de la faculté des sciences économiques et sciences de gestion pour m'avoir encouragé à réaliser ce mémoire de Magister.

Je tiens aussi à remercier vivement mon encadreur, en l'occurrence M. Le Professeur A. BELHABIB, pour ses orientations et l'assistance qu'il m'a prêtées afin de mener à bien ce travail.

Mes remerciements vont aussi à M. O. BELABDELLAH pour son aide et sa contribution.

Enfin, mes plus sincères remerciements à toute personne ayant participé, de près ou de loin, à la concrétisation de ce modeste travail.



Sommaire

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE :	
LES MODALITES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE EN ALGERIE ANTE ET POST-REFORMES	
CHAPITRE 1 : LES MODALITES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE EN ALGERIE ANTE-REFORMES	10
SECTION 1: RETROSPECTIVE SUR LES MODALITES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE EN ALGERIE (1962-1982).....	
11	
I - Financement de l'agriculture avant la création de la B.N.A	11
II - Financement de l'agriculture par la B.N.A.....	13
II.1) Circuit de financement du secteur traditionnel: (Schéma synoptique 1).....	16
II.2) Circuit de financement du secteur moderne: (schéma synoptique 2).....	16
II.3) Les modalités de financement et leur impact sur la production.....	18
II.3.a) Distribution des crédits de campagne et son impact sur la production	19
II.3.b) Distribution des crédits à moyen et long termes et son impact sur le niveau d'équipement agricole.....	21
II.3.c) Le circuit de financement et l'exploitation privée.....	22
SECTION 2 : APERÇU SUR LE FINANCEMENT DES CREDITS AGRICOLES ET LES CHANGEMENTS INTERVENUS A PARTIR DE 1982.....	
27	
I - Problèmes liés à cette phase de financement :	27
I.1) Problèmes d'ordre juridique	29
I.2) Problèmes liés à l'environnement et à la clientèle.....	30
Conclusion.....	33
CHAPITRE 2 : MODALITES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE EN ALGERIE POST-REFORMES (1990 - 1998).....	34
SECTION 1: POLITIQUE GENERALE DE LA B.A.D.R DANS LE NOUVEAU CONTEXTE ECONOMIQUE ALGERIEN.....	
35	
I - Rôle et mission de la B.A.D.R	35
I.1) Objectifs poursuivis.....	35
I.2) Impératifs de gestion	36
a) L'impératif de responsabilité financière:	36
b) L'impératif d'autonomie financière:	36
II - Politique de financement.....	37
II.1) Cadre de financement.....	37
II.2) Modes de financement.....	37
II.3) Limites de financement.....	37
III - Collecte des ressources.....	39
IV - Politique d'organisation.....	40
IV.1) Décentralisation des structures.....	40
IV.2) Décentralisation des missions et des prérogatives.....	40
V - Procédures	40

V.1) Simplification de procédures	40
V.2) Analyse et normes d'évaluation.....	40
V.3) Evaluation des demandes de financement.....	41
V.4) Garanties.....	41
V.5) Suivi des créances et des investissements.....	42
SECTION 2: LE NOUVEAU SYSTEME DE FINANCEMENT ET SON DEVELOPPEMENT A TRAVERS LES CAMPAGNES AGRICOLES: MODIFICATIONS ET CHANGEMENTS INTERVENUS.....	43
I - Financement de la campagne 90/91.....	43
II - Financement de la campagne 91/92.....	44
II.1) Eligibilité au crédit.....	44
II.1.a) Sur le plan juridique.....	44
II.1.b) Sur le plan de la solvabilité.....	45
a) Engagements de la banque:.....	45
b) Engagements envers le Trésor Public:.....	45
II.2) Normes de gestion.....	45
II.3) Le recouvrement.....	46
II.4) Objectifs de financement.....	46
III - Financement de la campagne 95/96.....	51
III.1) Les différents types de crédits.....	51
III.2. Les crédits à court terme et leur évolution.....	61
III.3. Les crédits d'investissement et leur évolution.....	64
III.4) Les ressources : une priorité.....	66
SECTION 3: LES IMPAYES: CAUSES ET REMEDES.....	71
I - Situation évolutive des impayés.....	71
I.1) Ventilation des créances impayées confondues (C.E.A.R et C.E.S).....	72
Par zone géographique et par type de crédit.....	72
II - Les causes des crédits compromis ou contentieux.....	73
II.1) Les bons contentieux.....	74
II.1.a) Financement par contraintes réglementaires.....	74
II.1.b) Défaillance des clients.....	74
II.1.c) Conjoncture économique défavorable.....	74
II.1.d) Calamités naturelles.....	75
II.2) Les mauvais contentieux.....	75
II.2.a) Mauvaise appréciation du risque bancaire.....	75
II.2.b) Mauvaise connaissance du client.....	75
II.2.c) Financement inadapté.....	75
II.2.d) Prise de garanties.....	76
II.2.e) Suivi des utilisations et des remboursements de crédits.....	76
II.3) Principaux remèdes.....	77
SECTION 4: AIDE DE L'ETAT.....	73
I - Bonification des taux d'intérêts.....	78
II - Soutien des prix aux produits énergétiques.....	79
III - Rééchelonnement de la dette agricole et son impact sur l'éligibilité au crédit.....	79
IV - LE PROJET FIDA: Une autre forme d'aide.....	81
Conclusion.....	83

DEUXIEME PARTIE
EXPERIENCES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE DANS CERTAINS PAYS
EN VOIE DE DEVELOPPEMENT EVOLUANT DANS DES CONDITIONS PROCHES
DU CONTEXTE ALGERIEN

CHAPITRE 3 : EXPERIENCES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE	
PAKISTAN - LIBAN - TUNISIE.....	85

SECTION 1: EXPERIENCES DU PAKISTAN DANS LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE.....	86
I - Rôle de la banque de développement agricole du Pakistan dans la modernisation de l'agriculture Pakistanaise.....	86
I.1) Introduction.....	86
I.2) Le système du crédit agricole.....	87
I.2.a) La Banque de Développement Agricole Pakistanaise (B.D.A.P).....	88
I.2.b) Les banques commerciales.....	90
I.2.c) Structure du crédit des coopératives (banque fédérale des coopératives).....	91
I.2.d) Fonds des provinces dénommés (Crédits TACCAVI).....	93
II - La centrale du crédit agricole dans la banque de l'Etat du Pakistan.....	94
II.1) La fonction de la centrale du crédit agricole.....	94
III - Le Crédit Supervisé (Système de financement moderne).....	96
III.1) Définition.....	96
III.2) Caractéristiques du crédit supervisé.....	97
III.3) Garanties.....	98
III.4) Les différentes étapes dans l'octroi du crédit.....	98
III.5) Les coûts et l'origine des capitaux.....	99
III.6) La conduite administrative du crédit supervisé par les pouvoirs publics.....	99
III.7) Application du crédit supervisé pour la BDAP.....	100
III.8) Les éléments constitutifs importants du système du crédit supervisé.....	102
III.9) Procédure d'évaluation.....	102
III.10) Pouvoir de décision en matière d'octroi de crédits.....	103
IV) Conclusion.....	104

SECTION 2: EXPERIENCE LIBANAISE DANS LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LA REGION BAALBEK/HERMEL.....	106
I - Introduction : Description de la région et définition du projet.....	106
II - Spécificités du projet.....	108
III- Relation du projet avec le Ministère de l'Agriculture.....	109
IV - Le programme d'emprunt.....	110
IV.1) Les aspects généraux de la politique de financement.....	110
IV.1.a) Taux d'intérêt.....	110
IV.1.b) Remboursement et recouvrement des crédits octroyés.....	110
IV.1.c) Durée de différé.....	110
IV.1.d) Paiement des annuités des crédits accordés.....	111

IV.1.e) Attribution d'une côte de crédit déterminée à la commission locale du village.....	111
IV.1.f) Priorité de financement des récoltes.....	111
IV.2) Méthodologie et mécanisme du financement.....	112
IV.3) Les garanties exigées.....	112
IV.4) Organisation de la société locale (participation populaire).....	113
IV.5) Les fonctions de la commission locale de développement et de financement.....	114
IV.6) Critères de base fixés par la commission locale dans l'étude des demandes de prêts.....	115
IV.7) Participation des banques commerciales dans les opérations de financement.....	115
IV.8) Le système de financement et son application.....	116

SECTION 3: EXPERIENCE DE LA TUNISIE DANS LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE POLITIQUE DE CREDIT POUR LA PETITE EXPLOITATION AGRICOLE

I - Introduction.....	120
II - Quels sont les différents systèmes de crédit qui ont permis de financer les petits exploitants?.....	121
II.1) Les caisses locales du crédit mutuel "CLCM".....	121
II.2) Les sociétés de caution mutuelle agricole.....	122
II.3) Les projets supervisés.....	124
II.3.a) Le projet d'assistance aux petites et moyennes exploitations agricoles du Nord-Est de la Tunisie 'APMANE':.....	124
II.3.b) Le projet du Fond International pour le Développement Agricole (FIDA) pour le Développement des Petites et Moyennes exploitations au KEF et SILIANA:.....	124
II.3.c) Le projet de développement rural du Nord-Ouest de la TUNISIE:.....	124
II.4) Le programme de développement rural intégré.....	125
II.5) Financement sur ressources bancaires.....	126
II.6) Financement sur les ressources budgétaires.....	126
III - Système du crédit supervisé.....	127
IV - Le financement, élément indispensable mais non déterminant dans le développement de la production agricole.....	128
V - Résultats des opérations de financement obtenus par la Banque Nationale de l'Agriculture (B.N.A).....	129

CHAPITRE 4 : L'IMPACT DE CES EXPERIENCES DANS L'EVENTUALITE D'UNE APPLICATION EN ALGERIE

SECTION 1 : LES CARACTERISTIQUES DES EXPERIENCES DECRITES ET COMMENTEES

I - Caractéristiques essentielles de chaque expérience.....	131
I.1) Expérience Pakistanaise.....	131
I.2) Expérience Libanaise.....	132
I.3) Expérience Tunisienne.....	133

II - Effets de ces expériences dans la définition d'une.....	134
nouvelle politique de financement agricole	134
en Algérie	134
II.1) Description du système Algérien de financement agricole.....	134
II.2) Caractéristiques communes aux expériences sus-décrites	140
II.3) Caractéristiques spécifiques de chaque expérience.....	140

SECTION 2 : DEFINITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE FINANCEMENT EN
RAPPORT AVEC LES TROIS EXPERIENCES SUS-DECRISES.....

CONCLUSION GENERALE.....	148
--------------------------	-----

ANNEXES.....	155
--------------	-----

BIBLIOGRAPHIE	162
---------------------	-----

INTRODUCTION



ETAT DE LA QUESTION

De l'avis le plus généralement admis, l'agriculture représente l'instrument de base et la branche d'activité prioritaire et stratégique la plus importante dans l'économie d'un pays.

Ce secteur clé de l'économie algérienne, traumatisé par les structurations, restructurations, modes de financement et avec l'accumulation de tous les problèmes (politique, économique, social, financier) a fini par connaître un échec.

Cet échec a touché aussi bien l'agriculture que l'industrie, mais c'est particulièrement dans le secteur agricole que l'on enregistre les plus faibles performances, qu'il s'agisse de production, de l'emploi ou des conditions générales de travail dans le monde rural.

L'examen des performances de la production montre qu'il existe encore un écart très important entre la production et la consommation des biens agricoles de base et qui sont pour l'essentiel importés (céréales, légumes secs, lait, huile).

L'Algérie consacre, annuellement, entre 2 et 2,5 milliards de dollars pour son approvisionnement alimentaire (3 milliards de dollars US actuellement).

Le blé dur: 2,5 millions de tonnes (sur 5 millions de tonnes échangées sur le marché mondial).

Céréales et dérivés: 4,9 millions de tonnes, soit 81% des besoins.

Lait et produits laitiers: 270.000 tonnes, soit 63% des besoins.

Huile alimentaire: 400.000 tonnes, soit 63% des besoins.

Ces importations alimentaires représentent le 1/4 de l'ensemble des importations.

Ces contre-performances s'expliquent par plusieurs phénomènes:

- mauvaises conditions climatiques;
- poussée démographique;
- priorité accordée à l'industrialisation;
- mode de gestion de l'agriculture;
- politique de financement;

Ajoutons à cela une structure agricole détériorée avec une superficie agricole utile (S.A.U) très faible: 8.201.720 HA, soit 3,4% de la superficie du territoire (voir annexe n°1) et seulement 454.700 HAS irriguées (voir annexe n°2), une forte instabilité, des changements permanents dans les modes de gestion, un environnement défavorable et enfin un problème épineux, celui du foncier.

La situation de l'agriculture algérienne s'est donc dégradée au fil des années. Ainsi, la part de l'agriculture dans la P.I.B a considérablement baissé, passant de 13% en 1967 à 6,2% en 1982 pour atteindre 11,7% en 1996 (voir annexe n°3), avec un accroissement annuel négatif de l'emploi de (-1,1%) de 1994 par rapport à 1993 et de (-31,8%) de 1994 par rapport à 1967 (voir annexe n°4).

Certes, l'Algérie a hérité d'une situation économique complexe au lendemain de l'indépendance mais, à vrai dire, l'agriculture algérienne fût délaissée parceque le choix de priorité a reposé sur l'industrie et, de ce fait, la part des investissements agricoles était minime par rapport à celle de l'industrie et des hydrocarbures (voir annexe n°5).

A travers ce tableau, nous remarquons que les montants des crédits alloués à l'agriculture évoluent positivement mais cette évolution ne suit pas celle de l'investissement global.

Les investissements étant maigres, la production est de même. Ainsi, les exportations des produits alimentaires ont atteint en 1996 environ 1789,9 millions de DA, soit 1,4% du total des exportations.

De pays exportateur, l'Algérie est devenue pays importateur de céréales dont la production couvre moins de la moitié des besoins.

Ce retournement est le résultat d'une évolution caractérisée par la conjonction négative de deux faits majeurs: la stagnation de la production et l'augmentation de la population.

Les raisons de cette stagnation sont nombreuses:

- Depuis plus d'un siècle, les superficies de céréales cultivées se maintiennent dans une fourchette qui varie entre 2,5 et 3 millions HA.

- La production de céréales stagne, elle est aussi irrégulière et insuffisante (voir annexe n°6).

Les rendements moyens sont particulièrement médiocres. Les niveaux actuels ont été atteints depuis des décennies:

7,9 q/ha en 1910-11 contre 7,6 q/ha en 1979-80 et 8,29 q/ha en 1994-95.

La dépendance alimentaire de l'Algérie ne se limite pas aux seules céréales; elle touche presque toute la gamme des produits agricoles ainsi qu'une vaste gamme de produits agroalimentaires, dont les importations augmentent régulièrement depuis plusieurs années, alors que les exportations diminuent. Cette tendance négative fait de l'Algérie un pays dont la balance commerciale agroalimentaire est très fortement déficitaire.

Secteur stratégique et déterminant dans la croissance économique ainsi que dans le développement en général, l'agriculture algérienne a subi, depuis l'indépendance à ce jour, différentes transformations au gré des régimes politiques qui se sont succédés.

Toutes les réformes entreprises et appliquées depuis cette date n'ont eu que peu de succès, sans incidence aucune sur une modification radicale sur les activités agricoles et para-agricoles.

Parmi ces réformes, la politique de financement de l'agriculture a connu différentes évolutions plus ou moins positives mais qui n'ont pas entraîné un effet palpable sur la production et la rentabilité agricole.

En raison de son importance, l'Algérie a mis en place, tout juste après l'indépendance, un système de financement pour pallier d'une part au retrait progressif, puis définitif, du système bancaire existant, vestige de l'époque coloniale, et d'autre part, pour rehausser un secteur clé de l'économie algérienne, perturbée par l'accumulation des problèmes.

Ainsi, un circuit de financement dont les premiers jalons ont été jetés dès 1963 a suivi une évolution déterminée par les contradictions qu'il a progressivement connues dans son fonctionnement. Il est passé d'une centralisation excessive, au départ, à une décentralisation lente et peu réussie.

Par la suite, il s'est avéré que la spécificité du secteur agricole et rural nécessitait une intimité maximale entre les activités agro-rurales et celles du financement. C'est d'ailleurs cette spécificité qui a conduit à la création d'une institution bancaire spécialisée, la banque de l'agriculture et du développement rural (B.A.D.R), orientée vers le financement de l'agriculture par opposition à la banque universelle et polyvalente.

Néanmoins, la B.A.D.R, dont la vocation était de prendre en charge les problèmes de financement du secteur agricole du monde rural et de répondre aux besoins croissants et diversifiés des agriculteurs, n'a pas atteint les résultats escomptés.

Actuellement, la B.A.D.R demeure quasiment la seule institution bancaire qui finance l'agriculture en dépit de la libéralisation qui a touché le secteur financier et bancaire national, consécutivement à la promulgation des lois de 1988 sur l'autonomie des entreprises et plus particulièrement la loi sur la monnaie et le crédit d'Avril 1990.

Une banque récente dénommée caisse agricole mais demeurant quasiment à l'état embryonnaire contribue de façon très insignifiante au financement de ce secteur.

Ce bref rappel historique montre s'il en est besoin qu'au bout de trente (30 ans), le financement de l'agriculture n'a pas été pensé et réfléchi comme il se doit pour accorder toute l'importance prioritaire que requiert ce secteur.

Sans pour autant négliger les contraintes et autres facteurs négatifs qui entravent le développement harmonieux de l'agriculture tels que le statut des terres non résolu à ce jour, les structures d'appui et de logistique tant en amont qu'en aval qui font défaut et l'absence d'organisation efficace représentative du monde agricole, les politiques de financement conçues et appliquées n'ont pas de leur côté atteint les objectifs fixés. Leur efficacité en confrontation avec le terrain a montré toutes leurs limites, et parfois même leurs incohérences. Le financement tous azimuts adopté alternativement avec le financement restrictif de plus en plus observé n'ont eu aucun impact positif durable sur le développement agricole.

Les facteurs à l'origine de cette situation se rapportent pour l'essentiel à l'immixtion sans retenue des pouvoirs publics dans la gestion des banques ainsi que l'inadéquation et l'impréparation de ces derniers à assumer convenablement leurs prérogatives en la matière.

La B.N.A*, qui était le seul organisme bancaire financier de l'agriculture, se contentait d'intervenir sans observation aucune des critères classiques de bancabilité et de rentabilité puisqu'elle agissait dans le cadre de la planification déterminée par le centre.

Ainsi, les concours bancaires inappropriés et mal adaptés ont été octroyés, généralement, dans le but d'instrumentalisation politique des agriculteurs. Ce qui a engendré, par voie de conséquence, un volume de crédits impayés qui n'a cessé d'augmenter d'année en année, pour atteindre un niveau d'impayés inquiétant de DA 12.304.000.000,00 et cela, sans tenir compte des crédits impayés rééchelonnés. Ce qui a rendu très fragile la trésorerie de la banque et affaibli l'actif de son bilan, ceci nous permet de positionner l'importance de l'étude.

IMPORTANCE DE L'ETUDE

Aujourd'hui, tout le monde admet que l'on ne fait pas de destin de l'Algérie sans l'expansion de son agriculture, et que le progrès agricole participe au progrès général **.

Même les chinois, conscients des déséquilibres engendrés par la course à la modernisation, font désormais, en cette fin de siècle, de l'agriculture, le principal outil de la relance économique.

Ce secteur est sollicité avec insistance pour connaître les besoins alimentaires incompressibles de la population.

Cette insistance est d'autant plus difficile à satisfaire que le développement de l'agriculture s'inscrit lui aussi dans le cadre de la mondialisation et des pressions directes et indirectes exercées par les puissances économiques à travers les différents leviers qu'elles seules détiennent: taux de change, maîtrise et manipulation des différents marchés de matières premières et autres, grands producteurs de produits de base tels que les céréales etc...

Notre dépendance alimentaire s'accroît de jour en jour sous l'effet conjugué d'une croissance démographique incontrôlée et d'une sécheresse persistante.

* B.N.A (Banque Nationale d'Algérie créée en Juillet 1966)

** M.E MESLI "essai d'une politique agricole. Quête d'une illusion ou d'une aptitude." Alger 1996 p:143.

C'est dire tout l'enjeu considérable qui tourne autour de l'agriculture et des différents voies et moyens pour y parvenir: il s'agit au fait d'une course contre la montre.

Le financement de l'agriculture en constitue l'un des éléments indispensables les plus importants dans l'amélioration des performances agricoles et qui doit recueillir toute l'attention des pouvoirs publics.

Il est, en effet, hors de question de penser à l'expansion de ce secteur important de l'économie nationale sans l'adoption d'une politique de financement agricole cohérente et réfléchie s'inscrivant dans une vision globale de développement.

Après avoir souligné, plus haut, que la situation du financement de l'agriculture en Algérie se trouve en difficulté, voire même dans une impasse, il est donc impératif de prendre des mesures urgentes allant dans le sens du dénouement des problèmes ayant trait au financement de l'agriculture, d'où la problématique.

PROBLEMATIQUE

L'agriculture algérienne vit actuellement une crise très profonde dans tous les domaines de l'approvisionnement, du financement et de la commercialisation.

Seulement, au fil des réorganisations et des révisions, les échecs successifs furent particulièrement attribués au système de financement.

Ce système, qui a été mis à l'index, aussi bien par les agriculteurs que les chercheurs, a fait l'objet de plusieurs critiques le rendant responsable, en premier lieu, de tous les insuccès de l'agriculture.

Certains d'entre eux affirment que les raisons d'un tel échec, sans nier l'effet d'autres aspects exogènes, proviennent essentiellement de la politique de financement adoptée depuis l'indépendance à nos jours et qui n'a pas été utilisée à bon escient.

Il a été même avancé par d'autres chercheurs que la nature des relations qu'entretient le secteur agricole avec les organismes d'état en amont et en aval, et surtout de son financement, est loin de jouer en faveur de l'amélioration de ses performances.

Au contraire, il a contribué, selon eux, non pas au développement de l'agriculture, mais à l'amplification de ses déséquilibres qui gonfle les coûts de production des exploitations, perturbe leur fonctionnement et freine leur développement.

D'autre part, le problème du foncier amputant les exploitations agricoles du droit de propriété, la promulgation des textes sur les réformes économiques et l'adoption de nouvelles dispositions régissant les mises en place de crédit entravent le financement de l'agriculture en Algérie; d'où la nécessité de la recherche d'une politique de financement agricole capable de redynamiser le secteur qui constitue l'objectif de notre recherche.

OBJECTIF ET HYPOTHESES DE LA RECHERCHE

Il s'agit de faire ressortir le rôle des banques dans le financement de l'agriculture en Algérie dans le nouveau contexte économique marqué par la mise en oeuvre des réformes économiques fondamentales et de réexaminer le crédit à l'agriculture dans l'optique de la recherche d'un système de crédit bancaire le mieux approprié qui repose sur les expériences de financement vécues par certains pays dont le contexte sur le plan économique, social, etc... est proche en prenant en considération la spécificité de l'agriculture en Algérie.

De ce fait, une analyse des conditions dans lesquelles s'effectuait le financement de l'agriculture serait plus que nécessaire, ainsi que la mise en lumière des contradictions majeures qui se développaient à l'intérieur du système jusqu'à son point de rupture (nouveaux textes et nouvelles règles régissant le financement de l'agriculture).

Nous aurons à vérifier, par la suite, si le financement est à l'origine des mauvaises performances agricoles afin de confirmer ou infirmer les jugements avancés? puis de connaître à quel degré les principes de base "remboursabilité de prêt, recouvrement de créances" sont-ils arrivés à la fin de chaque restructuration et leur impact sur la politique de crédit ?

Cette politique de crédit est défailante à plus d'un titre malgré les améliorations constatées, d'où la nécessité de la définition d'une nouvelle politique de financement agricole en Algérie, s'articulant sur deux (02) hypothèses fondamentales:

1ère hypothèse:

- Les expériences de financement agricole des pays proches économiquement et structurellement peuvent contribuer totalement ou partiellement à la définition d'une nouvelle politique de financement en Algérie.

2ème hypothèse:

- Ces expériences peuvent s'appliquer dans le contexte Algérien.

PLAN DE L'ETUDE

Conformément à une telle démarche, le plan suivant lequel la présente étude sera menée se subdivisera en deux grandes parties essentielles.

1ère PARTIE

Elle présente le cadre dans lequel s'est effectué le financement de l'agriculture en Algérie, avant et après les réformes économiques.

Pour cela, cette première partie comportera deux chapitres:

Dans le premier, nous avons jugé utile, pour mieux nous imprégner de la situation de financement qui prévalait, de donner une rétrospective sur les modalités de financement de l'agriculture depuis 1962 jusqu'à la création de la B.A.D.R (banque de l'agriculture et du développement rural) en abordant les contraintes essentielles de financement et leur impact sur la production agricole.

Nous tenterons, par là même, toujours dans le cadre du 1^{er} chapitre, de faire ressortir les différents changements intervenus dans le mode de financement jusqu'aux premières réformes de 1986 et 1988 en relatant les principaux problèmes liés à cette phase.

Le 2ème chapitre sera consacré essentiellement à l'étude des modalités de financement qui se sont opérées après les réformes économiques et particulièrement celles datant de la publication et l'application de la loi sur "la monnaie et le crédit" d'Avril 1990, laquelle loi a réhabilité la profession bancaire en rendant obligatoire le respect des règles liées au droit et à la réglementation prudentielle.

A travers cette étude, nous procéderons à l'évaluation du système de financement en montrant, d'une part, sa contribution et, d'autre part, les différents obstacles qui se dressent devant les tentatives d'amélioration de toute politique de financement.

Dans ce cadre, une connaissance des expériences de certains pays serait opportune en vue de fonder une approche claire et méthodologique du problème de financement agricole en Algérie. Ceci fera l'objet de la

2^{ème} PARTIE : où nous nous intéresserons plus particulièrement à l'étude et à la compréhension des expériences de financement de l'agriculture dans certains pays en voie de développement, évoluant dans les conditions proches du contexte algérien.

Nous nous attellerons, **dans le troisième chapitre**, à la description et aux commentaires des trois expériences menées au PAKISTAN, au LIBAN et en TUNISIE.

Le choix de ces expériences obéit aux principes qui sont ceux des pays en voie de développement d'une part, et d'autre part, présente un contexte économique et social sensiblement le même que le nôtre.

Nous chercherons à faire ressortir, **dans le dernier chapitre**, l'impact de ces expériences dans l'éventualité d'une application en Algérie en soulignant que dans les trois expériences, il a été mis en place et appliqué le **système de crédit supervisé**, initié sous la houlette des experts des Nations-Unies.

Nous essaierons, enfin, de définir une nouvelle politique de financement agricole basée sur les expériences sus-décrites et tenterons de persuader, en conclusion, que si les propositions et suggestions formulées sont suivies d'effet et intégrées dans une vaste et cohérente politique bancaire de financement, elles pourront contribuer à un accroissement durable de la production agricole.

CHAPITRE 1



LES MODALITES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE EN ALGERIE ANTE-REFORMES

SECTION 1 :

RETROSPECTIVE SUR LES MODALITES DE FINANCEMENT
DE L'AGRICULTURE EN ALGERIE (1962 - 1982).

SECTION 2 :

APERÇU SUR LE FINANCEMENT DES CREDITS AGRICOLES
ET LES CHANGEMENTS INTERVENUS A PARTIR DE 1982.

SECTION 1 :

RETROSPECTIVE SUR LES MODALITES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE EN ALGERIE (1962 - 1982).

I - FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE AVANT LA CREATION DE LA B.N.A

A l'avènement de l'indépendance en 1962, l'économie Algérienne était extravertie et répondait aux nécessités financières des colons et aux besoins agricoles du colonisateur.

Cette économie excentrée a été désagrégée par le départ des colons abandonnant près de 3.000.000 d'hectares de bonne terre qui était la source de revenu majeur et primordial de l'Algérie.

L'objectif urgent de l'administration Algérienne était de reconstituer le tissu économique du pays en faisant redémarrer les usines, les différents commerces et plus particulièrement les exploitations agricoles qui ont été abandonnées par leurs propriétaires.

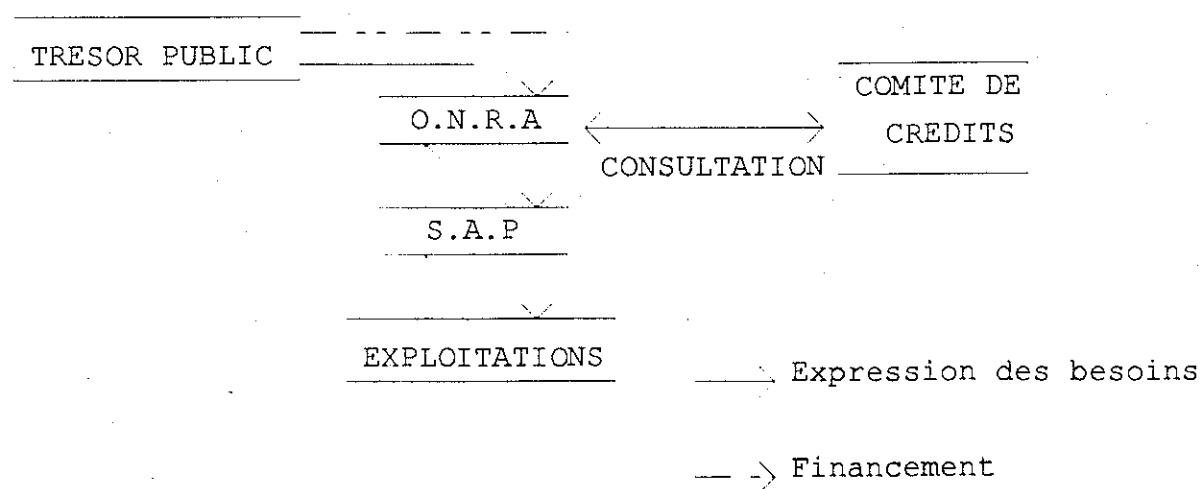
Dès la première année de l'indépendance, les paysans s'organisèrent en comité de gestion et prirent en main la gestion des "Domaines Agricoles". Ainsi, ce nouveau mode de gestion "L'autogestion" a été instauré en Algérie.

En effet, dès l'institution de l'autogestion, l'anachronisme des structures financières du pays s'est fait sentir.

Le point intéressant en substance, c'est la création d'un réseau directement en liaison avec les besoins algériens. Essentiellement à vocation agricole, l'économie algérienne se dote tout naturellement de structures bancaires de relai devant permettre l'épanouissement de cette activité vitale. Tout au début, et dans le cadre de la réalisation du programme général de la réforme agraire, l'O.N.R.A (Office National de la Réforme Agraire) qui était chargé de la conduite de tout le processus, y compris les tâches les plus techniques, a monopolisé le financement du secteur agricole dit autogéré et centralisé la gestion financière des 2000 domaines le composant. Les opérations de crédit (sous toutes ses formes) en faveur des exploitations étaient à la charge de cet office dont les fonds provenaient du budget de l'état.

Toutes ces opérations étant centralisées, la responsabilité financière des exploitations s'est trouvée en conséquence, déplacée vers les organismes bureaucratiques représentant l'O.N.R.A au niveau régional et local. Ce sont essentiellement les sociétés agricoles de prévoyance (S.A.P) habilitées à recevoir des dépôts, qui octroyaient des crédits courts mais aussi à moyen et long terme dans le cadre de l'équipement agricole. Ces sociétés qui assuraient la médiation entre les unités de production et l'O.N.R.A, étaient secondées dans leurs tâches par le réseau des caisses de crédit agricole mutuel (CACAM) dont ces opérations uniquement à court terme, se concrétisaient par deux procédés: le crédit de campagne et le crédit de financement des récoltes.

Shéma du circuit de financement et son évolution



Le schéma ci-dessus résume le fonctionnement du circuit financier de l'agriculture avant 1966.

Aussi, nous pouvons dire que tour à tour, le trésor, la banque centrale se sont succédés dans les fonctions de financement depuis 1962 à 1966.

Avant 1964, le trésor public fournissait des crédits à l'O.N.R.A qui les répartissait entre les S.A.P. Le comité de crédit n'était composé que des représentants de l'O.N.R.A, des S.A.P et du trésor public.

A partir de Mars 1964, la Banque Centrale d'Algérie, sous la tutelle du ministère des finances, remplace le trésor public dans la fourniture des crédits. La composition du comité de crédit se modifie en conséquence et une certaine orthodoxie bancaire commence à se dessiner.

En fait, la Banque Centrale d'Algérie, au début de son existence, est intervenue en matière de crédit comme une banque primaire par l'octroi de moyens de financement aux entreprises autogérées et étatiques.

Cette forme d'intervention était nécessaire car les succursales des banques étrangères en Algérie ne voulaient pas jouer le jeu en matière de financement, leur financement étant basé sur la possibilité d'aliénation des biens des entreprises. Pour les entreprises autogérées et étatiques, il leur était interdit de céder ou de faire hypothéquer leurs moyens de production; de ce fait, elles ne pouvaient donner en garantie leurs moyens aux banques étrangères en contrepartie du crédit.

La B.C.A. a joué un grand rôle de banquier surtout en ce qui a trait aux crédits de trésorerie et de campagne et ce jusqu'en 1966, date de création de la B.N.A. Pour ce qui est des crédits d'investissements, ce genre d'opérations étant assuré par la caisse Algérienne de Développement qui a été créée le 7 mai 1963.

Nous pouvons considérer que la période allant de 1962 à 1966 est une période de tâtonnement dans le financement de l'agriculture en Algérie.

II - FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE PAR LA B.N.A

En juillet 1966, on assistait à la création de la Banque Nationale d'Algérie qui prenait en charge le financement exclusif du secteur agricole sous toutes ses formes (crédits de campagne, crédits d'investissements à moyen et long terme).

Le schéma général du circuit de financement de l'agriculture n'est pas immédiatement modifié.

En mars 1967, la B.N.A commence à intervenir en utilisant le réseau des caisses de crédit mutuel.

Ce n'est qu'en octobre 1968 que la B.N.A restait seule à financer l'agriculture grâce à son réseau d'agences qu'elle avait nettement amélioré.

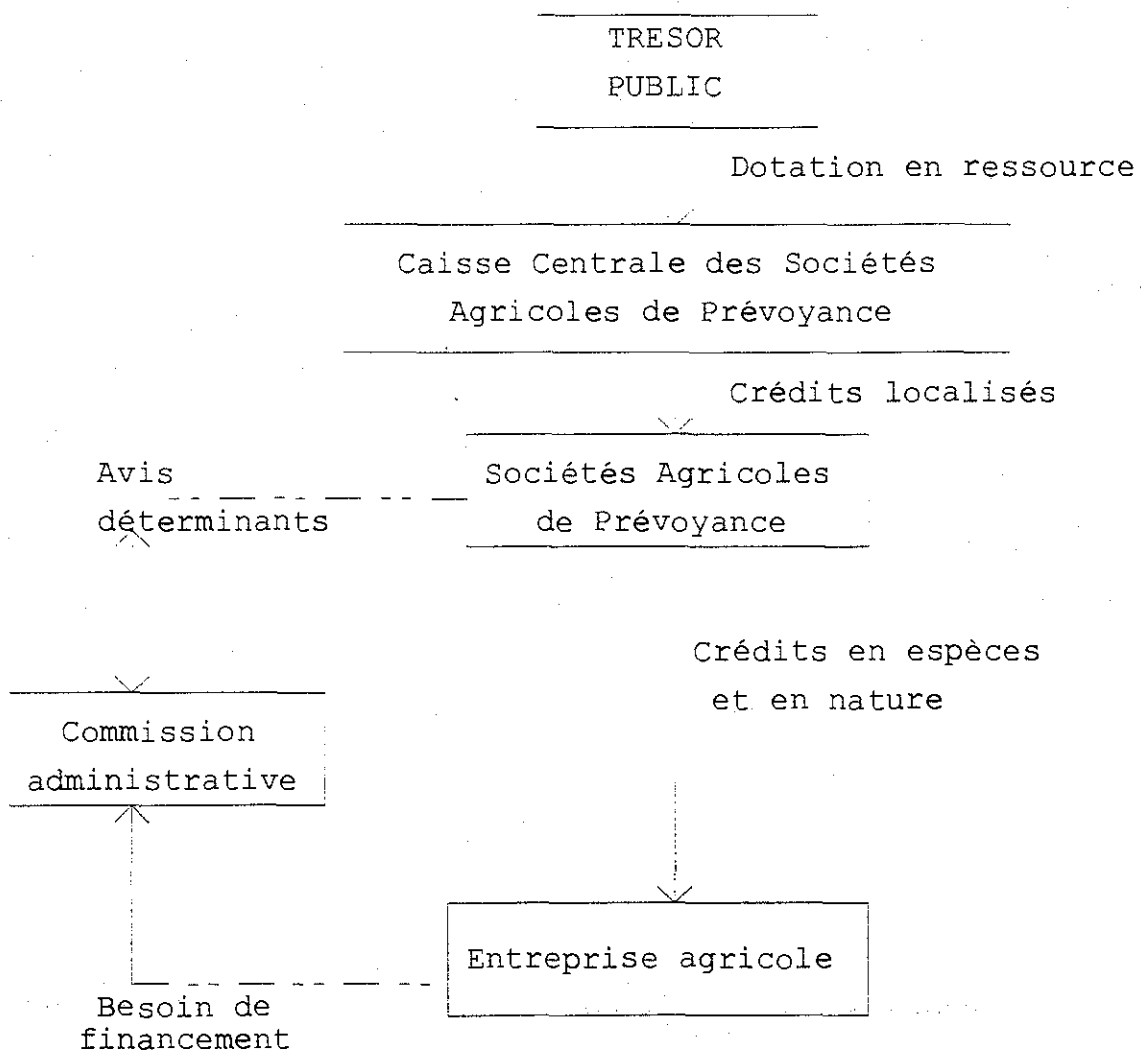
Ainsi, la B.N.A écarte tout l'ancien circuit de financement de l'activité agricole pour mettre le sien.

Elle devint alors un nouvel instrument de contrôle de l'agriculture que détient cette fois le Ministère des Finances. Cette fonction de contrôleur est assurée grâce à deux types de crédits : crédit de campagne et crédit d'équipement.

Les circuits de financement du secteur traditionnel et du secteur moderne sont illustrés ci-après dans les schémas 1 et 2.

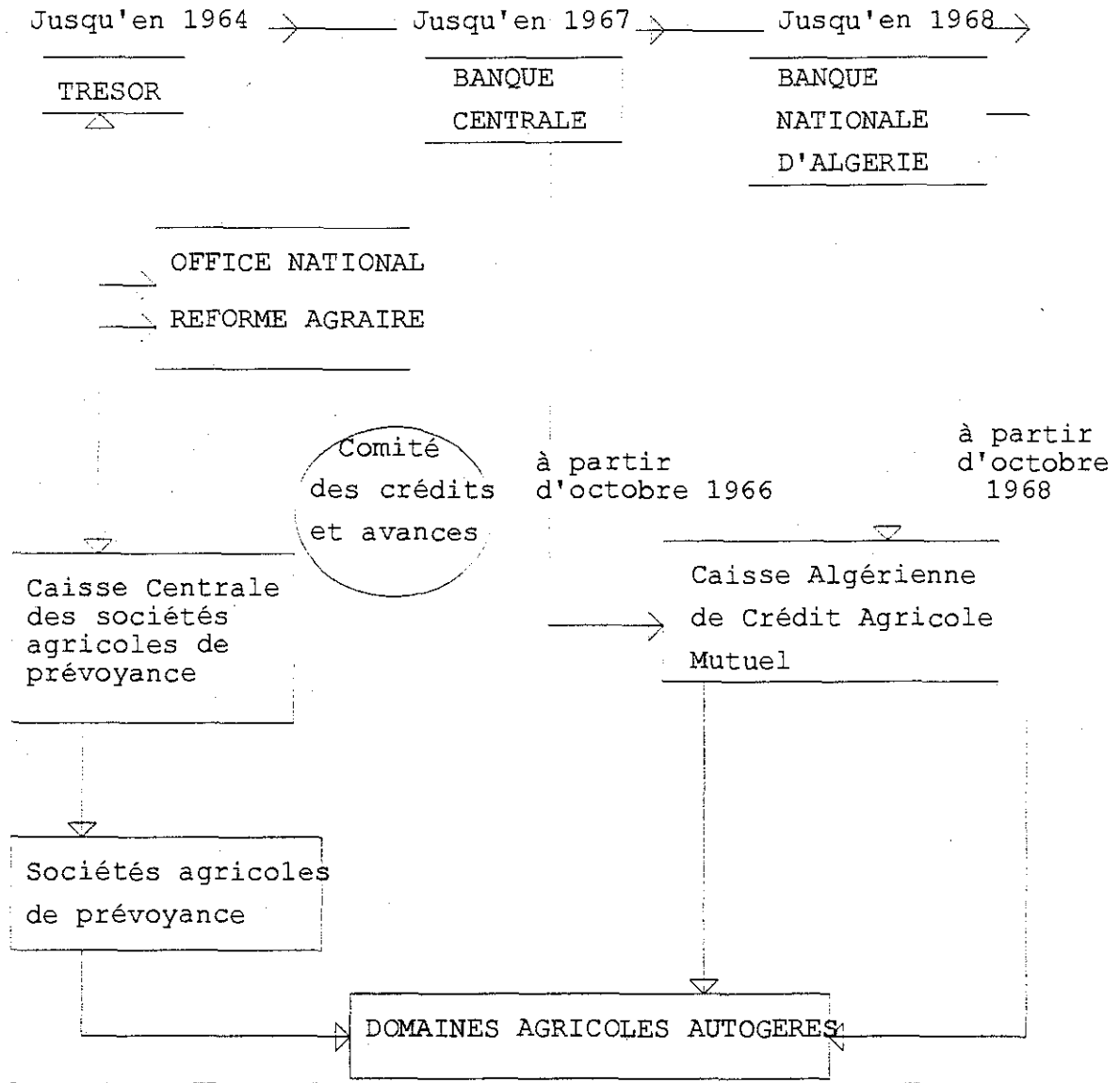
SCHEMA SYNOPTIQUE 1

STRUCTURE DE FINANCEMENT -AVANT 1968- DU SECTEUR TRADITIONNEL



SCHEMA SYNOPTIQUE 2

STRUCTURE DE FINANCEMENT DU SECTEUR MODERNE



II.1) Circuit de financement du secteur traditionnel: (Schéma synoptique 1)

Selon le schéma n°1, le secteur traditionnel fût financé par les sociétés agricoles de prévoyances qui recevaient leurs ressources grâce aux dotations du trésor.

Cet octroi prenait deux (02) formes suivant qu'il était affecté à l'équipement (en espèces) ou au fonctionnement (en nature).

Aussi, nous relevons, d'une part, dans cette structure de financement, le rôle déterminant de la commission communale et l'importance de son avis discrétionnaire et, d'autre part, le poids des procédures administratives nettement reflétées par les différents organismes par lesquels transitent le crédit.

II.2) Circuit de financement du secteur moderne: (schéma synoptique 2)

Dans le secteur moderne correspondant à l'ancienne propriété coloniale très dynamique, le système de l'autogestion a été établi.

Ce secteur a été financé par le trésor et l'institut d'émission dans les différentes opérations de crédit.

Toutefois, les difficultés rencontrées par les domaines autogérés ont remis en question le modèle de financement retenu. C'est au tour de la Banque Nationale d'Algérie de succéder dans les fonctions de financement.

En outre, toute une série de structures administratives et politiques avaient encombré le chemin parcouru par le flux des crédits avant d'arriver à l'utilisateur final.

Ajoutons, à cette structure anachronique, la contrainte du volume de crédit et on avait abouti à cette époque à une compréhension plus profonde des résultats médiocres, sinon désastreux, qu'a enregistré la production agricole.

Le financement n'est plus alors régi par un système bureaucratique et centralisé. La B.N.A a mis en place de nouvelles règles de jeux qui associent à la décision financière un représentant des exploitations qui est le Directeur Départemental de l'Agriculture. Cette formule de négociation indirecte entre la banque et les exploitations n'est pas aussi équitable qu'on le pense car dans la réalité, le banquier dispose de plusieurs moyens de pression.

Parmi ces moyens, figurent en premier lieu les critères d'octroi des crédits aux exploitations. Tout crédit dépend du plan prévisionnel de production que doit soumettre l'exploitation à sa banque.

Si ce plan fait ressortir un résultat prévisionnel positif, la banque finance automatiquement et sans conditions.

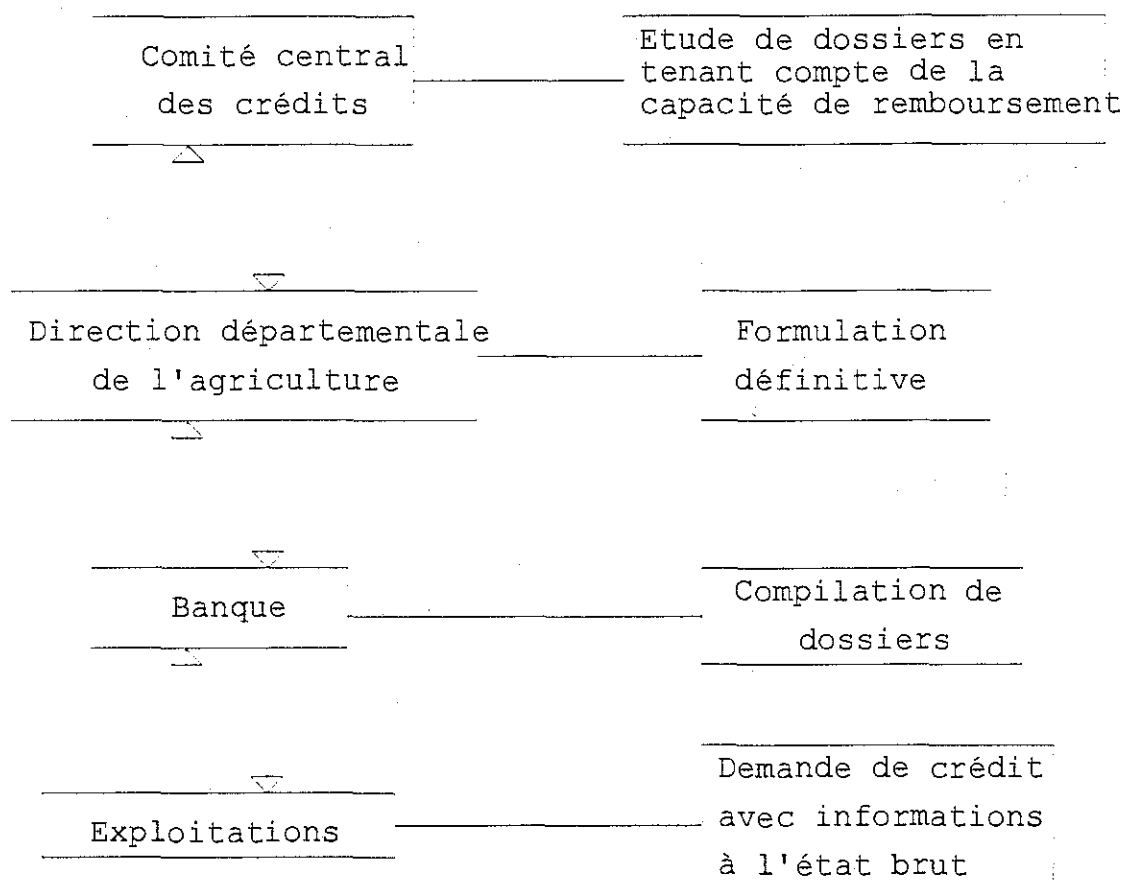
Si ce résultat est au contraire négatif, la banque peut bloquer tout financement. C'est ainsi que commence à se dessiner une certaine orthodoxie financière qui pèse très lourd sur le fonctionnement des exploitations alors chroniquement déficitaires.

Une fois le crédit accordé, un plan d'utilisation s'impose strictement à toute exploitation. Grâce à ce plan qui prévoit mois par mois les dépenses déjà réparties en plusieurs rubriques, la banque assure le contrôle quasi-total de la gestion financière des exploitations étatiques. Celles-ci ne doivent en aucun cas modifier l'exécution de ces plans par report des dépenses dans le temps ou entre rubriques.

En 1975, on améliore légèrement le circuit de financement en éliminant ses contraintes les plus criantes. Depuis, le secteur agricole étatique bénéficie d'une souplesse relativement meilleure. Il ne subit cependant pas moins le pouvoir financier frustrant qu'a exercé sur lui la B.N.A (Schéma 3).

Schéma 3

MODALITES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE EN 1975



II.3) Les modalités de financement et leur impact sur la production

Le circuit mis en place s'est fixé comme objectif la contribution au développement du secteur agricole en finançant l'équipement et le fonctionnement des exploitations publiques et privées ainsi que les organismes qui les encadrent an amont et en aval.

C'est aussi par ce circuit que transite la participation "gratuite" de l'Etat au développement de l'agriculture, grâce aux subventions généralement destinées à la promotion de l'infrastructure collective.

Progressivement amélioré depuis 1963, ce secteur est chargé de financer le fonctionnement des exploitations et leur développement par des crédits remboursables à court, moyen et long terme. Les conditions de distribution de ces crédits agissent d'une façon déterminante sur la gestion quotidienne des exploitations ainsi que sur leur

développement à long terme et, par conséquent, sur leurs performances en matière de production et de rendement.

II.3.a) Distribution des crédits de campagne et son impact sur la production

Le crédit de campagne finance l'activité quotidienne des exploitations étatiques.

Les critères et les modalités de son octroi sont des facteurs déterminants pour le déroulement des processus de production qui, dans l'agriculture surtout, doivent bénéficier d'une grande souplesse financière.

En effet, l'octroi de crédit à C.T est étroitement soumis aux exigences financières de la banque dont la décision est essentiellement basée sur les capacités de remboursement des unités de production.

Elle ne prête qu'à condition d'être normalement remboursée. Sachant qu'elle ne pourrait jamais recourir à la saisie des biens de l'exploitation dont les producteurs ne sont qu'usufruitiers, la banque a choisi comme garantie de remboursement la production future.

C'est donc la production prévisionnelle qui lui permet de juger de l'opportunité d'un crédit et d'en fixer les conditions et les montants.

Cette position de la banque est économiquement justifiée car elle demeure créancière de sommes considérables envers les exploitations. Pour un grand nombre d'entre elles déficitaires, cette méthode constitue un frein de taille au processus d'amélioration de leurs niveaux d'équipement.

Les crédits accordés dépendent des résultats obtenus; comme ces résultats sont peu satisfaisants, les crédits sont à leur image.

Le processus de production est en conséquence continuellement contraint à ne tourner qu'au ralenti et tout rééquilibre est difficilement envisageable.

D'autre part, bien que le circuit de financement du secteur agricole a subi d'importantes transformations, le contrôle qu'il a continuellement imposé n'a pas cessé de dévier les processus de production de leur bon déroulement.

Rappelons qu'à l'époque de l'O.N.R.A, les crédits étaient globalement débloqués par tranches trimestrielles qui sont réparties entre les exploitations grâce au réseau des S.A.P ou des caisses de crédit mutuel agricole.

L'inconvénient majeur de cette procédure a été qu'à chaque fin de tranche de crédit, le processus de production doit s'arrêter pour attendre la nouvelle tranche.

Concrètement, cela signifie qu'à cause du manque (même temporaire) de moyens de financement, la production est ralentie.

L'intervention de la B.N.A à partir de 1968 n'a pas changé la situation d'une façon significative et le dispositif qu'elle mit en place n'a amélioré que légèrement la liberté de manoeuvre des unités de production (en outre, leur autonomie financière).

Un plan indicatif de financement est établi en collaboration entre la banque et la direction départementale de l'agriculture. Dans ce plan, sont prévues et échelonnées dans le temps (pour des périodes de trois (03) mois) toutes les dépenses de l'exploitation.⁽¹⁾

L'inconvénient de ces plans est que tout dépassement de la quote mensuelle de crédit, bloque tout financement pendant le trimestre en cours. L'exploitation peut demander un crédit supplémentaire mais en attendant que le bien fondé de la demande soit vérifié par le directeur de l'agriculture et la banque, l'opération de production à effectuer peut devenir partiellement ou totalement inefficace. Il est, par exemple, arrivé qu'une exploitation abandonne une récolte arrivée à maturité car elle ne dispose pas de crédits pour rémunérer la main-d'oeuvre saisonnière indispensable à son ramassage.

En conséquence, cette distribution parcimonieuse de crédits continue à freiner la relance du secteur agricole par l'amélioration de ses niveaux de rendements.

⁽¹⁾ Les calculs sont effectués selon un barème régional des frais pour chaque type d'opération.

II.3.b) Distribution des crédits à moyen et long termes et son impact sur le niveau d'équipement agricole

L'évolution de ces crédits est strictement conforme aux transformations progressives du circuit de financement que nous avons exposé plus haut.

Avant les réformes de 1975, les masses de crédits d'investissement découlaient d'une négociation très controversée entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Finances. D'une part, le premier sollicite une enveloppe de crédits afin que les objectifs qui lui sont fixés soient réalisés.

D'autre part, le Ministère des Finances essaie de minimiser les masses de crédits à accorder afin d'éviter (selon lui) leur gaspillage ou leur immobilisation alors que d'autres secteurs en sont fort demandeurs. Il base alors ses décisions sur le taux de consommation de crédits des années précédentes desquels il déduit directement les nouvelles sommes à accorder au secteur agricole.

L'enveloppe générale de crédits ainsi déterminée est transmise au comité central des crédits qui centralise toutes les demandes des exploitations après avoir transité par les directions départementales de l'agriculture. Celui-ci répartit les crédits entre les différentes Wilayas et en plusieurs rubriques destinées au matériel de production, à l'irrigation, à l'infrastructure ...

Au niveau de la Wilaya, ce sont les agences de la B.N.A et l'O.N.R.A qui reçoivent en premier lieu le contenu de la décision. Ce dernier office se charge alors d'affecter aux exploitations les matériels et équipements demandés, sous-reserve bien sûr de leur disponibilité.

De la sorte, le niveau d'équipement des exploitations est exposé à un retard relevant à la fois des instances financières et des organismes d'approvisionnement.

Hormis ce double retard, les exploitations se sont souvent vues fournies de matériels inadaptés à leurs besoins en raison de la ventilation en rubriques pré-établies de crédits par le comité central (de crédits).

Les réformes de 1975 ont apporté deux éléments nouveaux à la procédure d'octroi des crédits à long et moyen termes.

Il s'agit de l'intervention de l'exploitation dans la formulation définitive de la demande de crédits d'une part, et de la suppression de la règle de consommation intégrale des crédits accordés pendant la campagne agricole en cours.

La nouvelle formule prévoit la possibilité d'étalement de la consommation des crédits sur une durée maximale de quatre (04) années.

La participation de l'exploitation à la décision du crédit fut matérialisée par la décentralisation du pouvoir financier au niveau local. selon la nouvelle formule, la demande de crédits devait être établie par les responsables de l'exploitation en collaboration avec la banque et la direction de Wilaya à l'agriculture.

Ainsi constituée, cette demande serait directement transmise au comité central qui en étudie l'opportunité.

Les décisions prises seraient transmises au comité de crédit de wilaya qui se charge d'informer l'unité de production, sa banque et la direction de l'agriculture.

Dans la réalité, ces nouvelles mesures n'ont pas apporté d'importantes améliorations car leur application est peu suivie.

Une telle possibilité ne résoud pas les problèmes de fond qui sont les lenteurs des démarches et la rigidité de la décision.

II.3.c) Le circuit de financement et l'exploitation privée

Pendant que le circuit de financement de l'agriculture subissait d'importantes transformations afin de mieux servir les unités de production étatiques, le secteur privé n'a bénéficié que de propositions très timides qui ont eu pour conséquence sa marginalisation quasi-totale.

D'abord, entre 1963 et 1968, les S.A.P se sont chargées de l'octroi des crédits aux exploitations privées. Ces crédits sont accordés sur avis d'une commission communale composée du président de l'assemblée populaire communale (A.P.C.), d'un responsable local du parti et d'un représentant de la Daïra.

La source des crédits accordés est le trésor public.

Ensuite, en 1968, intervient la B.N.A. Le crédit accordé au secteur privé a alors connu de fortes perturbations qui conduisent à son blocage pendant quatre années (1972-76).

Ce sont les abus multiples résultant de la subjectivité des avis des commissions communales qui ont donné naissance à ces perturbations.

Enfin, en 1976, ont été rétablis les crédits au secteur agricole privé, mais les montants accordés manifestent une extrême hésitation qui a duré jusqu'à 1978.

C'est alors qu'intervient un ordre du Ministère des Finances adressé à toutes les agences de la B.N.A pour intégrer "immédiatement" le financement du secteur privé agricole dans leurs programmes. Il leur est aussi demandé de faciliter aux petits paysans l'accès au crédit ⁽¹⁾.

La faiblesse des crédits accordés au secteur privé s'explique par l'étroitesse du réseau des S.A.P et de la B.N.A d'une part, et par leur réaction négative aux faibles capacités de remboursement des petits paysans, d'autre part.

Nous pouvons dire, en conséquence, que les rapports entre la banque et le producteur privé restaient très vaguement définis.

En guise de conclusion à cette phase s'étalant de 1962 à 1980, on peut dire que la nature des relations qu'entretient le secteur agricole avec les organismes étatiques chargés de son financement, était loin de jouer en faveur de l'amélioration de ses performances.

Du point de vue de leur financement, les exploitations étatiques étaient soumises à des règles de jeu très complexes. De la bataille financière avec la banque, elles ressortaient toujours perdantes. Quant à l'unité de production agricole privée, elle était reléguée au rang de spectateur d'où elle réussissait à intervenir d'une façon très sporadique.

En 1980, on a tenté une importante restructuration de l'économie nationale toute entière.

Celle du dispositif bancaire a donné naissance à plusieurs organismes nouveaux parmi lesquels figure la banque de l'agriculture et du développement rural (B.A.D.R).

(1) Circulaire interministérielle agriculture-finances intérieur, n°246 du 5.12.1978

SECTION 2 :

APERÇU SUR LE FINANCEMENT DES CREDITS AGRICOLES ET LES CHANGEMENTS INTERVENUS A PARTIR DE 1982

La contrainte démographique, le déficit en biens alimentaires et la nécessaire politique de promotion du monde rural ont conduit les pouvoirs publics à une politique de redynamisation de l'agriculture destinée à assurer au minimum l'autosuffisance et la sécurité alimentaire.

C'est dans ce cadre qu'une nouvelle institution bancaire spécialisée -la banque de l'agriculture et du développement rural- a été créée par ordonnance n°82-106 du 13/03/1982 et dont la vocation était de prendre en charge les problèmes de financement du secteur agricole et du monde rural.

Dès sa création, la B.A.D.R a hérité d'un passif très lourd de l'ordre de:⁽¹⁾

crédits de campagne : DA 10 milliards 273 millions

crédits d'investissements : DA 5 milliards 861 millions

Suite à la reconversion, à partir de 1981, des domaines autogérés, des coopératives d'anciens moudjahidines et de la révolution agraire se sont transformés en domaines agricoles de services (D.A.S) et en fermes pilotes. Ce passage a été la résultante de ce passif.

Ainsi, les 16 milliards 134 millions de DA (tous crédits confondus) ont été convertis en bons d'équipements recouvrables en 15 ans.

Pour mieux apprécier les concours de la "B.A.D.R" dans le domaine agricole privé, une approche de l'évolution des différents paramètres paraît très nécessaire et ce, en rapportant d'abord toutes les campagnes à la campagne de référence 82/83, et ensuite étudier l'évolution d'une campagne à une autre.

Depuis la création de la B.A.D.R, 140.117 dossiers de crédit ont été sanctionnés, pour un montant de DA 4.046.000.000,00. Seuls DA 2.711.000.000,00 ont été réalisés et 1.459.000.000,00 DA ont été remboursés.

(1) Restructuration: 1ère phase 1981 création DAS et fermes pilotes

Ce qui se traduit par une moyenne de 23.352 dossiers par an, soit 449/semaine répartis sur 220 agences, d'où 02 dossiers/semaine et par agence.

En moyenne, une agence sanctionne 02 dossiers, soit 57.750,00 DA en crédits accordés, 38.696,00 DA de réalisés et 20.824,00 DA de remboursés.

Crédits d'exploitation de 1982 au 31/12/87 en Milliards de DA

Campagnes	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88
Rubriques						
- Nombre de dossiers financés	9213	12370	36356	26985	30461	24732
- Crédits accordés	172	259	824	785	993	1013
- Crédits réalisés	106	160	648	631	773	383
- Crédits remboursés	38	135	556	153	530	45

Source : D.F.A ALGER

Evolution par rapport à la campagne 82/83

La prise en charge du financement de l'agriculture par la B.A.D.R a connu un tournant remarquable par les moyens humains et matériels mis en oeuvre par cette institution. 220 agences réparties sur le territoire national rapprochent ainsi leurs services au profit des fellahs les plus éloignés et mettent à leur disposition les moyens financiers nécessaires au développement de la production.

Ceci étant, la B.A.D.R donna une nouvelle vision sur les crédits d'exploitation par, d'une part, l'allégement des procédures, et d'autre part, une étude approfondie des besoins financiers.

Ainsi, l'accès au crédit est simplifié, favorisant aussi bien les grandes exploitations que les petits agriculteurs les plus démunis, en supprimant un certain nombre de documents et en tenant compte de tous les paramètres de gestion et d'exploitation.

L'étude des dossiers passe du financement limité au besoin d'une culture donnée, à un plan de culture annuellement établi, comprenant l'ensemble des spéculations que l'agriculteur projette de réaliser.

Le financement devient de plus en plus varié, touchant toutes les spéculations végétales et animales ainsi que les cultures conjoncturelles.

Par ailleurs, il fallait habituer l'agriculteur aux relations avec la banque. Pour ce faire, de larges vulgarisations ont été entreprises par le biais des réunions, de publicités radio-diffusées. La bancarisation aidant, la notion d'apport personnel fut introduite. Partant, le fellah plus sensibilisé et responsabilisé quitte la position d'assisté pour s'intégrer dans la gestion autonome par ses propres moyens d'abord, et un recours au crédit bancaire pour réaliser la soudure à la réalisation de son plan de production.

Taux d'évolution par rapport à 1982/83

Campagnes	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88
Rubriques						
- Nombre de dossiers financés	---	134	395	292	330	268
- Crédits accordés	---	151	479	457	578	589
- Crédits réalisés	---	151	612	596	730	371
- Crédits remboursés	---	338	1390	383	500	113

On constate une progression régulière des campagnes par rapport à la campagne 82/83. Cependant, la campagne 84/85 se distingue des autres campagnes par la simplification de la procédure de mise en place de crédits, notamment par:

- La suppression d'un bon nombre de documents;
- Le décaissement immédiat des fonds entre les mains des agriculteurs;
- Réclamation des justificatifs après réalisation du crédit.

Ceci a eu pour conséquence une affluence des fellahs vers les guichets de la B.A.D.R. Ensuite, une régression momentanée s'est produite en 85/86; elle est dûe aux paramètres suivants:

- Trésorerie suffisante, recours moindre;
- Crédits non remboursés, non éligibilité;
- Investissements non planifiés.

La campagne 86/87 est une année de reprise comme le démontre aisément le tableau ci-dessus. Car la confiance instaurée entre le fellah et la B.A.D.R, ainsi que l'élargissement du crédit par le financement des besoins variés, poussent ce dernier à solliciter les différentes lignes de crédits.

La campagne 87/88 représentait une continuité de la précédente avec un accroissement normal. Cependant, la dissolution des D.A.S donnant naissance à plusieurs exploitations individuelles et collectives allait changer remarquablement la physionomie des crédits aussi bien dans le nombre de dossiers que dans la masse des crédits accordés.

Sur trois mois seulement d'activité, la campagne 87/88 a enregistré +268% de dossiers financés et 589% de crédits accordés par rapport à la campagne 82/83.

I - PROBLEMES LIÉS A CETTE PHASE DE FINANCEMENT :

Une seconde réorganisation a bouleversé le paysage rural et ses structures. Par instruction interministérielle du 30/08/1987 et loi 87-19 du 18/12/1987, les D.A.S donnent naissance à 22.099 E.A.C et 5.228 E.A.I.

Ce passage entraîne avec lui un passif de 08 milliards 996 millions de DA, passif qui consiste en une dette de l'Etat envers la B.A.D.R.⁽¹⁾

En ce qui concerne les trois dernières campagnes (86/87 - 87/88 et 88/89), la B.A.D.R. a injecté 24 milliards de DA, soit 8 milliards de DA sur ses propres fonds et pour chaque campagne dont 78% sont réalisés.

(1) Restructuration 2ème phase 1987 DAS restructurés en EAI et EAC

Pour les crédits d'investissement outre ceux sur concours du trésor, la B.A.D.R injecte chaque exercice sur ses propres fonds plus de 2 milliards de DA dont seulement un peu plus de la moitié sont utilisés.

Pour ce qui est des EAC et EAI, celles-ci consomment à elles seules près de 80% des crédits mis en place; pourtant elles n'exploitent que 40% des terres.

De 1976 à 1987, le secteur traditionnel agricole a laissé une ardoise à la B.A.D.R de 174 millions de DA.

A la campagne 88/89, le privé national a laissé 421 millions de DA qui ont été rééchelonnés.

Il y a lieu de signaler que jusqu'en Février 1985, le secteur privé n'avait droit qu'à 50.000 DA au maximum par dossier, ce qui représentait une contrainte pour le développement de l'exploitation agricole privée. Le montant arrêté, actuellement, est fonction du projet présenté. Il peut dépasser les 10 millions de DA.

Pour les EAC et EAI, la campagne 88/89 s'est soldée par des impayés de l'ordre de 01 milliard 600 millions de DA qui ont été rééchelonnés.

Pour ce qui est du recouvrement des créances, le découvert résultant de la différence entre crédits utilisés ou réalisés et les recettes est supporté par la banque d'Etat (Trésor) mais en rapport avec le secteur socialiste.

Pour le secteur privé, le découvert était supporté totalement par la banque qui procédait à son financement.

Un fait mérite d'être précisé, c'est qu'avant 1981, le financement était pratiquement économique mais il suffisait que le prix du pétrole baissait pour voir l'état recourir à la planche à billets pour subvenir au financement de l'économie.

Le financement est devenu, désormais, purement monétaire et non économique.

I.1) Problèmes d'ordre juridique

Pesanteurs sociologiques obligent, la B.A.D.R a éprouvé de réelles difficultés à respecter certaines règles juridiques du fait même de l'absence ou de la non précision du droit.

La B.A.D.R, institution étatique, est chargée entre autres de participer à l'effort de mobilisation des ressources existantes, tout en essayant de rentabiliser l'activité bancaire. Le financement des exploitations collectives ou individuelles entre dans le cadre de la politique financière du pays. Néanmoins, certaines pratiques limitent quelque peu le champ d'action du droit.

Les arrêtés d'attribution des terres sont donnés par le Wali et doivent être authentifiés auprès du notaire. Or, la plupart de ces arrêtés ne sont pas paraphés par l'homme de justice. Malgré cette lacune, la B.A.D.R continue à financer près de 25.000 exploitations.

Ce problème capital va en engendrer d'autres:

1) Certains membres du collectif qui ont profité des sommes allouées par la B.A.D.R se désistent du groupe. Bien plus, certains ont été jusqu'à vendre le patrimoine.

Les autorités les ont remplacés purement et simplement, sans se soucier de leurs engagements envers la banque.

2) En Janvier 1990, une circulaire interministérielle réaménagea les attributions d'exploitations sans faire allusion aux engagements pris envers la banque ...

3) En ce qui concerne le secteur traditionnel, la banque accordait un crédit sur la base d'une attestation délivrée par l'A.P.C (la plupart du temps complaisante).

Bref, presque personne ne semblait en règle sur le plan juridique pour être éligible au crédit.

Ainsi, la B.A.D.R se trouvait en difficulté en cas de conflit du fait que le recours en justice était inacceptable.

1.2) Problèmes liés à l'environnement et à la clientèle

Il semblerait que les problèmes du monde agricole ne résident pas dans le financement puisque les sommes mises à disposition par la B.A.D.R n'arrivent pas à être dépensées.

Evolution des crédits à court terme

(U = 10⁶)

Campagnes	1987/88	1988/89	1989/90
Crédits accordés dont EAC/EAI	7025	9432 8110	5683 4629
Crédits réalisés dont EAC/EAI	5330	7480 6454	4012 3208
Taux de réalisation	76%	79%	71%

Source: Direction de Financement Agricole (D.F.A) B.A.D.R

Evolution des crédits d'investissement

(U = 10⁶)

Exercices	1987	1988	1989
<i>Crédits accordés</i>			
MT	1072	2112	658
LT	1142	2654	423
MLT	2214	4766	1081
<i>Crédits réalisés</i>			
MT	732	1459	459
LT	491	1973	346
MLT	1223	3432	805
<i>Taux de réalisation</i>	55%	72%	74%

Source : Direction de Financement Agricole (D.F.A) B.A.DR ALGER

Les problèmes sont ailleurs et la résurgence d'un problème climatique (sécheresse) en entraîne d'autres.

Passons en revue certains d'entre eux:

- Problème de l'eau:

Nonobstant la sécheresse qui sévit de temps à autre sur notre pays, et qui a des effets néfastes sur la production, le cheptel, etc ..., d'autres phénomènes peuvent surgir du fait de l'inconscience ou de la solution de facilité des hommes.

En matière de creusage de puits, la réglementation impose d'après le cadre des eaux un acte de concession. Des difficultés surgissant, on s'est contenté d'une autorisation de forage des services de l'hydraulique. Et on en arrive à des résultats aberrants (par exemple pour une seule agence près de Tiaret (MAHDIA), 600 demandes de creusages de puits ont été autorisées).

- Pénurie d'aliments

- Problème de la fixité des éleveurs:

Cette "fluidité" des éleveurs a permis l'évasion du cheptel en dehors des frontières.

La B.A.D.R, voulant faciliter les transactions commerciales, a mis à la disposition des éleveurs des espèces. Ce qui a donné lieu à des détournements (le même cheptel est passé entre 6 et 7 mains), c'est à dire qu'une même brebis a été financée 6 et 7 fois, soit au lieu de 2000 DA, 12000 DA ou 14000 DA.

- Problème des hommes:

Complaisance de la part de certains maquignons qui dressent des fausses factures contre un pourcentage (20% en général) donné par l'éleveur, ce qui a obligé la B.A.D.R à limiter le financement aux vrais éleveurs.

Certains exploitants laissent leur terre en friche et dilapident les crédits alloués ... Bien plus, ils la louent à des éleveurs qui font paître leurs troupeaux .

Dans certaines régions, des exploitants (EAC) sont allés jusqu'à vendre des arbres qui servaient de brise-vents. Bien plus, l'avidité les a poussés jusqu'à vendre les parcelles cédées, en lots de terrain à bâtir.

D'autres ont bénéficié de crédits puis ont vendu le patrimoine qui leur a été cédé et ont disparu dans la nature.

Les crédits extérieurs obtenus auprès de banques étrangères et concernant la production laitière n'ont pu être mobilisés depuis quelques années car ce projet était mal identifié au départ. Les éleveurs étaient réticents pour réaliser ce projet (manque de matériaux, sécheresse, pénurie d'aliments et de produits vétérinaires ...) et comme résultat, la B.A.D.R a payé les commissions d'engagement.

Nous pouvons dire, aussi, que la clientèle en elle-même constitue un problème réel pour la "B.A.D.R" car composée essentiellement de fellahs et de nouveaux exploitants à majorité illettrés, manquant de facteurs de production et surtout de formations et de stages.

Encore plus grave, certaines structures mentales, certains comportements alliés à des calamités naturelles, ne reculent pas devant la soif de vouloir de l'argent en s'ingéniant de débrouiller sans passer par le travail, source de richesse pour tous.

CONCLUSION

Après cette période caractérisée par une multitude de réformes agricoles, par un système de financement planifié, fondé essentiellement sur la fiscalité pétrolière déterminée par des fonctions exogènes incontrôlables et la création monétaire, de même que l'injonction de l'Etat dans le financement, et à côté des phénomènes caractéristiques d'automatisme du crédit, de faiblesse, voire même d'inexistence de marché monétaire et financier, d'un faible degré de bancarisation de l'économie et, enfin, de l'absence d'une véritable politique d'encadrement du crédit (des procédures lourdes, une qualité et un service faibles), le changement devenait un impératif.

Devant cette situation, le contexte économique Algérien a été marqué par la mise en oeuvre des réformes économiques qui se sont traduites par:

- la définition de nouveaux mécanismes de gestion pour l'économie nationale;
- la mise en oeuvre de l'autonomie des entreprises publiques d'une part, et la réorganisation du secteur agricole d'autre part;
- la loi relative à la monnaie et le crédit.

Partant de ces nouvelles données, la B.A.D.R qui évoluait dans ce contexte économique adoptait une nouvelle politique de financement.

De ce fait, il nous paraît donc évident, dans cette phase de transition, de revoir le rôle de la B.A.D.R, ses objectifs, ses impératifs, les règles générales de financement, etc...étant donné qu'elle demeure, depuis 1982 à nos jours, la seule banque de financement de l'agriculture.

CHAPITRE 2



MODALITES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE EN ALGERIE POST-REFORMES (1990 - 1998)

SECTION 1:

**POLITIQUE GENERALE DE LA B.A.D.R DANS LE NOUVEAU
CONTEXTE ECONOMIQUE ALGERIEN**

SECTION 2:

**LE NOUVEAU SYSTEME DE FINANCEMENT ET SON
DEVELOPPEMENT A TRAVERS LES CAMPAGNES
AGRICOLES: MODIFICATIONS ET CHANGEMENTS
INTERVENUS**

SECTION 3:

LES IMPAYES: CAUSES ET REMEDES

SECTION 4:

AIDE DE L'ETAT

L'accélération de la mise en oeuvre de programmes de réformes économiques dans le pays et l'entrée de plain-pied dans l'économie de marché implique une perpétuelle adaptation à l'évolution de notre environnement.

Ainsi donc, la politique générale de la B.A.D.R a été revue pour être au diapason des réformes économiques.

SECTION 1:

POLITIQUE GENERALE DE LA B.A.D.R DANS LE NOUVEAU CONTEXTE ECONOMIQUE ALGERIEN

I - ROLE ET MISSION DE LA B.A.D.R

Devenue entreprise publique économique, organisée en la forme de société par actions, la B.A.D.R est régie par les dispositions générales suivantes:

- La loi n°88-01 du 12 Janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques;
- Les dispositions du code de commerce;
- La loi n°90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit;
- Les statuts de la B.A.D.R, approuvés par l'assemblée générale constitutive.

I.1) Objectifs poursuivis

conformément à son objet défini statutairement, la Banque Algérienne de Développement rural a pour objectif de:

- a) Contribuer:
 - au développement du secteur de l'agriculture;
 - à la promotion des activités agricoles, artisanales et agro-industrielles;
 - à la promotion économique du monde rural.

A cet effet, et ce, conformément aux lois et règlements en vigueur, la B.A.D.R procède à l'exécution de toutes opérations bancaires et à l'octroi de prêts et de crédits sous

toutes formes, dans la stricte observation des règles de la commercialité et de la sauvegarde des intérêts de l'entreprise, les actions promotionnelles du monde agricole et les activités connexées étant une priorité de la banque.

b) Mettre en oeuvre ses propres moyens ainsi que ceux que l'Etat lui fournira, en vue d'assurer, conformément aux lois et règlements en vigueur, principalement le financement:

- des structures et des activités de production agricole;
- des structures et des activités de toute nature en amont et en aval de la production du secteur de l'agriculture;
- des structures et des activités agro-industrielles de toute nature, liées directement au secteur de l'agriculture;
- des structures et activités de l'artisanat traditionnel en milieu rural.

1.2) Impératifs de gestion

La B.A.D.R doit se conformer strictement aux impératifs suivants:

a) L'impératif de responsabilité financière:

celui-ci signifie que la B.A.D.R va être seule responsable de ses obligations vis à vis de ces créanciers, et particulièrement de ces déposants. Cette responsabilité lui impose de couvrir ses charges d'exploitation, ainsi que ses pertes en principal, par les seuls revenus de ses activités et l'exécution de ses garanties et sûretés dont elle pourra disposer. Elle oblige aussi la B.A.D.R à faire en sorte que sa liquidité soit toujours suffisante pour assurer le service de sa dette et particulièrement le retrait de ses déposants.

b) L'impératif d'autonomie financière:

celui-ci signifie que la B.A.D.R va être seule responsable de la collecte des ressources financières qu'elle utilisera pour ses opérations. Ceci impose une relation étroite entre la capacité de la B.A.D.R à collecter l'épargne et la capacité à prêter.

II - POLITIQUE DE FINANCEMENT

II.1) Cadre de financement

La B.A.D.R, banque commerciale et de développement:

- a) accorde son concours à toute personne physique ou morale qui exerce une activité économique rentable;
- b) privilégie, de part sa vocation, le financement des exploitations et coopératives agricoles;
- c) finance toutes les activités industrielles ou commerciales et professions libérales concourant au développement du monde rural en particulier, et au développement économique du pays en général.

II.2) Modes de financement

La B.A.D.R accorde ses concours financiers soit en dinars Algériens, soit en devises convertibles.

II.3) Limites de financement

Afin d'assurer un développement harmonieux de son portefeuille et de répartir ses risques de façon à en minimiser l'impact, la B.A.D.R veillera à maintenir un équilibre relatif entre ses différentes opérations et ses différents secteurs d'activité. La B.A.D.R limitera ses engagements par clients (aussi bien pour ses prêts que pour ses prises de participation) et s'assurera que leur contribution propre aux opérations qu'elle finance soit suffisante.

En dehors des normes fixées par la banque d'Algérie en matière de crédit dans le cadre de l'application de la loi relative à la monnaie et au crédit, le conseil d'administration a établi les limites d'intervention que la B.A.D.R doit respecter.

Ainsi, il a été institué au niveau de chaque centre de décision, à savoir: Direction Générale, Directions Centrales de Crédit, Succursales et Agences un comité de crédit siégeant à charge de décider de l'octroi des crédits à la clientèle à l'intérieur des côtes qui lui sont déléguées.

Ceci étant, la mise en place des crédits doit obéir à des règles bien définies et au respect des normes techniques et de financement.⁽¹⁾

Crédit d'exploitation production végétale:

Le crédit d'exploitation octroyé ne doit pas dépasser les 80% des charges globales calculées selon les normes techniques B.A.D.R.

Crédits d'exploitation destinés à la production animale

Ne doivent pas dépasser 80% des besoins de trésorerie tels que dégagés pour les besoins de trésorerie.

En ce qui concerne les crédits d'investissement, leur octroi est subordonné à l'étude des ratios d'endettement et de remboursement et à l'apport personnel.

(1) Décision réglementaire N°10/90 du 21.10.90 portant délégations de pouvoirs

a) Le ratio d'endettement:

$$\text{ratio d'endettement} = \frac{\text{DLMT}}{\text{Actif immobilisé}} \geq 0,7$$

b) Le ratio de remboursement:

$$= \frac{\text{produits MLT}}{\text{marge nette}} \geq 1$$

c) Apport personnel:

L'apport personnel minimum pour tout projet d'investissement est fixé à:

- 40% du montant des produits d'élevage et d'exploitation;
- 30 % du montant des biens mobiliers (matériel d'exploitation, auxiliaire et roulant...).

Il est utile de préciser qu'en matière de crédits d'exploitation, des dépassements passagers et exceptionnels peuvent être accordés à hauteur de 10% des crédits autorisés. La décision est prise par le comité de crédit de la structure.⁽¹⁾

III - COLLECTE DES RESSOURCES

La B.A.D.R collecte ses ressources en Algérie et à l'extérieur par tous les moyens disponibles:

- tous les dépôts (à vue et à terme);
- l'émission de bons de caisse;
- l'émission d'obligations et,
- les emprunts.

(1) Comité de crédit ayant notifié le crédit (agence, succursale, direction centrale)

IV - POLITIQUE D'ORGANISATION

IV.1) Décentralisation des structures

La B.A.D.R est organisée en agences dirigées par des succursales. L'agence est la cellule de base de la banque. Elle constitue la cheville ouvrière.

La succursale est une entité de gestion qui gère et soutient les agences.

La décentralisation des entités de la B.A.D.R est une nécessité stratégique pour mieux appréhender les activités financières et pour accroître l'efficacité de l'intervention de banque en vue de donner aux activités de production et d'investissement une meilleure chance d'être réalisées dans les délais et de respecter les objectifs tracés.

IV.2) Décentralisation des missions et des prérogatives

Les succursales constituent une étape de décentralisation car, à leur niveau, sont définies les missions et les prérogatives pour donner aux responsables la possibilité de prendre les décisions appropriées.

V - PROCEDURES

V.1) Simplification de procédures

La B.A.D.R, depuis sa création, a essayé de développer des procédures de plus en plus simplifiées pour permettre notamment aux agriculteurs d'accéder aux crédits, sans contraintes administratives.

L'effort de simplification des procédures a été poursuivi, en 1990, par la B.A.D.R en vue d'enrayer toutes les lourdeurs bureaucratiques et adopter son intervention aux besoins et préoccupations des procédures sur le terrain.

V.2) Analyse et normes d'évaluation

Les nouveaux mécanismes de gestion ont contraint la B.A.D.R à définir des outils d'analyse économique lui permettant d'imprégner à sa clientèle, avec le monde rural, une démarche économique de l'appréhension des problèmes de manière à faire des crédits de la

B.A.D.R non pas une assistance mais un acte économique qui obéit à des impératifs de rentabilité pour les clients que pour la banque.

Elle a aussi développé un système d'évaluation des besoins de crédits par la définition et l'adoption des normes techniques et financières qui lui sont propres. Ils sont utilisés comme référence pour l'appréciation du plan de financement par rapport au plan de production (voir annexe n°7).

V.3) Evaluation des demandes de financement

Contrairement au passé, les financements de la B.A.D.R ne devraient être octroyés, désormais, que sur la base d'une étude de:

- la rentabilité financière du projet;
- la validité des techniques utilisées;
- la capacité technique et de gestion du client ou de l'entreprise;
- l'existence d'un marché rémunérateur et stable pour les produits ou services de l'entreprise;
- et une analyse des risques encourus.

La note D.F.A n°01/90 du 07/01/90 portant orientations sur le financement du secteur agricole a situé le rôle des responsables chargés du traitement des engagements tant au niveau succursale qu'à celui du siège.

Ainsi, le Directeur d'Agence et/ou le comité de crédit de la succursale, chacun en ce qui le concerne, est tenu de procéder à une étude minutieuse des dossiers de crédits qui leur sont soumis, tout en tenant compte des paramètres d'analyse financière des projets et des règles de commercialité.

V.4) Garanties

Tout en reconnaissant que la meilleure garantie de bonne fin d'un financement réside dans une bonne analyse du projet et son suivi, il a été précisé dans la note sus-citée que tout crédit doit être assorti de garanties usuelles ou à défaut de celles du F.G.A (Fonds de

garantie agricole qui n'a pas joué son rôle convenablement et a été dissout par la suite) qui doivent être mobilisées préalablement à la réalisation.

Pour une meilleure appréciation de la garantie en fonction de la clientèle, le choix de celle-ci a été laissé au siège pour décision.

V.5) Suivi des créances et des investissements

Le suivi de la réalisation des crédits et le remboursement des prêts est obligatoire et doit intervenir d'une façon systématique. Ce suivi permettra de mieux juger de la qualité des créances, des investissements et des risques qu'elle encourt (B.A.D.R), et d'aider ses clients par ses conseils techniques.

Le suivi comporte:

- les visites périodiques aux clients et aux investissements, particulièrement à ceux qui éprouvent des difficultés de remboursement et,

- l'analyse des documents comptables et des rapports périodiques soumis par les clients.

Par ailleurs, dans un souci de gestion et pour une meilleure offre de qualité et de service, les succursales et agences ont été invitées à procéder à une sélection de la clientèle agricole en trois grandes catégories:⁽¹⁾

Bonne clientèle

Celle-ci, respectant les règles de jeu, peut accéder à tous les créneaux finançables et peut faire l'objet d'attention et de facilités.

Clientèle à risque

Celle-ci, de bonne foi mais rencontrant des difficultés objectives, doit faire l'objet d'un suivi rigoureux et de certaines mesures particulières.

Autre clientèle

Celle-ci, de mauvaise foi, il n'y a plus lieu de renouveler le crédit, même après apurement du contentieux et prise de mesures conservatoires et d'actions en justice pour le recouvrement des créances.

(1) Note Direction du Financement du Secteur Privé N°01/90 du 07/01/90 portant orientations sur le financement du secteur agricole

SECTION 2 :
**LE NOUVEAU SYSTEME DE FINANCEMENT ET SON
DEVELOPPEMENT A TRAVERS LES CAMPAGNES
AGRICOLES: MODIFICATIONS ET CHANGEMENTS
INTERVENUS**

I - FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE 90/91

Compte tenu de la conjoncture défavorable (sécheresse sur plusieurs campagnes) et des dispositions qui ont été prises par les autorités publiques pour indemniser certaines exploitations, du moins celles qui pratiquaient les cultures dites stratégiques, la B.A.D.R a décidé d'appuyer ces dispositions par la mise en oeuvre des prorogations d'échéances pour les campagnes 1988/89, 1989/90 et l'octroi de nouveaux concours pour assurer le bon déroulement de la campagne 1990/91.

Pour ce faire, il y a lieu d'obtenir de la CNMA ⁽¹⁾ ou de la CRMA ⁽²⁾ concernés les fiches d'expertises visées par le Service Agricole Communal ou de Daira ainsi que le montant de l'indemnisation retenue pour chaque unité d'exploitation sinistrée.

Aussi, n'ont été considérés comme sinistrés et ne pouvaient prétendre au report de crédits d'exploitation et d'investissement (campagne 88/89 et 89/90) que les exploitations indemnisées qui n'avaient pas d'impayés antérieurs à la campagne 88/89 et dont l'indemnisation avait été enregistrée en diminution de crédits en cours.

Ainsi, le crédit a été restructuré pour une durée n'excédant pas 03 ans, sauf dans les cas où la capacité de remboursement est réellement insuffisante.

Dans le cas où l'exploitation, ayant fait l'objet d'un crédit de restructuration, sollicitait un crédit d'investissement, l'appréciation de la capacité de remboursement du client devait s'effectuer en tenant compte des échéances des anciens crédits d'investissement s'il y en avait, des échéances de nouveaux crédits à mettre en place et de celles du crédit de restructuration.

(1) CNMA: Caisse Nationale de la mutualité agricole

(2) CRMA: Caisse Régionale de la mutualité agricole

En matière de crédits d'exploitation, les sinistrés pouvaient prétendre à de nouveaux crédits conformément aux normes établies (80% des besoins exprimés). Seuls les sinistrés à 100% pouvaient prétendre à un financement à 100% des charges d'exploitation.⁽¹⁾ (1)

Comme il a été précisé, impérativement, que tout impayé pour raison non objective entraînait l'inéligibilité au crédit.

A partir de cette campagne, il a été constaté qu'une certaine rigueur dans le financement des crédits agricoles a été observée.

II - FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE 91/92

Dans le cadre de l'application générale de la banque en matière d'intervention dans le financement des activités agricoles, des orientations sur le financement de la campagne 91/92 ont été apportés et concernaient principalement: l'éligibilité au crédit, les normes de gestion, le recouvrement, les objectifs de financement.

II.1) Éligibilité au crédit

II.1.a) Sur le plan juridique

Le régime foncier caractérisant aussi bien les exploitations issues de la réorganisation du secteur public agricole que les terres reprises par les propriétaires nationalisés n'était pas encore mature pour permettre à la B.A.D.R d'avoir une démarche rigoureuse et, à cet effet, elle était obligée de recourir à des garde-fous.

a) Exploitations agricoles collectives/Exploitations agricoles individuelles

Toute EAC/EAI postulant à un crédit auprès de la banque devait présenter un arrêté d'attribution signé du Wali et un acte administratif délivré par les services des domaines, à défaut une attestation de ces mêmes services certifiant que la procédure d'enregistrement est en cours, ou que les services du domaine n'ont pas encore mis en oeuvre cette procédure.

b) Agriculteurs privés

Pour cette catégorie de clientèle, il fallait toujours réclamer l'attestation délivrée par les A.P.C, certifiant la qualité d'agriculteur et ce, en attendant l'application des dispositions

(1) Lettre circulaire n° 10311 du 23.10.90 portant financement campagne 90/91

de la loi portant orientation foncière qui prévoit la délivrance d'acte de possession. Cette attestation doit préciser la qualité de l'exploitation (propriétaire, ...).

c) Propriétaires nationalisés

Cette catégorie de clientèle devait présenter un arrêté de restitution délivré par le Wali, pour les terres nationalisées et un acte de propriété pour les terres en leur possession.

II.1.b) Sur le plan de la solvabilité

a) Engagements de la banque:

Est inéligible à priori au crédit toute catégorie de clients ayant un impayé sur les livres de la banque. Par contre, certains impayés subsistaient malgré l'effort consenti par l'agriculteur pour les apurer. Le Directeur de Succursale concerné, jugeait de l'opportunité de cet effort et de la crédibilité du client pour lui apporter à nouveau les concours de la banque.

Par ailleurs, une clientèle douteuse qui a fait endurer les remboursements des concours de la banque et qui venait, soudainement, apurer sa situation dans la perspective de bénéficier de concours plus importants, l'attention du Directeur de Succursale était attirée pour faire preuve de perspicacité dans l'approche du dossier.

Enfin, pour tout crédit restant impayé de la campagne 88/89 et antérieurement, l'appréciation de la poursuite de la relation restait du ressort de la Direction Centrale.

b) Engagements envers le Trésor Public:

Pour la clientèle ayant bénéficié du patrimoine cédé par l'Etat, elle devait respecter les échéances fixées contractuellement avec la banque, le respect de ces échéances pouvant constituer un préalable à l'accès au crédit.

II.2) Normes de gestion

Au courant de la campagne 91/92, la Direction du financement du secteur privé agricole (D.F.S.P.A) s'est chargée de mettre à la disposition des structures locales, les fiches normatives et le canevas d'évaluation permettant l'étude des dossiers. En règle générale, les fiches normatives sont utilisées pour les crédits dont le montant est inférieur à 1 million de dinars et le canevas pour les montants de plus de 1 million de dinars. Pour les crédits

d'investissement considérés importants, l'acte de propriété et les documents comptables sont exigés.

II.3) Le recouvrement

Cette campagne était placée sous le signe du recouvrement. En ce qui concerne les crédits échus, des instructions fermes ont été données afin que toutes les actions soient menées pour recouvrer les créances.

Pour les engagements qui étaient en cours, le suivi devrait être permanent (débiteurs avisés en temps voulu, visites périodiques de sensibilisation, surtout au moment des recettes).

II.4) Objectifs de financement

En complément de la note 01/90, il a été demandé à l'ensemble des structures de la B.A.D.R de procéder à un rapprochement de la clientèle ayant un potentiel de développement important pour prendre connaissance de leurs projets à l'effet de leur faciliter l'accès aux concours, y compris les opérations extérieures.

Taux d'intérêt pour crédit à la production agricole

Le conseil du gouvernement, lors de sa réunion du 12 Octobre 1992 consacrée au dossier agriculture, a arrêté des mesures de bonification des taux d'intérêt pour les crédits de campagne et les investissements en faveur du secteur agricole.

Les taux d'intérêt nets applicables à compter du 1er Octobre 1992 étaient les suivants:

- Crédits de campagne : 8%
- Crédits d'investissement: entre 5% et 6% selon la durée de l'investissement.

Les crédits de campagne étaient applicables à toutes spéculations agricoles sans exclusive aucune.

Les crédits d'investissement concernaient toutes les spéculations qui concouraient à l'intensification et à la valorisation de la production agricole ainsi qu'à l'élargissement et au renouvellement des capacités de production.

La clientèle qui était éligible aux crédits bonifiés était formée d'agriculteurs à titre individuel ou organisée en groupements, les coopératives et leurs unions ainsi que les offices agricoles pour les seules activités de production agricole.

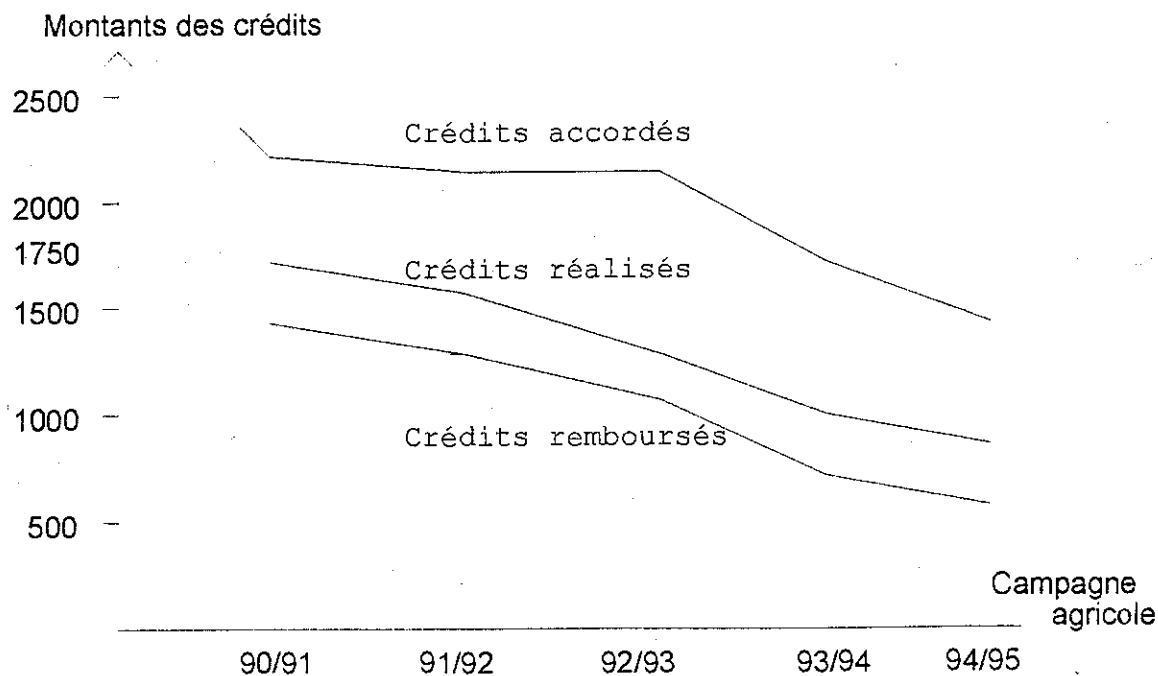
Pour les campagnes 92/93 et 93/94, les instructions ont surtout insisté sur l'éligibilité au crédit (sur le plan juridique et de la solvabilité), le recouvrement des créances et l'adéquation entre les ressources et les emplois.

EVOLUTION DES CREDITS COURT TERME

U = 10⁶

CAMPAGNES	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95
Crédits accordés	2289	2273	2226	1650	1414
dont EAC/EAI	993	1387	1183	853	1116
Crédits réalisés	1707	1685	1453	1074	1031
dont EAC/EAI	749	1011	828	562	844
Crédits remboursés	1411	1365	1067	638	621
dont EAC/EAI	492	818	639	350	610
Taux de Réalisation	75%	74%	65%	65%	73%
Taux de Remboursement	83%	81%	73%	59%	60%

Source: Direction de Financement agricole (D.F.A) B.A.D.R



A travers l'analyse de ce tableau, il ressort que les montants des crédits accordés, à partir de la campagne 90/91, ont régressé d'une manière régulière et continue d'une campagne à une autre.

Cette régression s'explique par l'application de la nouvelle politique de financement.

Elle trouve aussi son explication dans la réhabilitation de la B.A.D.R dans ses compétences en matière d'examen de risques et d'octroi de crédits. Ainsi, ces relations avec la clientèle ont été redéfinies et régies par les règles de la commercialité, de la concurrence, de la rigueur et de l'orthodoxie bancaire.

Ainsi donc, un grand nombre d'agriculteurs et d'exploitations se sont vus leurs crédits refusés parce que ne répondant pas aux critères d'éligibilité au crédit, soit sur le plan juridique (exemple: manque de certificat de possession pour les agriculteurs privés ou acte administratif pour les EAC/EAI), soit, aussi, sur le plan de solvabilité pour une clientèle ayant un impayé sur les livres de la banque.

Quant aux crédits réalisés, leurs montants en valeur absolue ont évolué, durant la même période, d'une manière dégressive et dans les mêmes proportions. Ceci est dû à plusieurs raisons, nous nous contenterons de citer quelques unes d'entre elles:

- introduction tardive des demandes de crédits;
- manque de célérité dans l'étude des dossiers;

- problèmes liés à l'approvisionnement (quantité insuffisante, mauvaise qualité et/ou prix élevé des intrants) etc ...

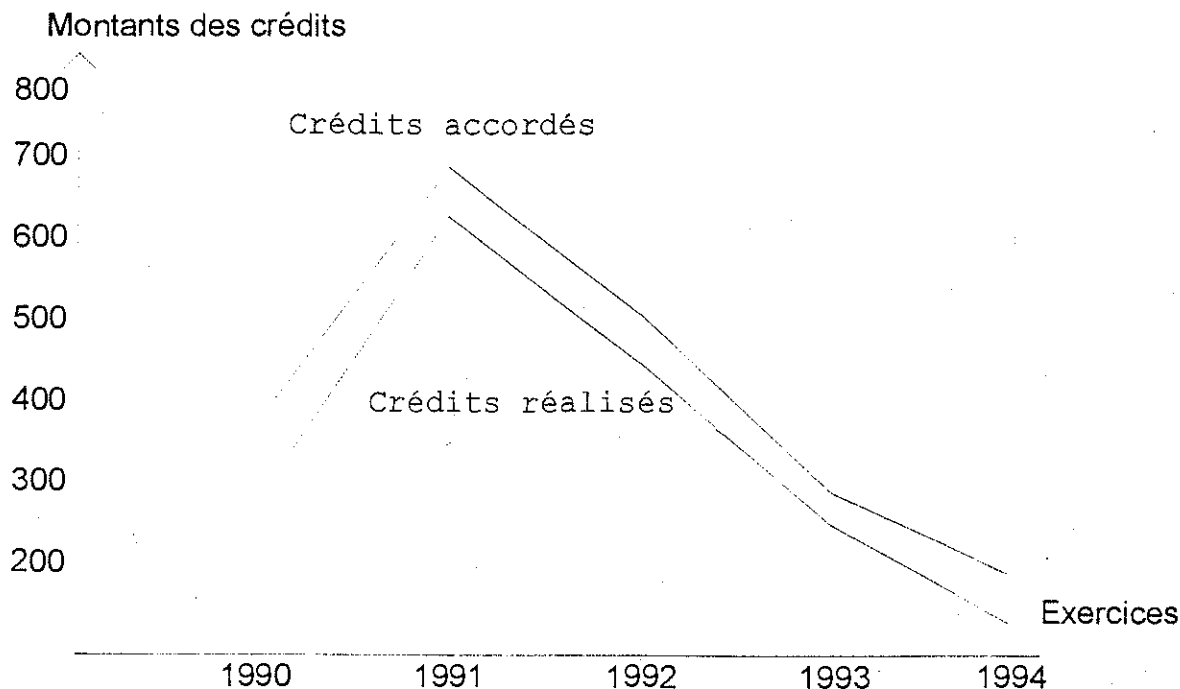
En ce qui concerne les crédits remboursés, les plus faibles taux de remboursement ont été enregistrés durant les campagnes 93/94 et 94/95 en raison de la sécheresse qui a sévi dans le pays et qui a eu des répercussions négatives sur les rendements des différentes récoltes.

EVOLUTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

U = 10⁶

EXERCICES	1990	1991	1992	1993	1994
<i>Crédits accordés</i>					
MT	259	645	510	283	203
LT	139	37	19	35	36
MLT	398	682	529	318	239
<i>Crédits réalisés</i>					
MT	201	592	458	255	165
LT	89	31	14	27	22
MLT	290	623	472	282	187
<i>Taux de réalisation</i>	73%	91%	89%	89%	78%

Source: D.F.A B.A.D.R



L'analyse du tableau relatif à l'évolution des crédits d'investissement laisse apparaître que les montants des crédits accordés sont beaucoup moins importants que ceux concernant les crédits de campagne mais avec un taux de réalisation plus élevé.

Elle fait ressortir, aussi, une évolution en dents de scie aussi bien des crédits accordés que des crédits réalisés durant les exercices 1990, 91 et 92, avec une diminution de ces crédits de manière régulière et continue depuis l'exercice 1992 à l'exercice 1994.

Cette diminution résulte principalement de:

- la sélection de la clientèle;
- étude minutieuse des dossiers de crédits;
- étude des ratios d'endettement et de remboursement et à l'apport personnel du

client fixé à:

* 40% du montant des produits d'élevage et d'exploitation;

* 30% du montant des biens mobiliers (matériel d'exploitation auxiliaire et roulant...);

- indisponibilité des équipements; du cheptel ...

- augmentation fâcheuse des prix.

III - FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE 95/96

Contrairement aux pratiques du passé qui voulaient que les prêts soient consentis à tout agriculteur qui en fit la demande, et devant l'utilisation détournée à des fins autres qu'agricoles, de nouvelles dispositions étaient prises en matière d'octroi de prêts et qui n'étaient accordés qu'en fonction des cultures stratégiques.

D'autre part, et toujours dans le cadre du financement de la campagne 95/96, la décision réglementaire n°35/95 du 30/08/1995 relative au manuel de gestion des crédits avait défini à travers les fiches descriptives les conditions juridiques à remplir par les agriculteurs pour leur éligibilité, ainsi que les garanties à requérir par la banque pour l'octroi des différents types de crédits.

III.1) Les différents types de crédits

Pour répondre aux besoins croissants et diversifiés des agriculteurs, la banque de l'agriculture et du développement rural (B.A.D.R) a mis à leur disposition différents types de crédits agricoles à court, moyen et long terme.

Encore mieux, elle a diversifié cette gamme de crédits, selon leurs durées, afin qu'ils soient adaptés à leurs besoins.

De ce fait, plusieurs crédits à C.T liés chacun à un objectif bien précis (financement des charges d'exploitation, ou besoins de trésorerie pour une culture polyvalente, ou à l'acquisition de petits équipements) aux formes et conditions distinctes sont prévus.

Aussi, pour ne pas exclure du financement certains agriculteurs ne pratiquant pas des cultures stratégiques bénéficiant de la bonification du taux d'intérêt, un crédit de campagne, cette fois-ci non bonifié, a été prévu.

1. Crédit de campagne agriculture bonifié:

C'est un crédit à court terme, bénéficiant du taux d'intérêt par le trésor, octroyé aux exploitations et entreprises agricoles privées et publiques, et destiné au financement des charges d'exploitation liées à un cycle d'exploitation végétale ou animale se rapportant uniquement aux activités bénéficiant de la bonification.

Pour avoir accès à ce crédit, le demandeur de prêt doit fournir un dossier comportant, en sus de la demande de financement, un acte de propriété ou un acte administratif, ou certificat de possession, ou acte d'acquisition sous-seing privé enregistré ou, à défaut, un contrat de location notarié pour le secteur privé seulement.

Aussi, un plan de production et/ou un plan de trésorerie, un extrait de rôles ainsi qu'une attestation CASNOS lui sont exigés.

Le montant du crédit peut aller de 10.000 DA à un montant ne pouvant excéder 700 millions de DA pour une durée d'une (01) année répartie comme suit:

09 mois d'utilisation à partir du cycle de production et 03 mois de remboursement à partir de la date limite d'utilisation.

Ce crédit est consenti pour un taux d'intérêt bonifié de 8%.

Pour pouvoir bénéficier du crédit, le demandeur de prêt est dans l'obligation de fournir une ou plusieurs garanties selon l'importance du montant du crédit et du projet à financer: une délégation d'assurance, une caution solidaire des indivisaires lorsque le prêt est accordé en faveur de l'un des indivisaires, nantissement de matériel roulant ou hypothèque lorsque l'emprunteur n'a pas d'acte de propriété ou d'acte administratif. Dans ce cas, le bien donné en garantie doit être supérieur au montant du prêt.

Au moment de la réalisation du crédit, c'est à dire du déblocage de fonds, l'utilisation doit s'opérer par chèque ou par virement au profit du fournisseur ou justificatifs probants pour les décaissements en espèces.

2. Crédit de campagne non bonifié:

Crédit à court terme octroyé aux exploitations et entreprises agricoles publiques et privées pour le financement de leurs charges d'exploitation liées à un cycle de production végétale ou animale et ne bénéficiant pas de la bonification.

Mis à part le taux d'intérêt variable à payer et qui est égal au taux de base plus (+) la marge bancaire 5%, tout le reste est similaire au crédit de campagne bonifié.

3. Crédit de campagne Agriculture garanti par l'Etat:

Crédit à court terme garanti par l'Etat, bénéficiant de la bonification du taux d'intérêt par le Trésor, octroyé uniquement aux exploitations et entreprises agricoles privées dont le

rééchelonnement des crédits antérieurs est accepté par la commission de Wilaya. Il est destiné au financement des charges d'exploitation liées à un cycle de production végétale ou animale.

Pour bénéficier de ce crédit, le demandeur de crédit doit remettre à la banque, en plus de la demande de financement, une décision de la commission de la Wilaya, l'acte de propriété ou l'acte administratif, ou certificat de possession, ou l'acte d'acquisition sous-seing privé enregistré ou à défaut un contrat de location notarié pour le secteur privé seulement. En plus, il lui est exigé un plan de trésorerie et attestation fiscale et C.A.S.N.O.S. Tout le reste est identique au crédit de campagne agriculture bonifié.

4. Crédit d'exploitation agriculture non garanti par l'Etat:

Crédit à court terme, bénéficiant de la bonification du taux d'intérêt par le Trésor, octroyé aux exploitations et entreprises agricoles privées et publiques et destiné au financement des besoins de trésorerie ressortant du plan de financement d'une polyculture.

En plus des documents juridiques, le demandeur de crédit doit remettre les bilans et comptes d'exploitation des trois dernières campagnes. D'autre part, personne ne peut nier que le développement de toute exploitation agricole, quelque soit sa taille, nécessite des investissements (acquisition de matériel, creusage de puits, construction de bassins et d'étables, achats d'ovins et de bovins, acquisition de batteries, acquisition d'équipements lourds, plantations, etc ...).

Pour cela, et dans un souci de mieux servir les agriculteurs pour développer leurs exploitations, la banque a prévu, là aussi, plusieurs formes de crédits d'investissements à moyen et long terme.

Certains projets jugés stratégiques (construction et équipements chambres froides, plantations, etc ...) ont été subventionnés par le Fonds National de Développement Agricole (F.N.D.A) et ont, de ce fait, bénéficié d'une subvention du Trésor de 30% représentant la valeur de l'investissement.

A cet effet, des crédits ont été prévus sous la forme de CMT ou CLT selon l'objet à financer.

D'un autre côté, d'autres crédits sur ressources du Fonds International de Développement Agricole (F.I.D.A) ont été octroyés aux agriculteurs dans les régions de Tiaret et Tébessa pour développer le rôle du secteur agricole privé et en particulier celui des petits exploitants, pour les prêts supérieurs à 1.000.000 DA ainsi qu'un plan de financement. Toutes les autres conditions restent identiques à celles prévues pour le crédit de campagne agriculture bonifié.

5. Crédit d'équipement agricole court terme garanti par l'Etat:

Crédit à court terme bénéficiant de la bonification du taux d'intérêt par le Trésor octroyé aux exploitations agricoles privées et publiques et destiné à financer l'acquisition de petits équipements.

Le même dossier financier est à fournir par le demandeur de crédit en plus de la facture proforma et l'attestation fiscale et CASNOS.

Le montant du crédit se situe entre 10.000 DA et 100.000 DA au maximum, avec une durée de deux (02) ans au maximum.

Le taux d'intérêt est fixé à 8% et l'échéance de remboursement doit coïncider avec la fin de campagne.

Quant à la réalisation du crédit, il doit se faire par paiement direct en faveur du fournisseur.

6. C.M.T agricole bonifié:

Crédit à moyen terme, bénéficiant de la bonification du taux d'intérêt par le Trésor, octroyé aux exploitations et entreprises agricoles privées et publiques et destiné à financer l'acquisition d'équipements agricoles ou de cheptel selon arrêté interministériel.

Le dossier comporte une demande de financement, une facture proforma, un plan de financement, une attestation fiscale et une attestation CASNOS.

Le montant du crédit se situe dans une fourchette variant entre 100.000 DA et 220 millions de DA.

Il peut être octroyé pour une durée maximale de sept (07) ans avec la possibilité d'un différé de deux (02) ans.

Le taux d'intérêt pour ce type de crédit est beaucoup moins cher; il s'élève à 6%, avec un amortissement annuel constant. L'apport personnel qui demeure négociable, est exigible à un seuil minimum de 30% et 40% selon l'objet financé.

Comme toute mise en place de crédit est assortie de garantie(s), le CMT agricole bonifié est conditionné par le recueil d'une ou des garanties offertes ci-après:

Délégation d'assurance, caution solidaire des indivisaires lorsque le prêt est accordé en faveur de l'un des indivisaires ou nantissement du fonds de commerce, ou nantissement du fonds de commerce étendu au matériel, ou nantissement du matériel roulant ou hypothèque pour le financement du cheptel ou engagement de nantissement du ou des équipements financés. Le déblocage des fonds se fait directement au profit du fournisseur.

7. CMT agricole garanti par l'Etat:

Crédit à moyen terme garanti par l'Etat, bénéficiant de la bonification du taux d'intérêt par le Trésor, octroyé uniquement aux exploitations et entreprises privées dont le rééchelonnement des crédits antérieurs est accepté par la commission de la Wilaya. Il est destiné à financer l'acquisition d'équipements agricoles ou de cheptel.

Mise à part la remise de la décision de la commission de Wilaya dans le dossier financier, toutes les conditions relatives à la constitution du dossier ou celles relatives aux: montant du crédit, durée du prêt, taux d'intérêt, garanties à recueillir, etc ... sont identiques au crédit sus-cité.

8. CMT agricole non bonifié:

Crédit à moyen terme, octroyé aux exploitations et entreprises agricoles privées et publiques et destiné à financer l'acquisition d'équipements agricoles ou de cheptel non visés par arrêté interministériel.

La seule modification par rapport au CMT agricole bonifié se situe au niveau du taux d'intérêt variable (ou taux commercial) qui est égal au taux de base + marge bancaire 5%.

9. CMT agricole Fonds National de Développement Agricole (F.N.D.A):

Crédit à moyen terme, destiné à financer à hauteur de 70% maximum l'acquisition d'équipement et la réalisation de projets agricoles subventionnés par le F.N.D.A et

bénéficiant de la bonification du taux d'intérêt par le Trésor. Le complément des 30% est assuré par une subvention du Trésor.

Le dossier financier est constitué de tous les éléments du dossier F.N.D.A.

Le montant de ce prêt se situe entre 50.000 DA et 220 millions de DA au maximum. Il est accordé pour une durée négociable allant de 02 à 05 ans avec la possibilité d'une (01) année de différé.

Les garanties à prendre sont les mêmes pour les crédits d'investissement à M.T.

Néanmoins, il y a lieu de signaler que l'utilisation de ce type de crédit ne peut se réaliser qu'à réception de la totalité de la subvention du Trésor.

10.CMT élevage et équipement FIDA: Fonds International de Développement agricole:

Crédit à moyen terme sur ressources FIDA, octroyé aux exploitations agricoles privées, et destiné à financer l'acquisition d'équipements agricoles ou de cheptel destiné à l'élevage. Ce type de projet ne concerne que Tiaret et Tebessa.

Pour ce type de crédit, la demande de financement doit être visée par le chef de projet FIDA.

Le montant du crédit qui leur est consenti varie entre 10.000 DA et 220 millions de DA pour une durée pouvant aller jusqu'à sept (07) ans avec une période de différé de 02 ans.

Le taux d'intérêt bonifié, pour ce cas, est fixe et s'élève à 10% dont 2% de marge pour la B.A.D.R.

11.C.L.T Construction FIDA:

Crédit à long terme sur ressources FIDA, octroyé aux exploitations agricoles privées, et destiné à financer la construction d'étables. Ce type de crédit ne concerne que Tiaret et Tebessa.

Le dossier comporte, en plus de la demande de financement visée par le chef de projet FIDA, l'acte de propriété, ou acte administratif, ou certificat de possession, ou acte d'acquisition sous-seing privé enregistré, ou contrat de location notarié pour le secteur privé seulement.

Les montants des crédits sont identiques à ceux du CMT équipements et élevage. La durée du prêt s'étale sur douze (12) ans, avec une durée minimale de huit (08) ans et un différé possible de 05 ans.

L'utilisation peut aller jusqu'à 24 mois et celle-ci doit coïncider avec la fin de campagne de l'emprunteur. Le taux d'intérêt fixé ainsi que les garanties à recueillir sont les mêmes que pour le CMT sur ressources FIDA, sauf que, l'apport personnel ou autofinancement peut être en espèces ou en nature.

12. Crédit de campagne FIDA:

Crédit à court terme sur ressources FIDA, octroyé aux exploitations agricoles privées, et destiné au financement des charges d'exploitation liées à un cycle de production végétale ou animale. Concerne uniquement Tiaret et Tebessa.

Le montant minimum du crédit peut descendre jusqu'à 5000 DA. Le taux d'intérêt est fixe, il s'élève à 10% dont 2% de marge bancaire.

Les autres conditions sont les mêmes qui sont applicables pour tous les crédits de campagne.

13. C.L.T Agricole bonifié:

Crédit à long terme bénéficiant de la bonification du taux d'intérêt par le Trésor, octroyé aux exploitations et entreprises agricoles privées et publiques, et destiné à financer l'acquisition d'équipements lourds et la réalisation de projet ou de plantation visés par l'arrêté interministériel. Il est exigé, en plus des documents remis, une facture proforma pour les équipements ou rapports d'évaluation pour les projets.

14. C.L.T agricole non bonifié:

Ce qui distingue ce crédit du C.L.T bonifié, c'est le taux d'intérêt variable qui est égal au T.B + marge de 5%.

15. C.L.T agricole FNDA:

Crédit à long terme, destiné à financer à hauteur de 70% l'acquisition d'équipements lourds et la réalisation de projets ou de plantations, subventionné par le FNDA et bénéficiant de la bonification du taux d'intérêt par le Trésor.

Le complément des 30% est assuré par une subvention Trésor.

Suivant l'importance du projet à financer, le montant du crédit peut atteindre 220 millions de DA, avec un minimum de 100.000 DA. La durée étant négociable, elle peut varier de huit (08) ans à douze (12) ans, avec un différé de cinq (05) ans. Le taux d'intérêt pour ce type de crédit est de 5%.

En ce qui concerne la périodicité de remboursement, les garanties à recueillir, les justificatifs à produire au moment de l'utilisation du crédit, aucune modification par rapport au C.L.T agricole bonifié.

16. Mise en valeur des terres sur ressources Trésor:

Crédit à long terme sur ressources Trésor, destiné à financer la mise en valeur des terres.

Son montant varie entre 10.000 DA et 220 millions de DA; il s'étale sur une durée de douze (12) ans avec une durée de différé possible de deux (02) ans. Ce type de crédit est frappé d'un taux d'intérêt fixe de 2,5%.

Cependant, le crédit ne peut être libéré qu'à la disponibilité de l'enveloppe Trésor.

17. Habitat Rural Individuel sur Ressources Trésor:

Crédit à long terme sur ressources Trésor, destiné à financer l'habitat rural individuel conformément à la circulaire n°273 du 28/04/87.

Le montant du crédit varie entre 50.000 DA et 65.000 DA, pour une durée allant de quatre (04) ans à vingt neuf (29) ans sans différé et un taux fixe de 1%.

Le remboursement du prêt s'effectue annuellement et le concours définitif se situe entre 10.000 DA et 15.000 DA selon la zone.

A noter que ce crédit est consenti suivant une demande de financement ainsi que la liste A.P.C.

18. Habitat Rural Groupé sur Ressources Trésor:

Crédit à L.T sur ressources Trésor, destiné à financer l'acquisition d'un logement dans le cadre de l'habitat rural groupé, conformément à la circulaire n°273 du 28/04/87.

Le montant du prêt étant similaire à celui sus-cité, il doit servir au remboursement du crédit promoteur. Le crédit est accordé pour une durée de 25 ans suite à la remise de la demande de financement et la liste A.P.C ou O.P.G.I.

19 - CMT emploi de jeunes:

Crédit à moyen terme, destiné à financer à hauteur de 70% la réalisation de projets agréés dans le cadre du programme de l'emploi de jeunes. Le complément est assuré d'une part, par une subvention ANSEJ respectivement de 25%, 20% ou 15% et d'autre part, par un autofinancement.

En effet, après réception de ce manuel, l'informatisation de la fonction "Crédit", comme pour les autres fonctions d'ailleurs, remettait en cause fondamentalement les procédures qui étaient en vigueur, tant en matière d'étude des dossiers de crédit, d'appréciation du risque, de gestion des dossiers, de comptabilisation que du recouvrement et du provisionnement. Ce changement répondait à un double objectif:

1 - meilleure prise en charge de la gestion du portefeuille "Crédit" de la B.A.D.R qui connaissait des insuffisances dans tous les domaines.

2 - mise en adéquation des méthodes de gestion de la B.A.D.R avec les règles édictées par la Banque d'Algérie, tant en matière de gestion comptable, de refinancement que du respect des règles prudentielles.

Ainsi, et à la lumière des grandes lignes et sur le plan solvabilité, la banque précisait que les clients ayant des impayés demeuraient inéligibles au crédit; quant aux créances de la banque, elles devaient être, plus que jamais, recouvrées par des actions intensives visant à assainir au maximum le contentieux, surtout après achèvement de l'opération de rééchelonnement.

Des nouvelles dispositions, il ressortait que les agences et succursales de la B.A.D.R étaient autorisées à traiter les dossiers de crédits bonifiés dans le cadre des côtes de pouvoirs qui leur étaient déléguées par le P.D.G (Président Directeur Général de la B.A.D.R) en matière de crédit agricole. Tous les crédits non bonifiés relevaient de la compétence de la Direction de Financement Agricole (D.F.A).

Cette liste, qui était limitée aux activités productives, voyait son champ étendu d'une part aux activités de transformation, de stockage,... et d'autre part, excluait d'autres telles que la production de melon, pastèque, fraises, plants exotiques, floriculture.

L'utilisation des crédits bonifiés sanctionnés favorablement dans le cadre des pouvoirs dévolus à chaque structure (agence, succursale, D.F.A), demeure subordonnée à l'obtention du visa préalable qui est sollicité selon le niveau de décision par l'agence et/ou la succursale auprès de la Direction des services agricoles compétente et par la D.F.A auprès du Ministère de l'Agriculture, et cela au moyen de la demande de crédit.

La saisie du dossier de crédit et le déblocage de fonds ne peuvent intervenir qu'après réception de l'accord sus-visé.

D'autre part, la clientèle dont l'activité n'est pas bonifiée, ou qui n'a pas reçu l'accord des services concernés, peut être financée au taux en vigueur non bonifié, à la condition que le dossier présenté soit jugé recevable.

Dans ce cas, les dossiers sont transmis à la D.F.A pour sanction avec les éléments d'appréciation des sièges et des succursales.

Ces nouvelles dispositions ont mis un terme à l'anarchie quant à l'exploitation des terres, le plus souvent confinées à la culture fourragère qu'on reconnaît sans efforts.

Les mêmes règles régissant l'octroi des crédits agricoles, après la campagne 95/96, demeurent en vigueur.

Néanmoins, de nouvelles dispositions en matière d'octroi de bonification, ont été introduites par les pouvoirs publics, les limitant aux spéculations jugées stratégiques, à savoir: les céréales, la pomme de terre, la tomate industrielle, la production laitière, l'aviculture et le froid.

Aussi, et après une période de réhabilitation des variables économiques fondamentales, la communauté bancaire a mis en oeuvre une décision consistant en la baisse des taux d'intérêts passant de 23,5% en 1995 à une fourchette se situant entre 8% et 10,25% actuellement.

Ces nouvelles dispositions et règles de gestion du crédit agricole empêchent un grand nombre d'agriculteurs d'avoir accès au crédit.

Nous constaterons cette baisse du volume des crédits accordés à travers les trois (03) campagnes successives (95/96 - 96/97 et 97/98) comme repris dans les tableaux ci-après:

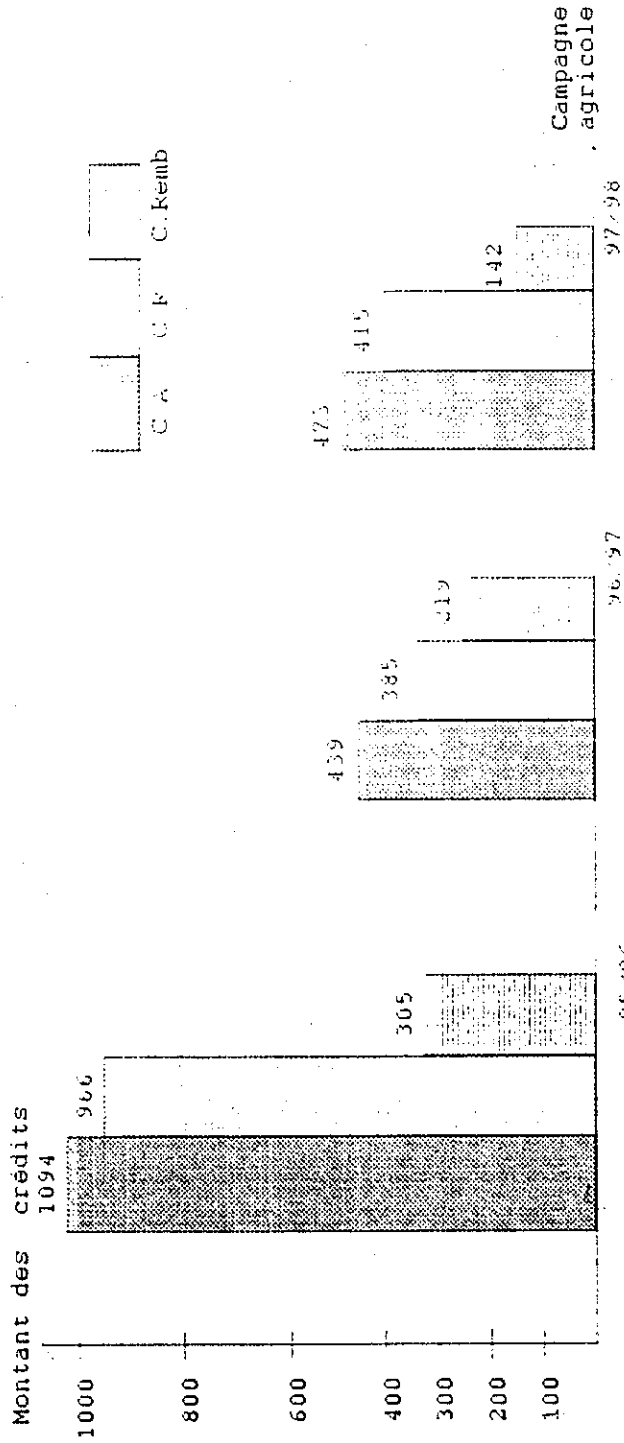
III.2. Les crédits à court terme et leur évolution .

U = 10⁶

CAMPAGNES	1995/96	1996/97	1997/98
Crédits accordés	1094	439	473
dont EAC/EAI	193	173	197
Crédits réalisés	966	385	415
dont EAC/EAI	140	131	156
Crédits remboursés	305	219	142
dont EAC/EAI	102	87	63
Taux de Réalisation	88%	88%	88%
Taux de Remboursement	32%	57%	34%

Source: Direction de Financement agricole (D.F.A) B.A.D.R

HISTOGRAMME DES SITUATIONS DES CREDITS DE CAMPAGNE AGRICOLE



Les dispositions nouvelles en matière de financement agricole intervenues dès la campagne 95/96 et entrant dans le cadre de la nouvelle politique de financement de la B.A.D.R ont été à l'origine de cette importante baisse dans le volume des crédits de campagne.

La masse des crédits à C.T réalisés a enregistré en 97/98 une évolution de 8% par rapport à la campagne précédente. Ceci est dû à la décision des pouvoirs publics pour l'allègement de la dette des agriculteurs par le rééchelonnement, et à la réduction du taux d'intérêt.

Aussi, il y a lieu de constater que les crédits de campagne alloués aux EAC/EAI a nettement diminué par rapport aux campagnes antérieures, passant à titre d'exemple de 79% en 94/95 à 18% en 95/96.

Cette baisse de volume de crédits pour les EAC/EAI est dûe essentiellement aux problèmes internes vécus par les exploitations collectives d'une part, et d'autre part, à leur insolvabilité.

Les taux de remboursement, quant à eux, ont connu une chute vertigineuse en raison de la sécheresse, de l'absence de suivi et de la méconnaissance des moyens de recouvrement de crédits etc ...

Concernant la campagne 97/98, il a été remarqué que le taux de remboursement avait diminué de 35% par rapport à 96/97, ce qui est dû probablement à la rumeur qui circulait et relative à la prise en charge de la dette agricole par les pouvoirs publics.

Malgré cette régression très constatée des crédits agricoles, il y a lieu de souligner que les crédits, tous termes confondus, octroyés aux fermes pilotes et aux coopératives de services sont noyés dans la masse des crédits à court, moyen et long termes.

Ainsi, le réseau constitué de 190 fermes pilotes a enregistré au 31/12/98 les résultats suivants:

112 fermes pilotes évoluaient avec un solde créditeur de 276 millions de DA et 41 avec un solde débiteur de 117 millions de DA.

Le solde débiteur de 41 millions de DA des 14 fermes pilotes dissoutes a été viré au compte liquidation des ex (D.A.S)*.

Quant aux coopératives, on comptait au 31/12/98 pas moins de 428 domiciliées à la B.A.D.R parmi 600 créées en vertu du décret 88-170.

Sur celles-ci, 85 coopératives agricoles de services ont été financées avec un solde débiteur de 60 millions de DA et 233 coopératives fonctionnant en ligne créditrice avec un solde positif de 411 millions de DA.

III.3. Les crédits d'investissement et leur évolution

U = 10⁶

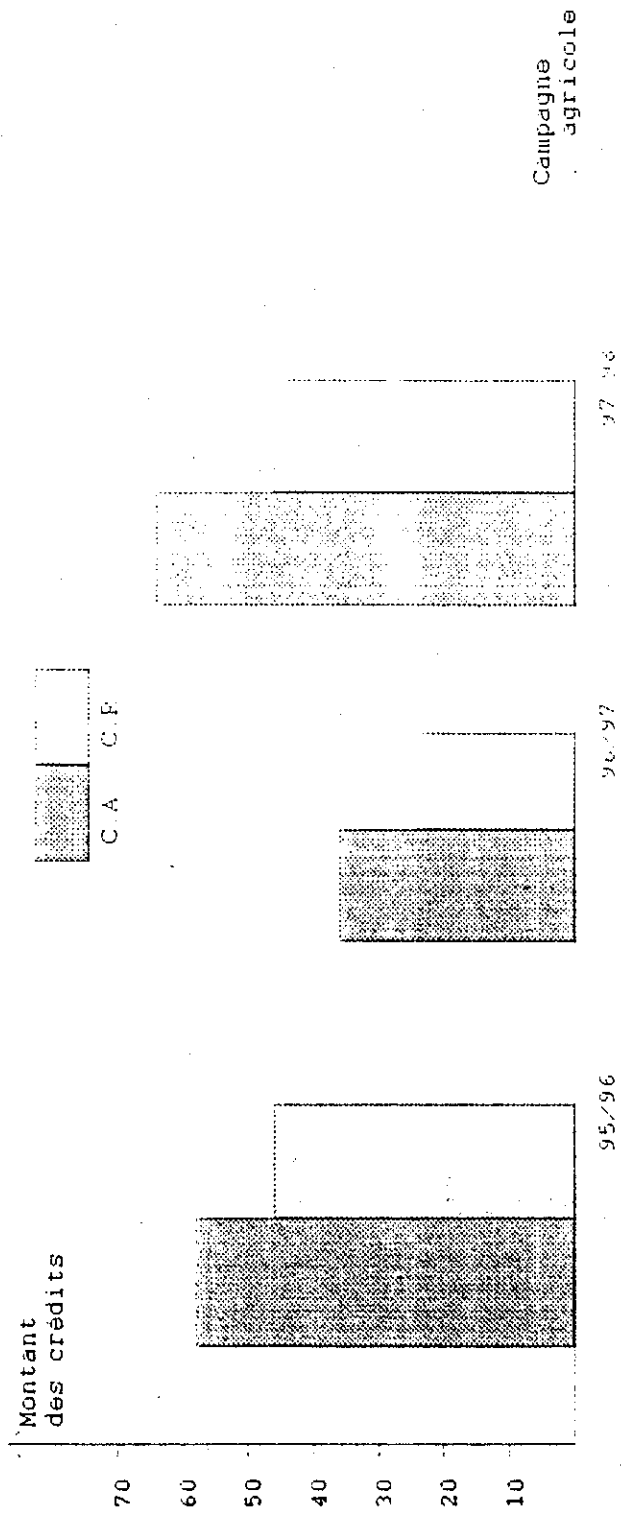
EXERCICES	1996	1997	1998
<i>Crédits accordés</i>			
MT	31	28	56
LT	26	5	6
MLT	57	33	62
<i>Crédits réalisés</i>			
MT	22	19	42
LT	24	3	2
MLT	46	22	44
Taux de réalisation	81%	67%	71%

Source: Direction du Financement Agricole (D.F.A) B.A.D.R

Le tableau ci-dessus montre que le volume des crédits d'investissement poursuit sa régression qui s'est vue accentuée durant l'exercice 1997 pour les raisons sus-évoquées auxquelles s'ajoutent l'augmentation des prix du matériel agricole et le problème sécuritaire.

* Domaine Agricole Socialiste (D.A.S)

HISTOGRAMME DES SITUATIONS DES CREDITS D'INVESTISSEMENT



Cette chute vertigineuse du volume de crédits agricoles, tous termes confondus, trouve aussi son explication non seulement dans la nouvelle procédure d'encadrement du crédit qui le réhabilitait en tant qu'instrument de redynamisation de l'économie, tout en imposant la rigueur quant à sa distribution, mais aussi par les nouvelles dispositions prises par la B.A.D.R qui privilégiait les actions de récupération des créances et de recherche des ressources, plaçant en dernière position l'octroi de crédit compte tenu de la situation de sa trésorerie et des exigences des règles prudentielles.

III.4) LES RESSOURCES : UNE PRIORITE

La B.A.D.R, à l'instar des autres banques, se trouvant confrontée à une plus large contribution dans le financement de l'économie nationale, est appelée à suppléer les ressources de l'Etat par ses propres fonds, c'est à dire les ressources collectées qu'elle doit injecter dans tous les secteurs et surtout dans les créneaux prioritaires de développement dans le contexte de la conjoncture économique actuelle (agriculture, hydraulique, travaux publics, etc...).

L'encadrement de l'activité de crédit devenu un élément explicite de la politique monétaire, la disponibilité de ressources financières devint un facteur relativement contraignant.

C'est à partir de ces réalités que la B.A.D.R a élaboré son plan d'action en matière de collecte de ressources par:

- l'application d'une politique de collecte plus dynamique, avec l'allègement des procédures aux fins d'envisager une meilleure rentabilité.

- la promotion médiatique des produits et services offerts.

- la mise sur le marché de produits nouveaux d'épargne attractifs.

* Le livret épargne banque:

Ce produit est destiné aux adultes; il présente comme avantages:

- la disponibilité de l'argent à tout moment;

- la possibilité d'effectuer des retraits hors place;

- rémunéré à 14%, actuellement à 7% (soumis à I.R.G);
- dépôt initial minimum fixé à 500 DA;
- ouverture du livret sur deux volets (avec ou sans intérêts).

* Le livret épargne junior:

Ce produit est destiné aux mineurs; il présente les caractéristiques suivantes:

- dépôt initial 500 DA au taux de 17%, actuellement à 9%;
- capital bloqué jusqu'à l'âge de 19 ans, seuls les intérêts servis annuellement peuvent être retirés.
- à l'âge de 19 ans révolus, et avec une ancienneté de 05 ans au minimum, le client peut bénéficier d'un crédit bancaire ne dépassant pas les 2.000.000 de DA suivant les intérêts servis.

* La carte de paiement:

Dotée d'un code confidentiel strictement personnel; elle permet d'effectuer plusieurs opérations:

- le retrait d'espèces dans tous les distributeurs automatiques B.A.D.R;
- le cash-advance: retrait d'espèces sur présentation du chéquier dans toutes les agences B.A.D.R.
- Le règlement des achats auprès des commerçants accepteurs.

* Les opérations de télétraitement dont les objectifs à atteindre sont:

- le gain en temps et en fluidité des opérations;
- la réduction des risques des impayés;
- la qualité de service clientèle.

* Les intérêts payables d'avance

Seule la B.A.D.R effectue ce genre de paiement sur bons de caisse.

Cette politique de collecte de ressources a eu pour résultat l'amélioration des ressources à vue et à terme.

- le changement dans le comportement et la neutralité, en se référant aux règles de la commercialité.

EVOLUTION DES RESSOURCES

U = 10⁶

(1)

Exercices	1996	1997	1998
Ressources à vue	4668	5476	4774
Ressources à terme	824	1063	824
Total	5492	6539	5598

Source: D.F.A B.A.D.R ALGER

A travers le tableau ci-dessus, nous constatons une évolution des ressources totales de 19% de 1997 par rapport à 1996.

Néanmoins, ils connaissent une diminution de 15% durant l'exercice 1998 par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de:

- la dépréciation du pouvoir d'achat des épargnants;
- la baisse des taux créditeurs (à compter du 01/01/1998);

Quelque soit le montant des ressources collectées, il demeure toujours faible par rapport au portefeuille agricole puisqu'il n'assure que 24% de sa couverture.

C'est la raison pour laquelle la B.A.D.R donne une grande importance à la collecte des ressources, entre autres celles en milieu rural pour rechercher l'adéquation avec les emplois.

(1) Statistiques rapport annuel Direction du Financement Agricole D.F.A (Année : 96-97-98) .

III.5 ADEQUATION RESSOURCES ET EMPLOIS AGRICOLES au 30/09/1998

U = 10⁶

	DAV	DAT	T.RES	TEMP	CT	MT. APFA	MT.IP	MT. AUTRE	L.T.H.R	L.T. APFA	L.T. AUTRE	GR. Recch	CES	CER
Total Réseau	4774	824	5598	23111	2765	52	64	522	2074	335	500	4495	11747	557

Source : D.F.A. B.A.D.R

- * APFA : Accession à la propriété foncière agricole
- * I.P : Investissement privé
- * H.R : Habitat rural
- * C.E.S : Créances en souffrance
- * C.E.R : Créances échues à rembourser

Nous constatons un grand déséquilibre entre les ressources et les emplois. Ces derniers sont alourdis par les impayés, les crédits rééchelonnés ainsi que les crédits à L.T de l'habitat rural, totalisant à eux seuls (18873), soit 82% du total des emplois

Il y a à peine quelques années, les banques, à l'instar de toutes les entreprises, ne se souciaient guère de leur rentabilité car elles étaient qualifiées d'outils de planification, activité administrée notamment dans la distribution des crédits (taux d'intérêts faibles, refinancement assuré, trésorerie aisée, etc...) mais depuis l'application des lois sur les réformes économiques, le nouveau contexte économique impose au système bancaire de se resituer dans ce nouvel environnement, tant par sa stratégie que par sa politique et par les méthodes managériales.

La banque est assimilée donc à une entreprise commerciale ou entreprise industrielle qui utilise les mêmes bases de données et outils de gestion pour une valorisation maximale qui ne peut résulter que d'une recherche pour un meilleur équilibre rentabilité/risque, c'est à dire la recherche de l'amélioration de la rentabilité et l'amélioration du contrôle de risque.

A la recherche donc de cette rentabilité, et pour assurer la pérennité et assurer les déposants, la B.A.D.R, en respect des règles prudentielles édictées par la Banque d'Algérie (règlement n°91/09 du 14/08/1991 et instruction n°34/91), n'a pas hésité à prévoir dans son plan d'action prioritaire un autre élément clé de la rentabilité: c'est celui du recouvrement des créances impayées, lesquelles prennent une dimension inquiétante en rendant fragile sa trésorerie, en affaiblissant l'actif de son bilan et en risquant d'aggraver la dégradation de sa structure financière par la constitution de provisions contre les risques.

SECTION 3 : LES IMPAYES: CAUSES ET REMEDES

I - SITUATION EVOLUTIVE DES IMPAYES

Situation évolutive des impayés

Privé agricole

C.E.A.R: crédits échus à recouvrer

C.E.S: créances en souffrance

Montant en milliers de DA

Exercice	Au 31.12.89 cumulé	Au 31.12.90 cumulé	Au 31.12.91 cumulé	Au 31.12.92 cumulé
Crédits échus à recouvrer	1.117.035	1.640.235	2.342.000	1.822.000
Créances en souffrance	257.269	258.097	2.693.000	4.427.000
Total	1.374.304	1.898.332	5.035.000	6.249.000

A travers cette situation, nous constatons que les CES ont évolué d'une manière très inquiétante en 1991 et notamment en 1992, soit respectivement de 947% et de 1622% par rapport à 1989. Ceci ne peut s'expliquer que par le virement des précontentieux non dénoués et par l'assainissement du portefeuille des créances de la banque, en application des règles édictées en la matière.

En réalité, ce montant serait encore plus important si les impayés de 2 milliards enregistrés par ce secteur à la clôture de la campagne agricole 88/89 n'avaient pas été rééchelonnés sur une durée moyenne de trois ans.

La B.A.D.R, non seulement a rééchelonné pour les cas ayant avancé des justificatifs objectifs, mais elle a aussi assuré le financement de la campagne suivante en dépit de l'équilibre précaire de sa trésorerie.

Malgré le retour à l'orthodoxie bancaire et une rigueur dans l'octroi des crédits, les impayés connaissent un accroissement inquiétant.

EVOLUTION DES IMPAYES

U = 10⁶

(1)

Exercice	1996	1997	1998
C.E.R	468	529	557
C.E.S	7791	9172	11.747
TOTAL	8259	9701	12.304

Source: D.F.A B.A.D.R

Les impayés sont passés du simple au double de 1992 à 1998, d'où un taux d'accroissement de 97%. Ce taux aurait dû être encore plus élevé si une bonne partie des crédits impayés n'ont pas été rééchelonnés au 31/12/2000.

1.1) Ventilation des créances impayées confondues (C.E.A.R et C.E.S)

Par zone géographique et par type de crédit

Zone géographique	% des impayés	% par type de crédits	
		<i>Exploitation</i>	<i>Investissement</i>
SAHEL	16%	23%	8%
HAUTS- PLATEAUX	66%	62%	70%
SUD	18%	15%	22%

Source: Statistiques B.A.D.R

Il est à remarquer, à travers cette ventilation, que les agriculteurs des hauts-plateaux accusent à eux seuls 66% du total des créances en souffrance et par type de crédits, les

(1) Statistiques des impayés rapport annuel D.F.A (ex : 1996 - 97 - 98)

C.E.S, issues des crédits d'investissements, sont concernées à 70% et celles relatives aux crédits d'exploitation sont concernées à 62%.

De ce qui précède, nous remarquons que la question des C.E.S prend une dimension alarmante. A chaque fin d'exercice, la banque comptabilise des créances impayées considérables qui affectent ses résultats.

Non seulement elles sont improductives, mais elles donnent naissance à la constitution des provisions pour créances immobilisées ou douteuses qui atteignent un taux d'environ 5% de la marge bancaire. Ceci uniquement pour le secteur privé, c'est à dire non compris les E.P.E pour lesquelles la banque ne constitue pas de provision, tant pour le principal que pour les intérêts, étant donné que la solvabilité finale est garantie par l'Etat. Par rapport aux encours, les créances en souffrance enregistrées par le secteur privé représentent un taux d'environ 15%, soit supérieures de plus de cinq fois les normes internationales.

C'est pourquoi il est nécessaire d'en prendre conscience et d'engager des actions pour éliminer ou réduire ce fléau.

Néanmoins, il est utile de déterminer les causes de ces crédits compromis et d'en trouver les remèdes afin que la banque puisse rendre les meilleurs services aux acteurs économiques pour subvenir à leurs besoins financiers.

II - LES CAUSES DES CREDITS COMPROMIS OU CONTENTIEUX

A travers l'expérience vécue en matière de financement, on distingue deux sortes de contentieux: les "bons" contentieux et les "mauvais" contentieux.

1) Dans les premiers, le banquier y est étranger à leur naissance; il lui est presque impossible de les arrêter. Leurs causes résident, soit dans le financement par contrainte réglementaire, soit dans la défaillance du client, soit enfin à la conjoncture économique défavorable et aux calamités naturelles.

II.1) Les bons contentieux

II.1.a) Financement par contraintes réglementaires

En plus des contraintes imposées à la banque en matière de gestion (ratio de liquidité, taux de réserve obligatoire, taux d'escompte, etc ...), la banque a continué à financer les entreprises agricoles de production issues de la restructuration des domaines autogérés en dépit de l'absence de solvabilité du Trésor et également d'un arsenal juridique pouvant conforter la banque dans ses relations avec cette clientèle agricole (absence d'actes authentiques de jouissance, terres non délimitées, patrimoine repris non reconnu, etc...).

Le financement à court terme a été assuré à 100% sur la fourniture d'une simple décision administrative de la Wilaya et l'engagement solidaire des attributaires. De l'absence de règlement intérieur les régissant, auquel s'ajoute le manque d'encadrement, des conflits sont nés, compromettant ainsi la quasi-totalité des crédits ainsi que les patrimoines repris.

II.1.b) Défaillance des clients

La mauvaise gestion financière de l'exploitation entraîne, inévitablement, des problèmes de trésorerie. Pour régler ce problème, les gestionnaires préfèrent opter pour la solution de facilité en faisant appel aux concours bancaires, lesquels, au fil de plusieurs exercices cumulés d'endettement bancaire, dépassant de très loin le chiffre d'affaires réalisé, les rendant ainsi insolvable et, par voie de conséquence, compromettent le remboursement des créances bancaires.

Les créances en souffrance (C.E.S) résultent le plus souvent, toujours dans le sens des erreurs de gestion, de l'utilisation du fonds de roulement (F.R) disponible ou anticipation sur des rentrées incertaines pour investir dans les biens improductifs au détriment du cycle d'exploitation.

II.1.c) Conjoncture économique défavorable

La conjoncture économique défavorable, caractérisée par un équilibre externe, une dépendance quasi-totale de l'étranger (équipement, pièces de rechange, semences, engrais, etc...) ont été, en partie, à l'origine des détériorations de la structure financière des exploitations qui était déjà très précaire.

II.1.d) Calamités naturelles

Notamment dans le secteur agricole, plusieurs créances en souffrance sont dûes aux calamités naturelles (sécheresse, incendie, inondation).

II.2) LES MAUVAIS CONTENTIEUX

Dans les seconds, à savoir les "mauvais" contentieux, le banquier est entièrement impliqué; sans prétendre à l'exhaustivité, il est permis de citer:

II.2.a) Mauvaise appréciation du risque bancaire

Comme on le sait, le risque est d'abord assumé par l'exploitation; c'est donc celle-ci qui fait partager au banquier les aléas auxquels elle est exposée. Il appartient donc au banquier d'appréhender la nature de ces aléas afin de prévoir les moyens de lutte avant d'agréer à un financement.

Or, sur le terrain, il ressort qu'il y a absence totale ou insuffisance d'appréciation des risques de la part de la banque. Les risques, liés à la nature juridique de l'exploitation, à la production et à l'investissement, etc ... ne sont pas identifiés. De même, les instruments d'analyse des risques ne sont pas utilisés ou peu utilisés par méconnaissance (manque de formation) ou pour d'autres motifs.

Des crédits accrochés parce que les besoins n'ont pas été cernés, fonds de roulement insuffisants ou immobilisés dans des investissements hors-exploitation.

II.2.b) Mauvaise connaissance du client

Plusieurs créances demeurent compromises, notamment dans le secteur agricole, dûes à l'absence d'appréciation du risque lié à la notion de confiance qui englobe, bien sûr, des aspects divers, allant de l'honnêteté du demandeur à sa compétence professionnelle, etc...

II.2.c) Financement inadapté

En plus des aspects négatifs cités ci-dessus, le banquier ne cherche pas, parfois, à ajuster ses financements (formes et montants des crédits consentis) à des supports qui les justifient et lui permettent d'en surveiller la bonne utilisation.

Des techniques de financement adaptées à ces besoins existent et présentent des avantages tant pour le banquier que pour l'emprunteur.

II.2.d) Prise de garanties

Par une insuffisance de culture financière et juridique, les exploitants de la banque prennent des garanties illusoires: promesses d'hypothèque et des nantissements, ou sans réelle consistance (hypothèque ou nantissement sur des biens sans valeur, cautions sans surface financière).

Et aussi, par manque de formation, les exploitants ne distinguent pas suffisamment les bonnes garanties (notamment celles assises sur un droit de propriété ou de rétention, de celles dépourvues de valeurs). D'autres garanties sont prises sans mesurer le risque qu'un créancier privilégié ne vienne un jour s'emparer de la garantie recueillie ou sans vérifier tous les aspects de forme et de fonds tenant à leur validité juridique; il y a enfin les mauvaises gestions des dossiers garantis par les exploitants, classement, suivi, retards dans la mise en jeu, etc...

II.2.e) Suivi des utilisations et des remboursements de crédits

En principe, le banquier qui a consenti un crédit doit assurer un suivi rigoureux, car les éléments sur lesquels il a fondé son accord sont évolutifs et peuvent donc entraîner dans leurs mouvements isolés ou conjugués, des variations d'utilisation des concours consentis et, par conséquent, augmenter le risque qu'il a pris.

Or, dans la pratique, bien des éléments d'alerte sont prévus mais demeurent non exploités. C'est ainsi qu'on relève l'absence de réaction du banquier devant la présence des dépassements anormaux ou d'échéances impayées.

Le non respect de l'objet du crédit consenti a souvent été à l'origine d'une créance compromise, suite à l'absence de suivi des mouvements de comptes (déblocage de fonds durant la période d'utilisations du crédit et recettes enregistrées durant la période de remboursement).

Comme nous venons de le voir, les créances en souffrances ne cessent de s'accroître pour devenir un fardeau insupportable par les taux de provisions qu'elles régénèrent et amputent les résultats bruts d'exploitation qui sont déjà amoindris par les coûts de

ressources devenus de plus en plus rares, pas toujours adaptables aux besoins de financement exprimés par la clientèle.

Si la B.A.D.R continue à ignorer ou à sous-estimer ce fléau qui appauvrit de jour en jour sa structure financière, elle risque d'être condamnée à très court terme; c'est pourquoi elle doit s'adapter à la nouvelle situation en concentrant ses efforts pour améliorer les politiques de sélection des risques et la gestion des crédits.

De même, les pouvoirs publics de leur côté, en collaboration avec les autorités monétaires, doivent renforcer la sécurité en développant notamment le fichier de la centrale des risques, des informations fiables permettant de prévenir par exemple les cas de surendettement. Il y va aussi de l'appareil judiciaire qui doit être autonome et doté de chambres compétentes dans le domaine du contentieux bancaire.

II.3) Principaux remèdes

En définitive, pour remédier à ce fléau de créances en souffrances et développer son activité en augmentant sa rentabilité par la maîtrise des risques à l'effet de continuer à rendre le meilleur service aux secteurs économiques, le banquier devra:

- prendre soin pour ne financer que des opérations équilibrées;
- veiller à un financement adapté aux besoins exprimés préalablement analysés et risques appréhendés;
- suivre minutieusement et au jour le jour l'évolution de la situation des clients ainsi que le déroulement des crédits consentis.
- prévoir les garanties dûment appréciées qui n'ont, en quelque sorte, qu'un rôle de dissuasion et en veillant à leur gestion;
- De même, le banquier ne devra consentir son financement que lorsque les facilités nécessaires sont justifiées et devra, en outre, sanctionner les dossiers de crédits sans retard (célérité dans le traitement et la sanction des dossiers).

SECTION 4 : **AIDE DE L'ETAT**

Pour contribuer d'une manière efficace dans le développement du secteur agricole, l'Etat a apporté son aide sous plusieurs formes: bonification, soutien des prix des produits énergétiques, rééchelonnement des crédits, etc...

I - BONIFICATION DES TAUX D'INTERETS

C'est une forme d'aide de l'Etat dont les fonds ont été gérés par le Fonds National de Développement Agricole (F.N.D.A).

Les montants de la bonification sont répartis par types de crédits et par exercices suivant tableau ci-dessus:

EVOLUTION DES MONTANTS DE LA BONIFICATION

Exercices	U = DA		
	95/96	96/97	97/98
Crédits d'exploitation	216.892.877	179.153.698	19.767.660
Crédits d'investissement	40.900.233	30.452.276	15.690.833
Crédits rééchelonnés	364.358.785	262.299.403	810.693.735
Crédits emploi de jeunes	---	---	768.781
TOTAL	622.151.895	471.905.377	846.921.009

Source: D.F.A BADR

Il convient de signaler qu'au 31/12/98, les montants de la bonification, tous crédits confondus, pour lesquels la B.A.D.R n'était pas encore désintéressée par le Trésor s'échelonnaient sur trois (03) campagnes:

- Campagne 95/96 : DA 622.151.896
- Campagne 96/97 : DA 471.905.377
- Campagne 97/98 : DA 846.921.009

II - SOUTIEN DES PRIX AUX PRODUITS ENERGETIQUES

Une convention a été signée entre la B.A.D.R et le Ministère de l'agriculture au terme de laquelle notre institution s'engage, par le biais de son réseau, à exécuter pour le compte de l'Etat les paiements dûs aux agriculteurs pratiquant les cultures stratégiques dans leurs efforts de développement, au titre du soutien des prix aux produits énergétiques utilisés en agriculture.

Sur une enveloppe de DA 1.000.000.000 allouée à cette opération au titre de l'année 1998 et virée dans les livres de la B.A.D.R, il a été consommé au 31/01/99:

- Electricité	: DA 53.550.454 pour 5890 dossiers;
- Gas-oil	: DA 264.895.974 pour 62131 dossiers;
AU TOTAL	: DA 318.446.428

III - REECHELONNEMENT DE LA DETTE AGRICOLE ET SON IMPACT SUR L'ELIGIBILITE AU CREDIT.

Le secteur agricole algérien a vécu ces dernières années au rythme des aléas financiers et climatiques qui l'ont rendu vulnérable.

Encore une fois, une autre mesure d'aide (rééchelonnement de crédits agricoles) a été décidée par le gouvernement pour les agriculteurs dans le cadre de l'allègement de la dette agricole.

Cette décision est venue en temps opportun pour le monde des agriculteurs et constitue une véritable bouée de sauvetage pouvant donner un nouveau souffle à ce secteur.

Ainsi, et compte-tenu de son capital expérience dans la prise en charge du secteur à travers les crédits qu'elle a alloués aux agriculteurs depuis sa création en 1982, la B.A.D.R, conformément aux décisions du gouvernement, a décidé de procéder au rééchelonnement de la dette agricole jusqu'à l'an 2000.

A ce titre, les emprunteurs dont la dette bancaire a déjà été rééchelonnée ont bénéficié automatiquement de cette mesure. Quant aux agriculteurs qui n'ont pas procédé au rééchelonnement de leur dette et qui répondaient effectivement à la qualité d'agriculteur, un

délai allant jusqu'au 30 Juin 1998 leur a été accordé pour procéder au rééchelonnement et accéder au même avantage.

De ce fait, tous les crédits à l'agriculture, toutes activités confondues, quelles que soient leurs natures, ont été éligibles au rééchelonnement.

Même les dossiers qui ont été introduits en justice, qu'ils étaient en cours d'instruction ou pour lesquels la justice s'était prononcée en faveur de la B.A.D.R, pouvaient bénéficier de la nouvelle mesure de rééchelonnement.

En effet, pour cette opération de rééchelonnement, le démarrage effectif avait eu lieu au début de l'année 1998 et touchait 12367 clients pour un montant de DA 5.011.455.483.

Les nouvelles demandes de crédit que les agriculteurs auront à formuler, après avoir rééchelonnés les dettes antérieures, obéissent aux règles suivantes:

a) l'examen de la nouvelle demande relève des prérogatives du comité de crédit succursale;

b) les nouvelles demandes sont traitées en dehors des crédits rééchelonnés pour ce qui est des pourvois d'engagement;

c) l'accès au nouveau crédit ne peut être ouvert qu'aux agriculteurs dont les impayés sont dûs à des raisons objectives.

d) l'octroi d'un nouveau crédit est subordonné à une étude minutieuse en s'assurant de la capacité d'endettement de l'agriculteur, tant pour le nouveau crédit sollicité que pour les crédits rééchelonnés.

e) l'agriculteur doit, dans ce cas, disposer de garanties suffisantes, à même de garantir les anciens et les nouveaux engagements.

f) tout nouveau crédit à mettre en place doit obéir aux critères d'éligibilité en vigueur à la B.A.D.R.

Ces mesures sont à même de permettre une gestion rigoureuse des opérations d'octroi de crédits car la B.A.D.R, rappelons-le, malgré l'exception de la conjoncture, est tenue par le respect des règles prudentielles édictées par la banque d'Algérie en la matière.

IV - LE PROJET FIDA: UNE AUTRE FORME D'AIDE

Aussi, et afin d'aider les petits agriculteurs, une autre forme de financement, cette fois-ci sur ressources du Fonds International de Développement Agricole (F.I.D.A), a été expérimentée dans les régions de Tiaret et Tébessa.

Il s'agit d'un projet de développement de la céréaliculture et de l'élevage dans les petites exploitations des Wilayas de Tiaret et Tébessa et qui est, en fait, une tentative pour surmonter les obstacles techniques et institutionnels auxquels se heurtent les petits exploitants dans ces régions semi-arides.

Ce projet du F.I.D.A est une illustration concrète de l'importante décision prise par le gouvernement pour développer dans ces régions le rôle du secteur agricole privé, et en particulier celui des petits exploitants.

Ce projet visait à intégrer culture et élevage dans le système traditionnel, à favoriser les cultures fourragères sur les terres en jachère et l'amélioration de la préparation du sol et des méthodes de récolte, à améliorer la santé animale et à faciliter l'accès au crédit.

Pour cela, deux accords ont été signés en 1986 et 1989 entre la République Algérienne Démocratique et Populaire et le F.I.D.A pour des montants de DTS* 8.450.000 et 5.300.000 DTS prévus dans le cadre des projets d'aménagement intégré respectivement à Tiaret et Tébessa.

1 - Projet TIARET

Suite aux difficultés de mise en oeuvre de la composante crédit agricole depuis 1989, il a été décidé d'élargir la date de clôture du prêt initialement prévue du 31/12/1995 de 18 mois, soit au 30/06/1997. Une deuxième prorogation de délais d'utilisation de neuf (09) mois est accordée, ce qui fixe la date limite d'utilisation au 31/03/1998.

Au titre de ce projet, la B.A.D.R a effectué un préfinancement dont 541.124,00 DA ne sont toujours pas remboursés par le F.I.D.A.

Depuis l'entrée en vigueur du contrat à ce jour, les crédits alloués aux agriculteurs de la zone sont répartis comme suit:

* 1 DTS = 70 DA

(1)

	Crédits de campagne	Crédits d'investissement
- Accordés	73.989.000 DA	62.996.000 DA
- Réalisés	29.594.000 DA	57.519.000 DA
- Remboursés	20.134.000 DA	11.957.000 DA
- Impayés	9.460.000 DA	45.562.000 DA

Source: Direction de Financement Agricole

2 - Projet TEBESSA

- Crédits accordés	:	151.784.000 DA	
- Crédits réalisés	:	123.685.000 DA	
- Crédits remboursés	:	31.819.000 DA	
- Crédits rééchelonnés	:	35.027.000 DA	
- Crédits impayés	:	56.839.000 DA	
Avances reçues du F.I.D.A	:	86.580.000 DA	(2)

Ce projet n'a pas obtenu les résultats escomptés, sachant que tous les autres éléments contribuant à sa réussite n'ont pas été réunis. Le financement s'est opéré au même titre d'un financement ordinaire.

(1) et (2) : Statistiques D.F.A (rapport annuel 1998)

CONCLUSION

Après la promulgation des lois relatives aux réformes économiques, notamment celle sur "la monnaie et le crédit" d'Avril 1990, un nouvel environnement économique chargé d'exigences et de défis s'est mis en place.

Dans cette phase de mutations économiques, beaucoup de changements et d'améliorations sont venus couronner les efforts déployés par la B.A.D.R (banque de l'agriculture et du développement rural), notamment en matière de:

- Simplification des procédures et rigueur dans la mise en place de crédits (célérité dans le traitement des dossiers et respect des normes techniques et de financement);
- Collecte des ressources par la mise sur le marché de nouveaux produits attractifs;
- Elaboration de manuel de gestion des prêts;
- Gestion des crédits sur module prêts;
- Informatisation du réseau;
- Formation du personnel;
- Décentralisation des missions et prérogatives etc...

Seulement, en dépit des changements intervenus, nous avons enregistré de nombreuses contraintes et insuffisances qui témoignent de la défaillance du système de financement agricole en Algérie, à savoir:

- Système de financement malheureusement très bureaucraté;
- Les nouvelles dispositions en matière juridique (titre de propriété, acte de location notarié,...) ou de garantie empêchent l'agriculteur d'accéder au crédit;
- Lenteur dans le traitement des dossiers au niveau de la DSA (Direction des Services Agricoles) pour l'accord de bonification et au niveau des banques pour l'octroi des crédits;
- La suppression ou limitation des pouvoirs en matière d'octroi de crédits répond à une conjoncture qui pénalise une clientèle déjà fidèle, voire potentielle;

- Financement inadapté, mauvaise appréciation du risque, mauvaise connaissance du client, absence de suivi;
- Déséquilibre entre ressources et emplois;
- Volume de crédits (tous termes confondus) en baisse;
- Faible taux de remboursement;
- La non participation des banques commerciales dans le financement de l'agriculture, etc...

Ainsi donc, en l'absence d'une politique de financement de l'agriculture planifiée, bien réfléchie et cohérente, l'échec est presque total.

Pour mieux apprécier les résultats obtenus du financement de l'agriculture en Algérie tels évoqués précédemment, et dans le but de rechercher un système de financement agricole approprié, nous avons mené une étude portant sur les expériences de financement de l'agriculture dans certains pays en voie de développement, évoluant dans des conditions proches du contexte Algérien.

Dans ce cadre, nous avons opté pour la description et aux commentaires inhérents aux expériences menées dans les trois pays suivants: PAKISTAN - LIBAN - TUNISIE

CHAPITRE 3



EXPERIENCES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE PAKISTAN - LIBAN - TUNISIE

SECTION 1:

**EXPERIENCES DU PAKISTAN DANS LE FINANCEMENT
DE L'AGRICULTURE.**

SECTION 2:

**EXPERIENCE LIBANAISE DANS LE FINANCEMENT DE
L'AGRICULTURE DANS LA REGION BAALBEK/HERMEL**

SECTION 3:

**EXPERIENCE DE LA TUNISIE DANS LE FINANCEMENT DE
L'AGRICULTURE
POLITIQUE DE CREDIT POUR LA PETITE EXPLOITATION
AGRICOLE**

SECTION 1 :
**EXPERIENCES DU PAKISTAN DANS LE FINANCEMENT
DE L'AGRICULTURE**

**I - ROLE DE LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU
PAKISTAN DANS LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE
PAKISTANAISE**

I.1) Introduction

L'économie du Pakistan est essentiellement basée sur l'agriculture comme la plupart des pays en voie de développement et emploie plus de 70% de la population active.

Elle contribue à hauteur de 60% dans les rentrées en devises grâce à l'exportation des matières brutes qu'elle dégage et alimente également l'industrie locale en matières premières. Ainsi, la quasi-totalité des industries manufacturières dépendent de l'agriculture telles que les industries des textiles, cuirs et peaux, cannes à sucre et laines.

Il faut noter que le secteur agricole a accompli d'énormes progrès pour lesquels on prévoit un accroissement grâce aux potentialités que recèle ce créneau.

Les potentialités agricoles au Pakistan se caractérisent par les principaux indicateurs suivants:

- La superficie géographique est de 803.000 Km² (80 millions hectares environ) et occupe le 7^{ème} rang dans l'Asie dont 31 millions d'hectares de terres agricoles. Parmi celles-ci, 21 millions d'hectares, soit 67% des terres agricoles, sont totalement cultivées; elles représentent en outre 26% de la superficie totale du pays.

Un autre point caractérise l'agriculture Pakistanaise; il s'agit d'un système d'irrigation excellent couvrant 76% des superficies cultivées.

Les 3/4 de la population vivent dans les zones rurales, répartis dans 45.000 villages avec une population minimale de 5000 habitants.

L'organisation territoriale du pays est divisée en quatre (04) provinces (Pendjab, Sind, N.W.F.P., Baloutchistan), avec comme capitale ISLAMABAD.

A leur tour, les provinces sont réparties en 22 divisions et 81 districts.

Il existe 4,07 millions de fermes totalisant une surface de 19.059 millions d'hectares. Le nombre élevé de fermes s'explique par la taille modeste de celle-ci, soit (- 10 has) et représente ainsi 91% du total des fermes avec 59% de la superficie totale. La moyenne de superficie individuelle est de 4,68 ha.

Grâce à cette organisation efficace, la production agricole dans le pays a atteint un record impressionnant durant les dernières décennies.

1.2) Le système du crédit agricole

Depuis 1970, une très forte demande de financement agricole institutionnelle a été enregistrée au Pakistan mais avec cependant un nombre très réduit d'institutions bancaires chargées d'y pourvoir.

Au préalable, il faut rappeler qu'avant la création de la banque de développement agricole du Pakistan (BDAP) en 1961 par la fusion des banques "ABP"⁽¹⁾ et "ADFC"⁽²⁾, le financement agricole était entièrement servi par les coopératives.

Aussi, le gouvernement Pakistanais avait décidé d'élargir le champ de financement de l'agriculture en ordonnant aux banques commerciales de participer à l'octroi de crédits agricoles, ceci particulièrement pour faire face à l'accroissement de plus accentué de demandes de crédits.

Pour plus d'efficacité, il a été décidé de créer dans ce cadre la banque fédérale de coopératives en 1976.

Le système institutionnel du financement agricole est constitué de:

1- La banque de développement agricole du Pakistan

2- Les banque commerciales.

3- La banque fédérale de coopératives.

4- Fonds provenant des ressources dégagées par les provinces denommés (crédits TACCAVI)

(1) BDA : Banque de Développement Agricole

(2) CFDA : Coopérative Fédérale de Développement Agricole

1.2.a) La Banque de Développement Agricole Pakistanaise (B.D.A.P)

Créée en 1961, elle résulte de la fusion de "ADP" née en 1952 et "ADFC" née en 1957.

Son objet consiste en l'octroi de financement aux agriculteurs (personnes physiques ou morales) pour les besoins financiers d'exploitation (culture maraîchère, culture sous-serres, aviculture, petits élevages, pêche, arboriculture, etc...) et aux industries implantées dans le monde rural.

A cette fin, elle est autorisée à consentir des prêts à court, moyen et long termes.

Les objectifs opérationnels qu'elle poursuit sont les suivants:

- 1- mise en place de crédits sains, fixant un objet précis et avec garantie de remboursement de part leurs caractères.
- 2- accroissement substantiel des financements agricoles de la demande exprimée.
- 3- accorder un intérêt particulier et une importance accrue aux petits agriculteurs en raison de leur prédominance dans le paysage agricole Pakistanais (à titre de rappel, il constitue plus de 91%).
- 4- plus grande modernisation du secteur agricole par l'introduction de nouvelles technologies.

Il est à remarquer que la banque de développement agricole Pakistanaise constitue la première institution du pays qui a le plus contribué au financement de la majorité des fermiers dans environ 40.000 villages.

Dans ce but, elle a introduit un système moderne de financement dans le cadre de la supervision du programme agricole.

En effet, ce programme se caractérise par un mécanisme de distribution de crédits adéquats (crédits sains) particulièrement vis-à-vis des petits agriculteurs en développant une politique de proximité et au moment opportun.

Dans cette optique, il a été retenu dans le cadre du programme du crédit supervisé d'offrir d'autres services aux agriculteurs par la mise en place de représentation de cette banque dans tous les villages.

Ce programme est exécuté à travers des agents mobiles en contact direct et rapproché avec les agriculteurs (agents mobiles du crédit), lesquels possèdent une perspicacité certaine dans le choix des clients et assurent par la même l'octroi adéquat du crédit et vulgarisent les nouvelles techniques de modernisation de l'agriculture.

*) Accroissement du volume des crédits:

La demande de plus en plus croissante, exprimée pour l'ensemble des crédits (tous termes confondus) à travers le pays a contraint la "BDAP" à concevoir et à mettre en place un plan d'action annuelle.

Avec l'introduction du programme du crédit supervisé en 1979, le volume des crédits adéquats (crédits sains) a augmenté considérablement en valeur absolue:

Il a atteint 7500 millions de RS/an par rapport à 400 millions RS il y a 10 ans.

*) Diversification du portefeuille des crédits:

La banque de développement agricole a accordé dans un premier temps, des crédits destinés exclusivement à l'équipement agricole (Tractor loaning) qui représentaient plus de 75% du total des crédits. Grâce à l'introduction du système de crédit supervisé, la diversification des concours bancaires a été réussie avec un grand succès.

Présentement, bien que les crédits à l'équipement (tractor loaning) ne représentant plus que 50% du total, il n'empêche que leur volume reste stable.

Le développement de l'irrigation a permis l'extension des surfaces réservées à des spéculations pratiquées ou l'introduction de nouvelles cultures. De ce fait, le financement a évolué dans les mêmes proportions en touchant, y compris les forêts, la pêche, l'aviculture ainsi que de petites industries de base concernant la transformation et le conditionnement de matière première agricole.

*) Couverture des besoins de financement agricole aux petits agriculteurs par la "BDAP":

Rappelons que 91% des agriculteurs Pakistanais exploitent des terres agricoles de moins de 10 ha. Le financement des besoins exprimés par ces derniers, assuré par la "BDAP" en 1978, a été de 25%.

L'introduction de nouveaux crédits a monté ce taux de couverture à hauteur de 72%.

*) Amélioration dans le recouvrement:

Partant du principe qu'un crédit doit être nécessairement remboursé, le recouvrement a été assuré à un taux très élevé grâce aux principes de la mise en place de crédits sains, lesquels principes sont tendus par des relations bonnes et constantes entre l'agriculteur et la banque.

C'est ainsi que grâce au contact direct et permanent des agents mobiles du crédit (M.C.O) avec les débiteurs, le taux de récupération qui était de 42% en 1978-1979, a affiché un chiffre de 72% en 1987 d'où le succès indéniable de la démarche.

*) Le ratio des impayés:

Le ratio des impayés relatif au crédit bancaire a diminué substantiellement en 1987 (8%) par rapport à celui enregistré il ya 10 ans (26%) et ce, grâce à l'introduction du système de crédit supervisé par la "BDAP".

*) Le système d'information:

Le recueil des informations en temps opportun est essentiel pour la réalisation de n'importe quel programme de développement.

Aussi, et dans le cadre du financement des agriculteurs, un système d'information scientifique a été mis en place et modernisé dans le sens de la rapidité de transmission des données et la couverture des crédits.

1.2.b) Les banques commerciales

Le Pakistan dispose d'un système bancaire commercial très développé, il est fort de 7335 agences.

A la fin de l'année 1972, la Banque du Pakistan a ordonné aux banques commerciales de financer l'agriculture. Grâce à leur participation, le volume du crédit agricole a augmenté substantiellement quand bien même il apparaît insignifiant par rapport au total des demandes de crédits.

1.2.c) Structure du crédit des coopératives (banque fédérale des coopératives)

Bien qu'il ait une ancienneté assez longue, le crédit assumé par les coopératives s'est avéré incapable de financer les grands projets à l'exception de ceux de certaines régions.

Ainsi, et durant l'exercice 1975-76, le Pakistan comptait 15751 coopératives opérationnelles mais elles jouaient un rôle tout à fait marginal dans l'octroi des crédits aux agriculteurs en raison des motifs suivants:

- indifférence des gestionnaires
- non qualification du personnel
- crédits inappropriés

Devant cette situation et pour y remédier, la banque fédérale des coopératives a été créée en 1976.

Elle constitue, de ce fait, la principale banque chargée de subvenir aux besoins de financement de banque de coopératives implantées dans les arrondissements. Elle a pour rôle, également, d'organiser et de contrôler ces banques et de veiller à la consolidation du système de coopératives.

Il faut rappeler à ce propos que le besoin de financement agricole institutionnel a considérablement augmenté ces dernières années: ainsi, les crédits consommés au titre de l'exercice 1987/1988 ont atteint 15911,16 millions de RS, pour ce qui est des institutions dont la part de la banque fédérale représente 19%, soit 3029,28 millions de RS.

L'organisation de la banque fédérale s'articule autour de six (06) banques régionales (PENDJAB, SIND, Région du Nord, OUAKHISTAN, CACHEMIRE, AMAMIA).

Ces dernières sont divisées en succursales et associations de coopératives.

Le conseil de direction de la banque se compose du président, du directeur administratif, président du conseil administratif et de neuf (09) membres de la banque d'Etat du Pakistan, de cinq (05) membres du gouvernement et de cinq (05) autres membres non gouvernementaux et un (01) contrôleur.

Au titre de l'exercice 1988, la banque fédérale a refinancé les banques de provinces pour un montant de 3020,28 millions de RS dont 2065,70 millions de RS comme crédits de

production destinés à l'achat des intrants tels que les semences, les engrais, les insecticides et un montant de 132,60 millions de RS au titre des crédits à M.T pour l'achat de tracteurs et autres équipements agricoles tandis que 2,62 millions de RS ont été débloqués pour la production laitière et de viandes.

Outre ce qui précède, la banque fédérale a également financé pour un montant de 20 millions de RS les entreprises de commercialisation et de stockage agricole pour couvrir les opérations de production et de stockage des oignons.

Dans ce même ordre d'idées, la banque a accordé une grande importance dans sa politique de financement aux petits agriculteurs pour lesquels elle a accordé un montant global de crédit représentant 31% du total des crédits à C.T au cours de l'année 87/88.

Ces crédits ont fait l'objet de distribution directe à hauteur de 87% par les coopératives, en contre partie d'une marge bénéficiaire déterminée par avance.

En résumé, la banque a réussi à satisfaire le besoin d'un grand nombre de petits agriculteurs au nombre de 723.743 pour lesquels elle a octroyé 2493,15 millions de RS ⁽¹⁾ au cours de l'année 87/88.

Au cours du même exercice, les crédits consommés ont été remboursés à hauteur de 2297,50 millions de RS, soit un taux de 93,26% jugé nettement satisfaisant.

Pour consolider les programmes de développement, la banque fédérale a accordé des subventions aux banques des provinces.

Par ailleurs, et toujours dans la même optique, cette banque a développé une politique de complémentarité pour répondre aux orientations de la banque centrale.

Elle consiste en particulier dans le financement gratuit des activités agricoles à C.T qui constituent des activités de subsistance et la petite pêche ainsi que le financement à M.T pour le creusage de puits, l'acquisition de tracteurs et d'équipements agricoles et les différents élevages.

Autre particularité à relever à l'actif de cette banque, il s'agit de la mise à disposition des agriculteurs de tous les intrants nécessaires à la production moyennant une marge bénéficiaire fixée à l'avance, cette formule de prêt est pratiquée par les banques de provinces

(1) RS : Roupie, unité monétaire principale du PAKISTAN

en faveur des agriculteurs membres dans les associations de coopératives et ce, en fonction des demandes exprimées.

En ce qui concerne les agriculteurs inclus dans le système de crédit sans intérêts, ils ne payent pas cette marge s'ils remboursent à bonne date. Par contre, les prêts à moyen terme sont consentis sur la base d'une marge bénéficiaire préalablement fixée. Par ailleurs, la banque fédérale a procédé à l'organisation des stages destinés aux employés des banques de provinces et des associations de coopératives; elle accorde une importance capitale à cet aspect puisqu'elle n'a pas interrompu les programmes de formation depuis la création du centre, lesquels programmes ont été concrétisés à travers 34 sessions à longues durées et 37 sessions à courtes durées.

Ainsi, elle a réussi à obtenir une aide substantielle financière de la part de la banque asiatique de développement.

La banque a pu obtenir de bons résultats puisque le bilan affiché se présente comme suit:

Bénéfice net de 18,86 millions de RS

Charge d'exploitation 34,64 millions de RS

Ces bénéfices ont été réalisés grâce aux crédits à intérêts et ce, avant l'application du système de financement islamique en 1985.

Le bénéfice sus-indiqué devient 19,06 millions de RS, en ajoutant celui de l'exercice antérieur 0,20 millions de RS.

De ce montant global, 19 millions de RS sont transformés en réserve et 0,06 millions de RS seront consommés durant la période à venir.

Le capital consolidé de la banque s'élève à 200 millions de RS et les réserves ainsi que les bénéfices nets sont de l'ordre de 364,80 millions de RS.

1.2.d) Fonds des provinces dénommés (Crédits TACCAVI)

Le taux marginal, quasi insignifiant, du financement par les provinces sur leurs propres ressources de petits agriculteurs ne requiert aucun intérêt.

II - LA CENTRALE DU CREDIT AGRICOLE DANS LA BANQUE DE L'ETAT DU PAKISTAN

La centrale du crédit agricole, comme une petite section dans le département de la recherche, a été créée en 1951.

Ce n'est qu'en 1956, en vertu de la loi de la banque de l'Etat Pakistanais, que l'importance du crédit agricole a été reconnue, et de ce fait, la responsabilité de la banque a été définie envers ce secteur.

En plus de la centrale du crédit agricole qui se trouve en haut niveau, et dont ses principaux devoirs: l'élaboration des politiques et leur supervision, il se trouve des succursales dépendantes de cette centrale à LAHORE, PESHAWAR, et une cellule de crédit agricole à KIOTA, dans le but de coordonner avec les gouvernements des provinces dans les domaines de l'agriculture et de la coopération.

II.1) La fonction de la centrale du crédit agricole

1- Refinancement de la banque de développement agricole du Pakistan (BDAP), et la banque fédérale des coopératives (BFC) ⁽¹⁾ en vue d'accorder des crédits agricoles.

2- Le contrôle de l'application des orientations ressortant dans les rapports d'inspection dans les deux (02) banques.

3- La réception des listes financières hebdomadairement, et également la balance générale annuelle des deux banques et leur exploitation puis l'établissement des révisions sur cette base.

4- La supervision et l'encadrement des travaux de recherche dans le domaine agricole et les problèmes de financement agricole.

5- Donner des conseils au gouvernement régional et fédéral dans le domaine du financement agricole.

6- L'établissement et la soumission des besoins prévisionnels du financement agricole à la commission consultative du crédit agricole en vue de son approbation.

(1) BFC : BANQUE FEDERALE DE COOPERATIVES

7- La soumission des prévisions qui ont fait l'objet d'approbation au secrétaire de l'assemblée consultative du crédit national (A.C.C.N) pour l'insérer dans le plan général du crédit.

8- L'organisation des réunions de la commission consultative du financement agricole et les commissions de soutien.

9- Et enfin, la conservation des statistiques en rapport avec le financement agricole.

La centrale des crédits est composé de quatre (04) classes:

- 1) La classe des opérations générales, composée de la partie des crédits et la partie des opérations.
- 2) La classe de la planification et du développement.
- 3) Classe d'exécution.
- 4) Classe de recherche.

Cette centrale de crédit accorde, selon les demandes de crédits de la (BDAP) et la (BFC), des crédits à C.T pour les charges saisonnières et dont la durée ne dépasse pas les 18 mois, les crédits à M.T sont accordés pour les projets de développement et leur durée n'excède pas les cinq (05) ans, et enfin les crédits à L.T dont la durée ne dépasse pas les dix (10) ans.

Les crédits sont accordés à la (BDAP) en contre partie de garanties du gouvernement fédéral, mais concernant la (BFC), les crédits lui sont accordés sans garantie parcequ'elle représente une partie de la banque de l'état Pakistanais.

La BDAP accorde directement des crédits aux agriculteurs; quant à la (BFC), elle met les crédits à la disposition des coopératives en haut niveau, et qui à leur tour les offrent au secteur agricole.

Un plus grand rôle a été donné en 1972 aux banques commerciales pour le financement de l'agriculture puisqu'il a été décidé que ces dernières participent dans l'octroi des crédits au secteur agricole selon le plan de l'assemblée consultative du crédit national, et en contre partie, la banque de l'état Pakistanais supporte 50% des pertes résultants de l'application du plan.

La centrale des crédits, quant à elle, détermine chaque trimestre, les objectifs de financement à chaque banque commerciale à la lumière des objectifs tracés.

Pour assurer le suivi des opérations de crédit, les banques commerciales Pakistanaïses doivent adresser des états de comptes mensuels à la (B.E.P) ⁽¹⁾ sur lesquels est indiqué le volume des crédits industriels, les petits crédits agricoles ainsi que les petits crédits à l'habitat.

Ainsi la (B.E.P) accorde des crédits à la (BDAP) et la (BFC) sur des bases de courtes durées, puis demande aux banques emprunteuses de procéder à la classification des crédits agricoles en crédits à C.T, moyen et long terme au cours des six (06) mois à l'intérieur de laquelle sont prévus ou alloués ces crédits. Et de là, la (B.E.P) restructure les crédits pour des périodes plus longues à la demande des banques emprunteuses et à la lumière d'un plan très étudié en collaboration avec les autres banques. Aussi, la B.E.P. accorde des crédits à des taux d'intérêts préférentiels moins que l'intérêt bancaire qui se situe entre 2% et 4%.

III - LE CREDIT SUPERVISE (Système de financement moderne)

III.1) Définition

Contrairement à l'idée généralement répandue consistant à considérer comme crédit supervisé tout prêt consenti en nature par tradition ou encore le paiement direct d'un fournisseur d'équipement agricole, l'emprunt ou crédit supervisé est un concept technique utilisé pour définir un système de financement précis dont l'objectif est l'amélioration de la production et des conditions de vie de la famille. Ce système lie, en effet, l'octroi de crédits et les prestations en matière de vulgarisation d'une part, et a pour but d'autre part de contrôler avec efficacité l'impact de cette procédure.

Bien mieux, le système aide les agriculteurs aussi bien en amont qu'en aval pour leur assurer un meilleur approvisionnement en intrants et une grande facilitation de la commercialisation de leur produits.

(1) B.E.P : BANQUE DE L'ETAT DU PAKISTAN

III.2) Caractéristiques du crédit supervisé

a) Remarque préliminaire

Il nous semble que le Docteur DARIO BROSSARD ⁽¹⁾, spécialiste dans l'emprunt supervisé, a le mieux formulé les caractéristiques essentielles de ce type de prêt en soutenant, outre les techniques bancaires de financement prévues par ce système, qu'il est en quelque sorte un service de sauvetage ou de réanimation rurale, sachant que le financement ne constitue qu'un élément et qui est effectivement très nécessaire mais pas le plus important dans le système. Il faut souligner que le but à atteindre est l'élévation non seulement du niveau culturel et technique de l'agriculteur lui-même mais aussi celle des membres de sa famille.

Tant il est vrai que l'amélioration de la production et de la productivité agricole sont conditionnées, à l'instar des pays développés, par le niveau d'instruction et de la maîtrise des techniques agricoles par l'agriculteur.

Dans ce cadre, l'agent mobile du crédit (M.C.O.) constitue la pièce maîtresse dans la réalisation de toutes les phases prévues dans le dispositif du crédit supervisé qui, on l'a évoqué ci-dessus, se rapporte aussi bien aux opérations en amont qu'en aval en passant de la production proprement dite et l'amélioration des conditions sociales et économiques de l'agriculteur et de sa famille (technique d'alphabétisation, de formation, de perfectionnement, conditions de santé, etc...).

b) Principes:

- Faciliter l'accès au crédit aux agriculteurs en fonction de leurs potentialités productives tel qu'il ressort dans le plan pré-établi par l'agriculteur et non pas sur la base de garanties à fournir.
- Aider les agriculteurs dans le choix et l'acquisition des équipements, des semences et tout autre objet avec les meilleurs prix possibles.
- Encourager et aider les coopératives agricoles et d'approvisionnement dans une première étape puis les coopératives d'achat et de commercialisation dans une seconde étape.

(1) Spécialiste au sein du F.A.O

- Faciliter le travail et l'extension des terres agricoles productives par voie de location et accorder des crédits pour l'achat de nouvelles terres.
- Apprendre aux familles des agriculteurs comment améliorer leurs prévisions physiques pour une meilleure production.

III.3) Garanties

Généralement, les crédits sont répartis selon leur durée, en crédits à court terme, moyen et long termes. Pour les crédits à court terme, les garanties habituellement recueillies prennent la forme de suretés personnelles. Par contre, les crédits à moyen terme sont garantis par des nantissements sur récolte ou des équipements financés.

En ce qui concerne les crédits à L.T, la forme la plus usitée est constituée par l'hypothèque.

III.4) Les différentes étapes dans l'octroi du crédit

L'emprunteur doit coopérer avec l'agent mobile dans son travail et adhérer aux conditions prescrites. Dans le cas contraire, c'est à dire où il ya irrespect de ces dernières, l'emprunteur est sanctionné de différentes manières, quitte même à réaliser les garanties recueillies, car cette coopération est exigible avant l'octroi des crédits et consiste en l'établissement d'un plan de production et un autre pour l'amélioration des conditions sociales reflétant les prévisions de dépenses et de recettes de chaque spéculation.

Par ailleurs, le même plan reprend les conditions de remboursement mais sans pour autant que ces dernières en constituent un impératif dans le cadre du crédit supervisé.

Il faut noter en outre que les crédits sont accordés en petits montants en fonction des besoins réels exprimés au fur et à mesure de la réalisation du crédit, ceci afin d'éviter tout retard.

III.5) Les coûts et l'origine des capitaux

Dans le dispositif du crédit supervisé, il ya lieu de remarquer que les coûts non financiers (services divers) sont à la charge des pouvoirs publics et non pas de l'emprunteur qui, lui, ne supporte que les coûts financiers du prêt (intérêts et agios).

Ce principe a été retenu depuis fort longtemps dès lors que les services bancaires sont des fonctions publiques assimilables à l'enseignement ou la santé publique.

En ce sens que le Dr DARIO BROSSARD considère le crédit supervisé plutôt comme un service public au profit du monde rural qu'un système d'emprunt financier.

Cependant, le crédit supervisé reste quand même très coûteux. De plus, il est très difficile de trouver des personnes qualifiées qui peuvent réaliser ce travail d'une manière convenable eu égard à la complexité de la tâche.

Ceci implique, que le crédit supervisé ne peut être appliqué que dans des régions bien choisies sur la base de paramètres liés à la disponibilité en ressources humaines et financières.

Le succès du crédit supervisé engendrera indéniablement une plus grande aptitude des agriculteurs à maîtriser leurs exploitations et productions et l'amélioration de leurs conditions de vie. Le décollage ainsi obtenu dans l'autonomie de ces agriculteurs mettra fin au programme du crédit supervisé et permettra le transfert de celui-ci vers d'autres régions nécessitées.

III.6) La conduite administrative du crédit supervisé par les pouvoirs publics

La création d'une agence centrale a été une nécessité pour les pouvoirs publics pour arrêter les dispositions en matière d'administration et de planification de la politique du gouvernement. Elle a permis d'établir les paramètres et les méthodes adéquats d'intervention publiques. Car, il faut noter que les programmes se caractérisent par une décentralisation très poussée des opérations exécutées sous la responsabilité de bureaux répartis dans les régions concernées.

Chaque bureau est composé de plusieurs spécialistes formés en fonction des opérations liées à ce programme. Il est nécessaire d'étendre les pouvoirs des responsables locaux dans le cadre de la politique d'assistance. Cette extension de pouvoirs ne doit pas bien entendu dépasser les limites de la politique fixée par le gouvernement.

Dans cet ordre d'idées, il peut être créé une agence qui gérerait le programme dans tous ses aspects -financier-formation-supervision, comme elle pourrait se charger du travail technique et social en laissant l'aspect financier à une agence bancaire. De même, qu'elle pourrait être encore une agence qui se charge de la vulgarisation agricole et autres. Il est indispensable de disposer en outre d'un appareil d'orientation et de formation à même de former les éléments aptes et compétents pour mener à bien l'exécution de ce programme.

III.7) Application du crédit supervisé pour la BDAP

- Le système est bâti essentiellement autour de l'agent mobile du crédit (M.C.O).

Comme son nom l'indique, cet agent se déplace chez le futur emprunteur et non l'inverse, traditionnellement pour définir le crédit approprié avec ce dernier. Le traitement des dossiers se fait avec une plus grande célérité.

L'agent mobile du crédit doit réunir les conditions de dynamisme, de jeunesse et de probité intellectuelles et morales irréprochables car il est en contact permanent avec le monde agricole et ses conditions d'existence. Chaque agent s'occupe d'une superficie opérationnelle (circonscription) de 20.000 à 25.000 hectares, soit environ entre 10 et 25 villages avec un nombre moyen d'emprunteurs finançables de 200/an et un volume de crédit de 5,00 millions de RS.

Il est tenu d'effectuer au moins deux (02) visites par mois dans le village de sa circonscription.

A cette fin, il dispose d'un motocycle et consomme 100 L d'essence par mois.

Il est responsable dans la mise en place des crédits et de leur recouvrement dans la circonscription qui la supervise.

En outre, il fait appel, lorsque le besoin se fait sentir, aux spécialistes pour le conseiller sur des cas particuliers qui peuvent toucher certaines spéculations agricoles ou

qui ont un lien avec l'agriculture telle par exemple: l'irrigation. Il lui est permis d'augmenter les crédits lorsque les conditions de productivité sont réunies pour l'intensification de certaines spéculations au niveau de certains villages préalablement sélectionnés.

Parmi les prérogatives essentielles qui lui sont dévolues, nous en citons:

- Il démarche et sélectionne les bons clients (emprunteurs).
- Il s'occupe de la campagne publicitaire afin de populariser le système de crédit supervisé.
- Il collecte les informations de base sur les exploitations, les sources d'eau, l'utilisation des intrants, les conditions d'écoulement des récoltes, etc...
- Il met les crédits en place en temps opportun et réclame les remboursements à bonne date.
- Aide et assiste les agriculteurs dans la préparation de leur documentation.
- Garde les contacts réguliers avec les emprunteurs, notamment en vulgarisant les techniques agricoles et en veillant à une utilisation rationnelle du crédit.
- Aide les agriculteurs dans la commercialisation de leurs produits, ce qui lui permet par la même occasion d'assurer les recouvrements des crédits consommés.
- Entretient de bonnes relations avec les entreprises publiques et privées qui ont des liens en amont et en aval avec les agriculteurs.

Ainsi, l'agent mobile du crédit est l'instrument essentiel pour la réalisation d'une politique de développement agricole efficace. Eu égard à son aptitude et ses compétences multi-disciplinaires, il dépasse de loin un agent ordinaire d'une banque ou autres structures. Car il participe activement non seulement au financement traditionnel des activités agricoles mais aussi et surtout à l'amélioration des conditions de vies des agriculteurs par les techniques de vulgarisation agricole, de formation, de sensibilisation, voire même de conscientisation dans le monde rural.

III.8) Les éléments constitutifs importants du système du crédit supervisé

Le crédit supervisé est l'ensemble des trois (03) éléments essentiels suivants:

- a) Le crédit
- b) Les approvisionnements en biens et services.
- c) Savoir-faire technique (Par l'information et la formation en technique agricole en nouvelles technologies agricoles).

La réunion de ces trois (03) facteurs permet à la banque:

- a) d'accorder des crédits adéquats en fonction des besoins de l'agriculteur;
- b) d'élargir l'offre des biens et services et d'élaborer au mieux les plans de production et les budgets;
- c) de diffuser la technologie moderne appropriée et d'assurer le remboursement du crédit.

III.9) Procédure d'évaluation

La banque de développement agricole du Pakistan a prévu dans le cadre du crédit supervisé de former des agents mobiles du crédit pour la prise en charge, non seulement de la demande des besoins exprimés en matière de crédit, mais aussi à élaborer le projet y afférent en substituant ainsi aux agriculteurs qui n'ont pas la capacité d'y pourvoir. En outre, ils suggèrent et proposent aux agriculteurs des méthodes scientifiques et commerciales à même de développer leur exploitation et leur production.

L'agent mobile du crédit prépare et analyse le projet agricole non seulement sur le plan purement financier mais aussi dans tous ses aspects: technique, social, organisationnel, commercial et économique.

Pour atteindre cet objectif, la banque conçoit et établit cinq (05) documents relatifs à la préparation des petits projets et leur évaluation touchant les étapes suivantes:

- La Pré-évaluation des prévisions
- La réalisation du crédit
- L'évaluation du crédit réalisé
- Niveau de sanction du crédit
- Rapport d'investigation des agents mobiles

III.10) Pouvoir de décision en matière d'octroi de crédits

La sanction du crédit est du ressort de l'agent mobile du crédit exerçant sur le terrain.

Le répartition des pouvoirs est comme suit:

1- L'agent mobile du crédit (M.C.O): 15000 RS

2- Le directeur d'agence:

Lui-même agent mobile du crédit, très expérimenté, il a sous ses ordres plusieurs agents mobiles de crédits et dispose d'un pouvoir de:

0,250 millions RS.

3- Le Directeur Régional:

Il a sous sa responsabilité plusieurs agents régionaux et est doté d'un pouvoir de crédits : 0,750 Millions RS.

4- Siège ou Direction Générale:

La direction générale s'occupe des trois (03) types de prêts:

a) Prêts pour projets: Les montants y relatifs sont très importants, y compris dans la partie financement extérieur (devises) pour ce qui concerne les projets agricoles et agro-industriels.

b) Prêts à l'agriculture:

Là aussi, il faut signaler qu'il s'agit de grands projets agricoles mais qui ne requièrent pas cependant des ressources en devises. La fourchette se situe à un minimum de 2,500 millions de RS.

c) Prêts généraux:

Ce sont des prêts inférieurs à 2,5 millions de RS.

Dans le cadre de ces prêts, l'agent mobile du crédit dispose d'un pouvoir de 0,750 millions RS.

Le conseil de direction: est doté d'un pouvoir de 15,00 millions de RS.

Le directeur exécutif supérieur: pouvoir 32,500 millions de RS.

Le directeur général et le conseil de direction: Pouvoir illimité.

Il est à signaler que le nombre des agents mobiles du crédit est de 1360 en 1987 et que leur capacité et intégrité se trouvent à tous les niveaux.

IV) CONCLUSION

En conclusion, le Pakistan a réussi, avec un succès considérable, à solutionner le problème du crédit institutionnel dans le secteur agricole, particulièrement durant la dernière décennie.

Ce succès a été obtenu en raison de l'application du système de crédit supervisé dans environ 40.000 villages du Pakistan par la banque de développement agricole du Pakistan (BDAP).

Comme résultat, les petits agriculteurs ont été financés dans une large proportion allant jusqu'à 72% avec des crédits diversifiés.

Ce développement de l'agriculture était à l'origine de l'expansion rapide des différentes industries (agro-alimentaires) dans le monde rural qui ont contribué en amont et en aval au développement de l'agriculture (mécanisation, augmentation de la productivité, etc...), en accélérant le processus d'industrialisation et la création de l'emploi.

Pour mieux illustrer le succès de ce programme en terme de développement agricole, nous reprenons ci-après une étude comparative avant et après l'application du système de crédit supervisé suivant tableau ci-dessous:

	AVANT Introduction du système du crédit supervisé	APRES Introduction du système du crédit supervisé
-Volume de crédits mis en place par an	450 millions RS	6030 millions RS
-Taux de couverture des crédits aux petits agriculteurs par rapport au total des crédits accordés par la "BDAP"	25%	72 %
-Taux de recouvrement des crédits.	42%	72 %
-Taux d'impayés des crédits de la banque.	26%	8%
-Le nombre de fermes financées par la "BDAP" de 1961 à 1979	0,75 millions de fermes	3,62 millions de fermes

Les résultats dégagés paraissent encourageants et reflètent le degré de réussite de cette politique de financement puisque l'agriculture est arrivée à représenter 30% du P.N.B et que ses recettes en devises ont atteint 60% en 1987 du total des rentrées en devises du pays.

Ceci étant dit, un groupe d'experts des nations-unies voit que la vraie solution dans le champ de l'emprunt agricole, c'est l'application du système appelé "Crédit supervisé".

SECTION 2 :

EXPERIENCE LIBANAISE DANS LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LA REGION BAALBEK/HERMEL

I - Introduction :

Description de la région et définition du projet

Cette expérience a été menée au niveau de la région BAALBEK/HERMEL qui se caractérise par une très grande pauvreté, accentuée en outre par son abandon consécutivement aux séquelles de la guerre civile.

Ces caractéristiques principales sont les suivantes:

Elle représente le quart (1/4) de la superficie du Liban, habitée par 250.000 habitants (dont 85% à BAALBEK et 15% à HERMEL) pour un nombre d'agriculteurs qui dépasse les 27.000 (soit environ 11% du total de la population).

Cependant, elle est sous l'effet d'un climat sec et la production agricole est largement conditionnée par les pluies d'hiver tandis que 75% des terres sont non irriguées.

Aussi, et pour faire face à cette situation de sous-développement, un accord a été conclu, en 1994, entre les pouvoirs publics et les nations unies au terme duquel un programme de développement a été arrêté et intitulé "Programme de développement intégré".

Celui-ci comporte tous les éléments relatifs à la vie économique, sociale et environnementale inhérent aux travaux d'infrastructures. Il a été réalisé selon des étapes définies comme suit:

- 1ère étape: du 01/07/94 au 31/12/95, soit une durée de 18 mois.
- 2ème étape: du 01/07/96 au 01/07/98, soit une durée de 02 ans.
- 3ème étape: fixée sur une période de 18 mois s'étendant du 01/07/98 au 31/12/99.

En ce qui concerne le développement rural, le dit programme porte essentiellement sur:

1) Un véritable développement du secteur agricole puisque celui-ci constitue un secteur clé qui fait vivre la grande majorité de la population, d'une part, et d'autre part, il dispose de ressources suffisantes pour ce faire (terre agricole, source d'eau).

Les objectifs essentiels de ce programme et inhérents à la première étape tournent autour des actions suivantes:

a) Organiser la société locale en structures institutionnelles, juridiquement définies et selon le choix des bénéficiaires eux-mêmes. Ainsi, il a été créé vingt (20) commissions locales pour le développement et le financement, composées de (280) agriculteurs et une commission hiérarchique de développement et de financement composée de vingt (20) membres.

Ces commissions constituent des organes transitoires assimilables à des pré-coopératives pour lesquelles il est prévu leur transformation en coopératives de services. Parallèlement, la commission hiérarchique sera érigée en société publique participant dans le cadre du projet dans le développement régional.

b) Créer et appliquer un système de financement agricole avec la participation effective et efficace des bénéficiaires.

c) Inciter et faire participer les services du Ministère de l'Agriculture et des autres ministères intéressés dans le développement des moyens humains et matériels et l'amélioration des performances par les stages et la promotion continue.

d) Elaborer des études techniques et économiques relatives au projet proposé par les commissions locales et les différents services du gouvernement selon les priorités et préparer, en même temps, les dossiers reflétant un intérêt économique certain, une fois ceux-ci soumis au service chargé du financement afin qu'ils soient inscrits dans la 2ème ou 3ème étape du programme.

A partir de ces objectifs, la réalisation du programme s'effectue en fonction des éléments essentiels suivants:

- Emprunt (agricole et non agricole) indispensable pour mettre les fonds à la disposition des individus et/ou les groupes et/ou les associations pour entamer la production et l'inscription des différents projets d'investissements à l'intérieur du programme.

- La mise en place d'une politique de vulgarisation avec ses moyens et ses réseaux.
- Approvisionnement en services et différents intrants agricoles.
- Mise en place d'un réseau de commercialisation à travers la région.
- Stages et perfectionnements continus.
- Accroître l'organisation de la société locale en vue d'une participation populaire plus active pour plus d'efficacité dans les processus de prise de décision, de planification et d'exécution des opérations liées au programme arrêté.
- Exploitation rationnelle des ressources hydriques, particulièrement dans l'irrigation en faisant appel aux méthodes et moyens modernes.

2) Développement sur le plan social, sanitaire et de l'environnement de telle sorte à compléter le volet économique du programme articulé sur les critères suivants:

- a) Amélioration des services sociaux et sanitaires.
- b) Plus grande disponibilité de l'eau en veillant à sa qualité.
- c) Amélioration de l'environnement.
- d) Développement des infrastructures de base.

II - SPECIFICITES DU PROJET

Le budget effectif alloué au projet en question a atteint (4,25) millions de dollars répartis entre trois (03) groupes de dépenses.

a) Ensemble de dépenses de constitution, de gestion, de fonctionnement du programme et ses différents équipements (les centres et les quatre (04) bureaux qui lui sont rattachés).

b) Ensemble des dépenses concernant le financement des activités du programme pour l'exécution des différents travaux de développement social dans la région.

c) Ensemble des montants du programme de financement. Le montant repris ci-dessus a été réparti sur les (03) ensembles aux taux respectifs de 36%, 34% et 30%.

Néanmoins, il a été constaté au démarrage de l'exécution du projet, une forte demande sur les prêts agricoles, raison pour laquelle le montant a été revu à la hausse (4,5)

millions de dollars et réparti sur les dits ensembles de la manière suivante 33%, 28% et 39%.

Le financement du budget en question a été effectué par:

- le programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD).
- le programme des Nations-Unies contre les stupéfiants (PNULCS).
- le gouvernement libanais.

En contre-partie, les investissements globaux nécessaires pour le développement rural intégré pour la région dont il est question en 1993 ont été évalués à plus de 200 millions de dollars US. De ce fait, le gouvernement libanais a procédé avec la collaboration de plusieurs organisations et institutions internationales (OPEP), Fonds International de Développement Agricole (FIDA), Banque mondiale, Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) etc ..., au financement de quelques importants projets de développement dans la région (projet en question) du fait que les montants alloués pour cet objectif ont atteint 63,2 millions de dollars.

III- RELATION DU PROJET AVEC LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Le projet a été considéré, dès le début, comme l'un des plus importants projets des Nations-Unies de développement au Liban, avec une autonomie financière et administrative.

A ce titre, il est géré par un conseil d'administration présidé par le Ministre de l'Agriculture qui a sous sa coupe des structures et institutions locales et internationales.

Le Ministre de l'Agriculture dirige également tous les effectifs liés au programme, quelque soit leur qualification ou leur appartenance.

IV - LE PROGRAMME D'EMPRUNT

Le financement reflète une importance capitale dans le programme de développement en question. Ceci en raison de la priorité qui lui est accordée dans l'exécution et le montant qu'il représente dans le budget alloué.

En fait, il constitue l'opération fondamentale dans le développement du secteur agricole de la région.

IV.1) Les aspects généraux de la politique de financement

Se rapportent essentiellement aux critères suivants:

IV.1.a) Taux d'intérêt

Les taux d'intérêts appliqués ont été prescrits en fonction du terme et de l'objet financé:

- Crédit à long terme (7%) pour l'arboriculture.
- Crédit à moyen terme (13%) pour les objectifs de production non agricole qui rapportent un revenu certain et accordés aux associations locales.
- Crédit de campagne (12%) destiné aux petits et moyens agriculteurs privés.

IV.1.b) Remboursement et recouvrement des crédits octroyés

A l'instar des règles classiques régissant le remboursement des crédits aussi bien à C.T et M.L.T, les mêmes critères sont appliqués avec toutefois une plus grande souplesse dans le recouvrement des deux (02) derniers types de prêt cité.

Eu égard que le montant alloué a financé globalement le programme de développement, donc plusieurs bénéficiaires, il est établi un échéancier individuel en fonction de l'avancement des travaux.

IV.1.c) Durée de différé

compte tenu de la plus ou moins longue maturité de certains investissements tels que l'arboriculture, il a été décidé d'accorder des périodes de grâce pour les bénéficiaires mais qui ne seront astreints qu'aux intérêts liés à cette période.

IV.1.d) Paiement des annuités des crédits accordés

Dans le cadre du remboursement des crédits octroyés, il a été tenu compte de la nature des actifs de production ou des travaux d'exploitation ainsi que du type de production agricole ou spéculation qui caractérise l'exploitation bénéficiaire. Il a été aussi pris en considération dans ce même ordre d'idée le caractère saisonnier de la production et les autres revenus hors exploitation.

IV.1.e) Attribution d'une cote de crédit déterminée à la commission locale du village

Cette cote de crédit a été répartie entre les vingt (20) commissions locales, outre les autres fonds alloués pour cet objectif ainsi que le montant des recouvrements versés dans la caisse du village issue du remboursement effectué dans le cadre du programme, sur la base des deux (02) critères essentiels suivants:

- Le nombre d'agriculteurs résidant dans la circonscription dépendant de chaque commission.
- Et le taux de remboursement/recouvrement afin de permettre une répartition équitable du montant déterminé, surtout pour une utilisation rationnelle des fonds et assurer la solvabilité finale des crédits consommés. Il est à remarquer également que la cote de crédit prédéterminée peut faire l'objet d'une révision en fonction des résultats obtenus grâce aux opérations de remboursement et de recouvrement.

IV.1.f) Priorité de financement des récoltes

Une plus grande priorité a été donnée aux opérations de financement des récoltes dont le rendement est très élevé, pour celles de large marché ou dont l'écoulement est garanti grâce à des prix offerts par les entreprises publiques ou semi-publiques.

IV.2) Méthodologie et mécanisme du financement

1 - Le programme de développement en question, et son élément essentiel "le financement", est basé sur la méthode du crédit supervisé/planifié/orienté/consolidé par les services de la vulgarisation agricole, puisqu'on peut vérifier à travers cette méthode de financement que les montants de l'emprunt débloqués ont été utilisés, véritablement, dans les objectifs visés au départ, et n'ont pas connu de fuites ou détournements dans la réalisation d'autres objectifs, en plus de l'aide apportée à l'agriculteur par les services de vulgarisation demandés.

2 - Le programme a opté sur le principe de "la participation populaire collective" comme base dans la prise de décision d'emprunt; il a reposé également dans le choix de ce principe sur l'étude scientifique et aussi sur la pratique pour connaître les besoins et priorités réels ainsi que les coûts effectifs de manière à ce que les montants des emprunts décidés aux individus, aux associations ou aux collectivités soient justes, équitables, proches de la réalité et selon les possibilités financières du projet.

3 - La cohérence du programme est articulée ainsi:

- Les crédits de campagne ont servi au financement des principaux intrants de production (semences, engrais, insecticides ...), les travaux de mécanisation (labour semaille) et d'autres dépenses liées au cycle de production et d'exploitation.

- Les crédits à moyen et long terme ont assuré la couverture des frais liés à des investissements en arboriculture.

IV.3) Les garanties exigées

Dans le cadre du programme, une grande souplesse est permise aux emprunteurs dans le choix de la garantie à fournir tel que nantissement des "actifs immobilisés", caution personnelle, nantissement de titres, etc...

Les concepteurs du programme n'ont jamais préconisé les garanties comme une condition essentielle à l'accès au crédit agricole. Par contre, ce qu'ils considèrent comme étant important, c'est le fait que les bénéficiaires soient convaincus pour rembourser le prêt

et la confiance qu'ils ont dans la nécessité du programme et les services indéniables qu'il offre.

Il y a lieu aussi de signaler que dans tous les cas de figure, les crédits consentis ont été:

1. cautionnés collectivement (caution solidaire) par le biais de la commission locale.
2. cautionnés individuellement par deux (02) personnes qui s'engagent solidairement avec l'emprunteur principal à travers la convention de prêt.
3. consolidés par un ou plusieurs billets à ordre signés par l'emprunteur.
4. appuyés par des mandats écrits au terme desquels les emprunteurs autorisent des prélèvements automatiques sur la vente de leur production au bénéfice des commissions locales.

IV.4) Organisation de la société locale (participation populaire)

La philosophie du programme est basée sur la méthode de "la participation populaire" dans les travaux de planification administrative et d'exécution d'opérations de prise de décision comme indiqué ci-dessus.

Dans le but de concrétiser cette philosophie, la société locale a été organisée à travers la constitution de vingt (20) commissions locales, comme unités homogènes. A chaque commission correspond un groupe d'habitations (villages) des douars rapprochés qui ont des ressemblances du point de vue démographiques, climatiques, les conditions naturelles et les paramètres économiques et sociaux suivant les travaux de cadastre, les réunions et entretiens avec les familles réalisés pendant la période de préparation et avant l'étape d'exécution.

A ce titre, et selon les désirs des familles elles-mêmes, latitude totale leur a été donnée pour désigner les membres de la commission (8-12) de procéder par un choix ou un vote, ceci dans le but d'accroître leur adhésion au programme d'une façon volontaire et démocratique.

IV.5) Les fonctions de la commission locale de développement et de financement

1- étude préliminaire de toutes les demandes de crédit (agricole et non agricole) selon les besoins effectifs réels des demandeurs, appuyées des documents et justificatifs annexés à la demande.

2- Réception et enregistrement des demandes par le biais de l'établissement de liste reprenant le nom et le numéro de la commission, sur la base d'une classification des noms des bénéficiaires en fonction des critères de priorité arrêtés.

3- Acceptation ou refus des demandes de crédits quelque soit le type et l'échéance; sanction des décisions sur la base de critères objectifs et leurs ratifications après leurs enregistrements par transcription sur un registre ouvert à cet effet. La même procédure est appliquée pour ce qui concerne les listes des bénéficiaires arrêtés dans ce contexte.

4- Les rejets des demandes de crédits pris par la commission locale spécialisée sont irrévocables et incontestés. Ainsi, la cellule spécialisée dans l'étude des dossiers de crédit ne sanctionne que les demandes déjà approuvées par les commissions, tout en ayant les prérogatives après analyse des dits dossiers, de les refuser, les accepter ou les modifier.

5- La commission se porte caution pour tous les crédits notifiés et veille, en même temps, par un suivi rigoureux à la nécessité de leurs remboursements dans les délais impartis afin d'éviter tout retard préjudiciable à la réalisation du programme.

6- Les décisions sont prises à la majorité et les réunions sont provoquées chaque fois que le besoin se fait sentir.

7- Coopération et coordination étroite de la commission avec le responsable du programme, en l'occurrence le secrétaire de la commission, et dont les actes sont consignés dans un registre avec apposition de signatures de tous les membres.

IV.6) Critères de base fixés par la commission locale dans l'étude des demandes de prêts

1- Le demandeur de crédit doit être de nationalité libanaise, résidant dans la localité de la commission désignée.

2- Le bénéficiaire futur du crédit ainsi que les membres de sa famille doivent exercer des activités agricoles.

3- Il doit faire partie de la catégorie des petits ou moyens agriculteurs ou producteurs qui:

3.a) exploitent (en qualité de propriétaire, par bail ou participation) une superficie de terre irriguée et non irriguée de moins de (10 HAS) de façon générale ou une superficie de (20 hectares) de terre non irriguée dans le nord du pays.

3.b) travaillent exclusivement une superficie irriguée moins de (04 hectares).

3.c) travaillent exclusivement une superficie de terre non irriguée moins de (20 hectares) ou inférieure à (50 hectares) dans une zone sèche se trouvant dans le nord.

3.d) exercent des activités productives légales dégageant un revenu inférieur à 20.000 dollars Américains, tandis que le revenu mensuel net de famille ne dépasse pas les 200 dollars pour les petits producteurs et agriculteurs et 300.dollars pour les agriculteurs moyens.

4- Le demandeur de crédit doit être âgé de 18 ans au minimum.

5- Il doit adhérer et accepter toutes les règles et conditions inhérentes au système de financement ainsi que les mécanismes prévus à cet effet.

IV.7) Participation des banques commerciales dans les opérations de financement

Les concepteurs du programme ont réussi à faire adhérer et participer pour la première fois les banques commerciales de la région dans le financement de l'agriculture aussi bien sur le plan administratif tel que l'élaboration des contrats et les conditions particulières qui s'y attachent ainsi que par l'établissement de lettres de change, ceci en contre-partie d'une commission perçue d'environ (3%). De même qu'elles ont assuré le suivi

de remboursement et de recouvrement des crédits en percevant une autre commission de l'ordre (environ de 2%), à l'exemple de la "banque de France".

Nous citerons également une troisième mission dont ont été chargées ces mêmes banques, à savoir l'octroi de crédits sur leurs propres ressources d'une part, et d'autre part, l'administration et la gestion d'une partie des crédits du programme moyennant une commission fixée à (3%), comme a agi la banque "Workers trust bank".

De ce fait, la relation agriculteurs/programme de développement a été totalement transformée en ce sens que la banque est devenue la créancière et l'agriculteur/producteur son emprunteur débiteur, en supprimant ainsi toute intervention directe ou indirecte de quelque partie que ce soit.

Cette manière de procéder a été très bien assimilée par les emprunteurs qui, en ayant pris conscience de leurs obligations de débiteurs à l'égard de leurs banques, se sont empressés à rembourser leurs crédits dans les délais fixés et ce dans le but d'éviter toutes poursuites judiciaires.

IV.8) Le système de financement et son application

a) Désignation du cadre technique et détermination de ses missions.

b) Stages organisés au profit des cadres membres des commissions locales et de la commission hiérarchique de développement et de financement, ceci en plus de mise en place d'équipes composées de secrétaires de commissions chargées de la logistique ainsi que des équipes qui ont pour rôle d'assurer les relations avec les banques commerciales en fonction des bases, conditions et mécanismes du système de financement.

c) Des conventions ont été conclues entre les banques commerciales et les concepteurs du programme pour définir les dispositions, les droits et les obligations de chacune des parties dans l'application des dispositions des modèles et des mécanismes du système.

IV.8.a) Les difficultés rencontrées lors de l'application du programme

Le programme de développement en général et celui du financement en particulier ont été confrontés à d'énormes difficultés au cours de la gestion et de l'application de la 1ère étape du programme. Les plus importantes d'entre elles sont:

- a) Insuffisance du capital alloué au programme comparé aux demandes de toute la région ou aux besoins financiers des agriculteurs et producteurs.
- b) Les différentes pressions d'ordre politique, administratif et psychique.
- c) Les grands efforts déployés pour changer les mauvaises habitudes et traditions au sein des groupes concernés par le financement du programme.
- d) Absence constatée de la "loi et organisation" d'une manière générale et des "services gouvernementaux et de l'infrastructure" d'une manière particulière dans la région.
- e) Absence de toute forme d'aide pour la région en général et pour les exploitations agricoles et les pauvres en particulier.
- f) De grands efforts ont été déployés en vue d'organiser la société locale, de désigner les commissions locales et la commission hiérarchique pour le développement et le financement représentatifs des agriculteurs, producteurs et exploitants.
- g) Le volume des crédits accordés très réduit par rapport au volume de la demande.

IV.8.b) Les résultats des opérations de financement et de recouvrement par les chiffres:

*) Les opérations de financement

La conclusion suivante décrit et présente les principaux résultats et indicateurs des opérations de financement réalisés durant la première étape du programme.

Indicateurs/Résultats	Nombre de demandes	Valeur demandée en Dollar Américain *
- la demande de financement globale	4900	18.484.906
- la demande de financement pour les crédits acceptés uniquement	1895	7.144.815
- les crédits acceptés	1895	1.867.268
- les crédits réalisés	1541	1.526.421
- le volume moyen du crédit réel	---	985,6
- les crédits en espèces	---	1.550.097 **
- les crédits en nature	---	254.781
- les crédits de campagne	1213	1.305.466
- les crédits à moyen et long termes	682	561.802
- les crédits effectifs aux femmes	121	119.258
- volume moyen du crédit/HA	280,4 dollars	
- Volume moyen de l'acquisition /	agriculteur	35 DOUNMA
	3,514 HA	environ

* : 1 dollar Américain = 1590 liras Libanaises

** : A ce montant, on ajoute 62390 dollars, valeur de la participation des agriculteurs dans l'achat des actions sur le compte de financement et à un taux de 3,3%.

*) Les opérations de recouvrement

La conclusion ci-après représente les principaux résultats et indicateurs des opérations de recouvrement et de remboursement enregistrés jusqu'à la fin du mois de Février 1996 de la vie du programme:

1- Trois (03) échéances ont été arrêtées au début pour les crédits de campagne:

1ère échéance: 31/08/1995

2ème échéance: 31/12/1995

3ème échéance: 29/02/1996

et deux (02) échéances pour les crédits à moyen et long termes, à savoir le 31/08 et 30/11 de chaque année, avec un remboursement qui ne démarre qu'à partir de 1996, en tenant compte des années de différé accordées aux agriculteurs selon les types de

spéculations financées, et pour cela, il n'existe pas de remboursement pour ces crédits durant cette étape de la vie du programme.

2- D'après les statistiques, le total des soldes cumulés au 29/02/1996 a atteint 952.834.478 liras libanaises; par contre, la valeur des remboursements cumulés a atteint, à la même date, 682.291.868 liras libanaises, d'où un taux de remboursement cumulé au niveau du programme d'environ (72%). Ce taux de remboursement a atteint au 31/08/95 environ (86%) et au 31/12/95 environ (100%) et au 29/02/96 environ (45,7%); ces taux auront tendance à augmenter pour atteindre un taux de remboursement cumulé de (85%) ou plus.

3- L'évaluation objective du projet démontre que plusieurs changements positifs ont eu lieu au sein des groupes concernés, qu'ils soient du point de vue de l'acceptation des conseils techniques, ou utilisation des moyens et méthodes agricoles modernes, et à la vision sur le crédit comme étant une dette qu'il faut obligatoirement rembourser au lieu de l'assimiler à une aide, une subvention, un don pour compenser leurs pertes, et qu'une superficie de 57630 ha de terre montagneuse a été mise en valeur et transformée (cultivée) en arbres fruitiers, en plus des 87148 ha de terre exploités par des cultures saisonnières dont ses produits ne souffrent d'aucun problème d'écoulement et/ou leur procurent des revenus acceptables du fait que les prix raisonnables sont garantis.

SECTION 3 :
**EXPERIENCE DE LA TUNISIE DANS LE FINANCEMENT
DE L'AGRICULTURE
POLITIQUE DE CREDIT POUR LA PETITE EXPLOITATION
AGRICOLE**

I - INTRODUCTION

L'agriculture, secteur vital de l'économie, a toujours bénéficié des priorités dans les différents plans de développement en Tunisie.

Dans ce pays, le secteur agricole occupe le tiers de la population active, participe à hauteur de 13% dans le PIB et bénéficie de 19,2% de l'enveloppe globale de l'investissement au cours de l'année 1990 (évaluée à 2000 MD).

Afin d'accroître le degré d'exploitation et d'intensification des terres et de là la productivité et la production agricoles dans le cadre de l'objectif global de l'autosuffisance alimentaire, notamment en matière de céréales, viande et lait, des efforts importants ont été réalisés en matière d'investissement, aussi bien par l'état que par les entreprises et les exploitants agricoles eux-mêmes.

En 1990, la Tunisie comptait 376.000 agriculteurs répartis en trois (03) groupes:

- Un premier groupe comprenant les agriculteurs exploitant une superficie supérieure à 50 HA en sec et 10 HA en irrigué dont le nombre atteint 40.000 agriculteurs, soit 10,6% de la masse des agriculteurs pour une superficie de 2.208.000 HA, soit 47,4% de la superficie totale. Ce groupe d'agriculteurs dispose d'un revenu suffisant lui permettant d'accéder directement au crédit bancaire.

- Un deuxième groupe comprenant les agriculteurs exploitant une superficie comprise entre 5 et 50 Ha en sec et 2 à 10 Ha en irrigué dont le nombre atteint 138.000 agriculteurs, soit 36,7% de l'ensemble des exploitants pour une superficie de 1.875.000 Ha, soit 40,2% de la superficie totale. Ce groupe d'agriculteurs est susceptible d'accéder au crédit moyennant un encadrement adéquat.

- Un troisième groupe comprenant les agriculteurs exploitant une superficie inférieure à 5 Ha en sec et 2 Ha en irrigué dont le nombre est de 198.000 agriculteurs, soit 52,7% de l'ensemble des exploitants pour une superficie de 570.000 Ha, soit 12,4% de la superficie totale. Ce groupe d'agriculteurs n'étant pas éligible au crédit pourrait aspirer à une assistance de l'état.

Le système de crédit agricole Tunisien a pu toucher indifféremment toutes les catégories d'exploitants, y compris les agriculteurs dont la taille de l'exploitation et la capacité de remboursement ne permettent pas valablement leur accès au crédit et ce, du fait de l'absence d'une délimitation précise d'un seuil d'éligibilité au crédit agricole d'une part, et de l'insuffisance de l'encadrement des bénéficiaires de crédit d'autre part.

II - QUELS SONT LES DIFFERENTS SYSTEMES DE CREDIT QUI ONT PERMIS DE FINANCER LES PETITS EXPLOITANTS?

Quelles sont les difficultés rencontrées et les propositions en vue d'y remédier?

II.1) Les caisses locales du crédit mutuel "CLCM"

Ces caisses, qui sont des sociétés coopératives à capital variable, régies par le décret du 1er Janvier 1948 portant réorganisation du crédit agricole mutuel en Tunisie, présentent les caractéristiques suivantes:

- Le capital social est formé de parts nominatives qui ne sont cessibles qu'après agrément de la caisse;
- La constitution des caisses est conditionnée par la libéralisation du quart du capital;
- La participation au capital ne donne droit à aucun dividende;
- Les ressources des CLCM sont constituées de leur capital et des dépôts collectés;
- Bien que la loi les autorise à accorder à leurs adhérents tous types de crédits, les caisses ont accordé surtout des crédits à C.T.

Le nombre des CLCM a connu un développement assez important en un temps relativement assez court: de 1963 à 1969, ce nombre a atteint 43 dont la majorité était localisée dans le Nord du pays avec 72.000 adhérents et un capital de 969.000 DT.

Après la liquidation de la majorité de ces caisses, ils ne subsistent que 16 CLCM avec 29.000 adhérents et un capital de 425.000 DT.

L'échec de cette expérience semble être dû notamment:

- A l'insuffisance de l'esprit mutualiste entre les adhérents;
- A l'application d'une politique laxiste dans le domaine d'octroi de prêts;
- Au manque de compétence des organes de direction de ces caisses.

Enfin, il y a lieu de rappeler qu'avant la décision de la liquidation des caisses déficitaires, une mission d'organisation et d'assainissement de ces caisses a été confiée par les pouvoirs publics à la B.N.A pour assister ces organismes sur le plan administratif et comptable.

II.2) Les sociétés de caution mutuelle agricole

Afin de permettre aux petits et moyens agriculteurs d'accéder au crédit bancaire en dépit de l'insuffisance de solvabilité qu'ils connaissent et des problèmes fonciers des terres qu'ils exploitent (morcellement excessif, absence de titres de propriété, etc ...), la loi n° 73-80 du 31.12.1973 relative à l'encouragement du crédit agricole a institué les sociétés de caution mutuelle agricole dont l'objet est de permettre à leurs adhérents, en avalisant leurs engagements auprès de l'organisme bancaire prêteur, d'obtenir les prêts nécessaires à leur activité agricole.

En vertu d'une convention conclue avec la B.N.A le 10.09.1974, l'état a confié à cette banque la mission de financer sur ces ressources ordinaires les besoins des adhérents des S.C.M en crédits à court terme.

Ces crédits sont garantis à concurrence de 75% par l'état en cas d'insuffisance de ressources du Fonds de Garantie des Crédits Agricoles "FGCA" ouvert auprès de la B.N.A et alimenté par 2% Prélevés sur le taux d'intérêt de ces crédits. Les 25% restants sont garantis par le capital de S.C.M qui étaient censés ne pas avaliser des engagements dépassant quatre fois leur capital. Or, en 1983, date de prise de la décision de restructuration et d'assainissement des SCM, le capital de ses sociétés ne représentait que

2,7% des impayés à la charge de leurs adhérents dont le nombre a atteint à cette date 61.000 pour 226 SCM.

En effet, à cette date, les 226 SCM ne disposaient que de 390.000 DT de capital pour un montant d'impayés cumulés en principal de près de 14,7 MD.

Devant l'accumulation des impayés à la charge des SCM, occasionnant à la B.N.A des difficultés de trésorerie énormes et des charges de refinancement importantes, les pouvoirs publics ont décidé l'assainissement du système des SCM en:

- Consolidant les impayés irrécouvrables moyennant la conversion de 70% de ces impayés en bons d'équipement et la mise à la charge de la B.N.A et du FNG ⁽¹⁾ respectivement de 5% et 25% de ces mêmes impayés.

- Restructurant les SCM selon notamment les critères ci-après:

* Délimitation de la zone d'intervention de la SCM à une IMADA et le nombre d'adhérents à 200;

* Autorisation pour chaque SCM à donner son aval à concurrence de 8 fois le montant de son capital (ce rapport est appelé à évoluer vers 1 à 4 pour que le capital puisse couvrir au moins le quart des engagements d'une SCM);

* Autorisation de l'octroi de prêts de campagne en faveur de tout adhérent à concurrence de 08 fois au maximum le montant de sa participation et ce, dans la mesure où le rapport capital/engagements le permet.

Après cette opération de restructuration, la situation de ce système au 31.12.1989 se présente comme suit:

* Nombre SCM	: 486
* Nombre d'adhérents	: 80505
* Capital	: 1.474.752

(1) FNG : Fond National de Garantie

II.3) Les projets supervisés

Ce sont des projets spécifiques cofinancés par des bailleurs de fonds étrangers et des contributions budgétaires. On peut citer dans ce cadre notamment les projets ci-après:

II.3.a) Le projet d'assistance aux petites et moyennes exploitations agricoles du Nord-Est de la Tunisie 'APMANE':

qui est un programme de crédits supervisés, financé par un prêt de l'US-AID obtenu en 1978 et une contribution du budget de l'état. Le projet intervient essentiellement pour l'octroi de crédit de campagne (céréales et cultures maraîchères) et des crédits à moyen et long terme pour l'acquisition de matériel et de cheptel et la construction d'étables.

II.3.b) Le projet du Fond International pour le Développement Agricole (FIDA) pour le Développement des Petites et Moyennes exploitations au KEF et SILIANA:

qui est également un programme de crédits supervisés, cofinancé par un prêt du FIDA et une contribution du budget de l'état. Les concours du projet sont consentis sous forme de crédits de campagne pour financer les besoins d'exploitation et de crédit d'investissement pour l'acquisition d'équipement et de cheptel et la construction d'étables et de puits.

II.3.c) Le projet de développement rural du Nord-Ouest de la TUNISIE:

Financé par un prêt de la Banque Mondiale et une contribution budgétaire. Il comporte parmi ses actions une composante crédit agricole destinée à financer les besoins d'exploitation des petits et moyens agriculteurs touchés par le projet ainsi que l'acquisition de cheptel et de matériel agricole. Il est signalé que ces ressources sont régies par les accords de prêt conclus avec les bailleurs de fonds étrangers ainsi que par des conventions de gestion conclues entre la B.N.A et le Ministère des Finances.

Aussi, les crédits consentis sur ces ressources sont assujettis à des procédures et des conditions d'octroi et d'accès qui diffèrent presque d'une convention à une autre bien qu'un effort d'harmonisation de ces conditions au niveau des taux d'intérêt ait été entrepris.

II.4) Le programme de développement rural intégré

Afin de donner à l'effort de développement rural un impact plus important en matière de production, de revenu et d'emploi, un nouveau programme appelé 'Programme de Développement Rural Intégré' a été élaboré et sa réalisation a commencé depuis l'année 1984.

Ce programme vise à consolider et à réorienter le PDR classique pour en faire un véritable programme de développement contribuant directement à la création des emplois et à l'augmentation de la production et des revenus. Un ensemble de 223 projets intégrés ont été identifiés dans ce cadre et étudiés tant du point de vue de leur faisabilité que du point de vue de leur rentabilité économique et sociale. Leur coût a été estimé à 300 MD.

Le choix des zones d'implantation des projets intégrés a été effectué en fonction de l'évaluation de leurs besoins en infrastructure et en équipement et de leur potentiel de développement particulièrement dans le secteur agricole.

La liste des actions inscrites dans les différents projets intégrés a ensuite été établie en collaboration avec les services techniques et les autorités régionales après vérification de leur faisabilité technique et de leur rentabilité économique.

Les principales composantes de ces 223 projets sont le creusage de 20 sondages et de 700 puits, l'aménagement de 2000 Ha de parcours, l'acquisition de 23.000 ovins et de 2000 bovins et la construction ou l'aménagement de 440 Km de pistes agricoles.

Dans ce cadre, le paysan qui exploite un lopin de terre situé dans la zone d'un projet et qui adhère à l'une des actions de ce projet peut bénéficier de l'aide du fonds FODERI institué à cet effet. Cette aide est octroyée à des conditions très avantageuses (prêt: 60% - Subvention: 35% - Autofinancement: 5%, taux d'intérêt: 4%).

Ainsi, l'intervention de ce fonds a permis aux petits agriculteurs démunis de titre de propriété et ayant même des impayés d'accéder au crédit.

La réalisation progressive de ces projets a permis d'enregistrer un accroissement de la production agricole en 87.

II.5) Financement sur ressources bancaires

Il est assuré essentiellement par la B.N.A (Banque Nationale Agricole). En effet, cette dernière accorde des crédits de campagne pour les petits agriculteurs ayant travaillé deux ans avec un projet supervisé et justifiant de leur solvabilité ainsi que pour ceux qui ont signé des contrats de livraison de leur culture avec un organisme de commercialisation.

En outre, depuis la promulgation du code des investissements agricoles le 02.08.1982 (révisé en Avril 1988) et la création de l'agence de promotion des investissements agricoles, la B.N.A finance les projets intégrés catégorie 'B' promus par les petits et moyens agriculteurs.

II.6) Financement sur les ressources budgétaires

Le fonds FOSDA créé depuis 1963 finance toutes les actions d'investissement entreprises par les agriculteurs. Mais depuis 1983, l'émargement sur ce fonds a été réservé aux petits exploitants pour financer des actions ponctuelles ayant un impact certain sur la production.

Ainsi, et malgré tous les systèmes sus-décrits, la petite exploitation agricole demeure insuffisamment financée et ce, en raison de plusieurs difficultés dont les principales sont:

- Aléas climatiques et insuffisance du système actuel d'assurance.
- Manque d'encadrement de l'agriculteur et ignorance de presque la totalité des paysans.
- Morcellement des terres.
- Absence des titres de propriété.
- Difficulté pour verser l'autofinancement.
- Faiblesse du taux de recouvrement.
- Réticence des banques en raison du haut risque à assumer, du coût de gestion très élevé et de la faiblesse de la marge d'intermédiation.

III - SYSTEME DU CREDIT SUPERVISE

Pour faire face à ces difficultés et en vue de toucher un plus grand nombre de petits exploitants, il a été décidé d'étendre la formule du crédit supervisé à d'autres régions et à l'ensemble des spéculations.

A ce sujet, il est rappelé que le crédit supervisé se caractérise par un encadrement total de l'agriculteur qui adhère volontairement au programme moyennant:

- L'étude de l'exploitation de l'agriculteur pour déterminer les améliorations techniques pouvant lui être apportées;
- L'identification des besoins de cette exploitation en crédit à court, moyen et long termes;
- L'encadrement technique de l'agriculteur par l'agent vulgarisateur du projet de crédit supervisé;
- L'assistance de l'agriculteur dans la procédure d'obtention et de réalisation des crédits qui sont généralement octroyés en nature;
- La collaboration de l'agent vulgarisateur avec les services de la B.N.A pour le recouvrement des crédits.

Ces programmes de crédits supervisés peuvent constituer, à la fois, un relai nécessaire pour assurer aux petits et moyens agriculteurs l'apprentissage des circuits du crédit agricole en vue de les rendre éligibles au financement bancaire normal qui doit prendre la suite du budget de l'état dans le financement de cette catégorie d'agriculteurs et un cadre approprié pour inculquer à ces exploitants l'esprit mutualiste qui les aidera à se prendre en charge par la suite, moyennant le regroupement sous forme de coopératives, de sociétés de caution mutuelle ou de caisses locales de crédit mutuel.

IV - LE FINANCEMENT, ELEMENT INDISPENSABLE MAIS NON DETERMINANT DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE

enfin, il y a lieu de signaler que le crédit agricole n'est qu'un élément parmi tant d'autres qui interviennent d'une manière nettement plus importante dans le développement de la production agricole. Ainsi, la disponibilité en temps opportun et à proximité de l'exploitation agricole des différents intrants agricoles (semences, désherbants, ...), des services agricoles notamment de machinisme et de l'encadrement technique nécessaire est déterminante dans la bonne marche de l'activité de production agricole. Aussi, l'existence de structures d'encadrement et de services, quelque soit sa forme juridique coopérative ou autre, influe énormément sur le développement de la production agricole, surtout au niveau des petites exploitations dont elle améliore la rentabilité économique. Par ailleurs, le développement de la production agricole est tributaire de l'existence de circuits de collecte et de commercialisation de cette production et de leur bonne organisation, ce qui est de nature à sécuriser l'agriculteur et à lui permettre de se consacrer exclusivement à la production.

D'un autre côté, les problèmes ayant trait à la structure foncière de l'exploitation et à la disponibilité de titres de propriété réguliers peuvent constituer une entrave majeure au développement de l'investissement dans le secteur agricole. Ainsi, il ressort de ce qui précède que si l'ensemble de ces facteurs influent sur le développement de la production agricole et la rentabilité de l'exploitation agricole, ils déterminent également le développement du crédit agricole en contribuant à vaincre la réticence des banquiers.

V - RESULTATS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT OBTENUS PAR LA BANQUE NATIONALE DE L'AGRICULTURE (B.N.A)

Suite à l'application du système de crédit supervisé et sa généralisation en Tunisie, la Banque Nationale de l'Agriculture (B.N.A) créée le 24/06/1989 et qui assurait la couverture des crédits agricoles en Tunisie à hauteur de 85%, a enregistré des résultats satisfaisants comme repris dans le tableau ci-dessous grâce à l'adoption d'une politique de décentralisation visant, d'une part, à responsabiliser la population locale et d'autre part, en offrant aux clients dans le cadre de la vulgarisation de nouvelles techniques culturales et agricoles qui leur ont permis de diversifier et d'accroître leur production ainsi que des services bancaires adéquats.

Résultats	Valeur en Dinar Tunisien 1988	Valeur en Dinar Tunisien 1989	Nombre de crédits 1991	% de croissance
- Volume des prêts agricoles à C.T	178.254.000	245.027.000	---	27,25%
- Volume des prêts agricoles à MLT	257.405.000	376.169.000	---	31,40%
- Le nombre de crédits agricoles accordés aux petits agriculteurs			30.000	
- Le nombre de crédits agricoles accordés aux agriculteurs moyens			15.000	
- Le nombre de crédits agricoles accordés aux grands fellahs			200	

CHAPITRE 4



L'IMPACT DE CES EXPERIENCES DANS L'EVENTUALITE D'UNE APPLICATION EN ALGERIE

SECTION 1 :

**LES CARACTERISTIQUES DES EXPERIENCES
DECRIRES ET COMMENTEES**

SECTION 2 :

**DEFINITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE
FINANCEMENT EN RAPPORT AVEC LES TROIS
EXPERIENCES SUS-DECRIRES**

SECTION 1 :
LES CARACTERISTIQUES DES EXPERIENCES
DECRIRES ET COMMENTEES

**I - CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE CHAQUE
EXPERIENCE**

I.1) Expérience Pakistanaise

a) Centrale du crédit agricole chargée de l'élaboration des politiques de financement et leurs supervisions dotées d'une représentation locale sous forme de succursales ayant pour mission de coordonner avec les gouvernements des provinces les actions dans le domaine de l'agriculture et la coopération.

Elle joue par ailleurs le rôle de réescompte des crédits octroyés par la "BADP" et la "BFC".

b) Un plus grand rôle a été donné aux banques commerciales pour financer les activités agricoles en contre-partie d'une prise en charge à hauteur de 50% des pertes éventuelles par la banque d'état du Pakistan "B.E.P".

c) Restructuration des crédits par la "B.E.P" en collaboration avec les autres banques et ce, sur la base de demandes formulées.

d) Application du système de crédit supervisé.

e) Couverture bancaire assez suffisante par l'implantation de représentations dans tous les villages.

f) Une banque spécialisée a été créée pour le financement exclusif de l'agriculture: il s'agit de la banque de l'agriculture et du développement du Pakistan "BDAP".

g) Décentralisation plus accentuée puisque l'agent mobile lui-même (tout en étant le dernier chaînon dans la hiérarchie mais le premier contact avec le premier bénéficiaire) est doté de pouvoirs décisionnels dans tout le processus de financement et de l'assistance technique de l'agriculteur.

En particulier, c'est lui-même qui va vers l'agriculteur en opérant les choix qui s'improvisent. Par ailleurs, il est totalement responsabilisé dans sa mission et les résultats qui s'y rapportent.

h) Présence d'un système d'information fiable et efficace permettant la fluidité et la rapidité dans la transmission des données ainsi que la mise en place des prêts, leurs réalisations et leurs récupérations.

1.2) Expérience Libanaise

a) Toute l'expérience a été menée dans un esprit démocratique aussi bien dans le choix des hommes que des moyens pour atteindre les objectifs fixés (participation populaire active au projet, celles des services techniques des pouvoirs publics et des autres banques commerciales dans le financement, etc ...).

b) Fixation des objectifs du programme: planification et quantification de tous les objectifs ainsi que des moyens pour y parvenir en amont et en aval du programme (formation préalable et efficace des agents chargés de la réalisation du programme dans son aspect financier, technique etc...).

c) Décentralisation assez large du processus décisionnel pour la réussite du programme ainsi fixé (responsabilisation des commissions locales pour l'acceptation ou le refus de demandes de crédits, idem pour les services des pouvoirs publics dans le cadre de l'autonomie financière et administrative du projet (exemple: prise de décision en matière de drainage d'eau d'irrigation par la réalisation de canalisations, etc...)).

d) Souplesse dans l'octroi de crédit, son suivi et sa récupération sans exigence au préalable de garanties individuelles (hypothèque, nantissement de biens, etc ...). Toutefois, les prêts sont cautionnés collectivement par les commissions locales ou individuellement par deux (02) personnes.

e) Coopération et coordination étroite entre la commission locale et les responsables du programme ainsi que tous les intervenants.

f) Financement basé sur le principe du crédit supervisé.

I.3) Expérience Tunisienne

a) Financement de l'agriculture par les caisses locales de crédits mutuel "CLCM".

Cette expérience a totalement échoué en raison des motifs développés ci-dessus.

b) Rôle des sociétés de cautions mutuelles agricoles dans le renforcement et la consolidation de la solvabilité des emprunteurs dépourvus de titres de propriété: là aussi, il y a lieu de souligner l'échec total résultant de la faiblesse du taux de recouvrement et de l'insuffisance des ressources collectées pour assurer la solvabilité de ces institutions elles-mêmes (voir ci-dessus).

c) Programme de développement rural intégré:

Programme d'un développement global intégrant toutes les infrastructures liées aux zones agricoles retenues ainsi que le financement des petits agriculteurs y résidants, en dépit de leur insolvabilité virtuelle et de l'absence de titre de propriété.

Néanmoins, ce programme a connu un net succès comme nous l'avons montré dans les pages qui précèdent.

Conséquence de l'application du prêt supervisé:

La B.N.A Tunisienne accepte de financer les agriculteurs qui ont été intégrés depuis au moins deux (02) ans dans le cadre de ce prêt justifiant leur solvabilité et disposant d'un contrat de livraison de leurs produits avec un organisme de commercialisation.

Pour pallier à l'insuffisance de toutes les formules de prêts expérimentées pour les raisons sus-évoquées, un ultime recours a été fait au crédit supervisé.

II - EFFETS DE CES EXPERIENCES DANS LA DEFINITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE FINANCEMENT AGRICOLE EN ALGERIE

II.1) Description du système Algérien de financement agricole

Ce système se caractérise présentement par une régression considérable des financements agricoles relativement à la période d'avant les réformes économiques et plus précisément de la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit d'Avril 1990.

Cette situation est dûe, en dépit de l'introduction des nouvelles règles bancaires, à un état de faits qui n'a guère été modifié depuis 1966. C'est qu'en effet, la répartition sectorielle par banque est demeurée quasiment la même, la B.A.D.R qui s'est substituée à la B.N.A, s'est vue imposée par des textes puis par l'habitude et les injonctions des pouvoirs publics le financement de toutes les activités agricoles tous termes confondus: cette quasi-exclusivité dans le financement agricole est restée telle quelle bien que récemment, une nouvelle banque dénommée caisse agricole est censée venir contribuer dans la satisfaction des besoins des agriculteurs.

Néanmoins, elle demeure presque à l'état embryonnaire et son intervention, somme toute, insignifiante.

Elle dispose, en outre, d'un réseau très réduit et son activité est laborieusement mise en branle du fait d'un personnel totalement inapte à assumer ces nouvelles charges de son réseau réduit et d'une clientèle difficile à maîtriser.

Partant de ce qui précède, la B.A.D.R reste finalement le seul organisme financier qui intervient dans le monde rural dès lors que les autres banques commerciales refusent systématiquement tout financement agricole, se basant sur les enseignements des expériences vécues aussi bien par la B.N.A que par la B.A.D.R.

Car, faut-il le rappeler, il s'agit d'un secteur hautement risqué, ne serait-ce que par les aléas climatiques dont il dépend et qui ne lui laissent guère des marges de manoeuvre.

Il suffit, en effet, d'une année de sécheresse ou d'une mauvaise répartition des pluies durant le cycle de production pour voir les récoltes escomptées compromises, nonobstant

l'absence d'un marché régulateur ou encore une intervention efficace des pouvoirs publics en la matière pour assurer un revenu minimal et décent aux producteurs.

Cette situation que vit effectivement la B.A.D.R se caractérise par d'énormes créances improductives eu égard au fait à l'insolvabilité devenue chronique de certains agriculteurs, notamment ceux qui pratiquent les cultures à secs ou semi-irriguées (céréales, légumes secs ...).

Sans omettre de signaler aussi les agriculteurs de mauvaise foi qui, faute d'application des contraintes résultant normalement du droit, n'honorent pas leurs dettes. Ils sont encouragés dans cette attitude par les politiques laxistes des pouvoirs publics en décidant de façon aléatoire à prendre en charge le rééchelonnement des dettes persistantes sans discernement.

En effet, les différents et successifs rééchelonnements auxquels ont été conviés ces agriculteurs, ont fait croire à ces derniers qu'ils étaient soutenus éternellement par les pouvoirs publics et qu'il n'y a pas lieu donc de rembourser quoi que ce soit, au point où les crédits consommés transformés au fil des temps en dettes perpétuelles ont été assimilés par les agriculteurs à des concours définitifs, voire même à des aides à fonds perdus.

En conséquence de quoi, toute politique de financement agricole définie par les instances internes à la banque se trouve ainsi contrariée par l'esprit d'assistanat auxquels ont été habitués les producteurs agricoles.

Il serait difficile, voire même impossible, de convaincre ces derniers du contraire de cet état d'esprit en essayant de les sensibiliser que désormais, la banque est autonome, qu'elle obéit elle-même aux règles de la commercialité, que sa survie est conditionnée par une gestion rationnelle des emplois et des ressources et qui se doivent à ce titre de leur côté en clients avertis, en jouant le jeu en utilisant à bon escient les crédits utilisés et surtout à les rembourser au délai convenu. Il se trouve que cette situation est davantage aggravée par un environnement hostile: il s'agit notamment du système judiciaire qui est loin des préoccupations de la banque en matière de récupération de ses créances et de l'exécution des jugements. En effet, en l'absence de magistrats spécialisés dans le domaine commercial

et foncier, il faut souligner la lourdeur des procédures qui se contredisent avec la rapidité qui devrait caractériser les transactions dans le domaine commercial.

Par ailleurs, les services techniques, supposés encadrer des agriculteurs pour une meilleure production, se confinent dans un rôle fortement bureaucratisé et contraire à leur raison d'être. Plus explicitement, ils n'apportent pas leur contribution à la vulgarisation des techniques et autres méthodes agricoles censées engendrer une plus grande productivité et une qualité meilleure à la production agricole. En fait, les agriculteurs sont carrément abandonnés à leur sort, seuls les plus avertis d'entre eux sollicitent l'assistance de ces services ou encore rémunèrent sur leurs propres deniers les interventions techniques telles que celle du vétérinaire ou encore des coopératives spécialisées dans les traitements phytosanitaires...

Autre handicap qui freine le développement agricole, est celui du marché des intrants et autres services nécessaires à la conduite des différentes cultures. Cet handicap est beaucoup plus aggravé avec l'introduction des réformes économiques puisqu'on relève une perturbation totale dans les approvisionnements en intrants aussi bien en quantité qu'en qualité et leur disponibilité en temps opportun. Il suffit pour cela de rappeler les crises cycliques qui ont touché la disponibilité en facteur de production tel que les semences de pommes de terre, de céréales, etc ...

Plus grave encore, on a relevé que les importations de certains intrants ne sont soumises à aucun contrôle efficace et s'avèrent souvent avariées ou de qualité douteuse, ce qui engendre inéluctablement une baisse, voire même une absence des récoltes y afférentes.

A noter également que sous prétexte de l'économie de marché, les pouvoirs publics n'exercent en la matière aucun contrôle qui, en principe, relève de la puissance publique.

La commercialisation des produits agricoles n'est pas non plus exempte de toute difficulté. Ainsi, les pénuries se mêlent alternativement aux surproductions sans pour autant qu'aucune forme de régulation ne soit initiée par les pouvoirs publics.

Pour mieux défendre leurs intérêts, les agriculteurs devraient s'organiser sur une base volontaire, libre et convaincue. Or, tel n'est pas le cas parce que ces derniers

nourrissent une méfiance totale à l'égard des organisations existantes (U.N.P.A, chambre de l'agriculture, conseils inter-professionnels, etc ...).

Sur le plan pratique, le financement de l'agriculture en Algérie (tous termes confondus) repose sur une seule banque, en l'occurrence la banque de l'agriculture et du développement rural (B.A.D.R) et dont il constitue une des tâches essentielles.

A cette fin, il existe au niveau de la structure décentralisée, à savoir l'agence, un service dénommé "exploitation" qui s'occupe de l'ensemble des engagements de crédits, y compris ceux de l'agriculture. Il est supposé être dirigé par un chef de service secondé par un (01) ou plusieurs chargés d'études. Ces derniers ont pour mission d'étudier et d'évaluer les demandes de prêts introduites par la clientèle, de suivre la réalisation des crédits et de veiller à leurs remboursements dans les délais impartis.

A l'échelon supérieur hiérarchique immédiat, il existe la succursale qui chapeaute les agences relevant d'une ou de plusieurs Wilayas.

Dans le domaine agricole, le même service d'exploitation a pour prérogatives d'étudier et de sanctionner les demandes de prêts conclues avec un avis défavorable au niveau des agences ou dont le montant est supérieur aux pouvoirs délégués à cette dernière (agence).

Le même principe est observé au niveau de la direction générale où il existe des directions techniques spécialisées dans un secteur économique précis (direction de financement de l'agriculture D.F.A, direction de financement des activités privées (D.F.A.P), direction des affaires internationales (D.A.I)).

Ainsi est résumée l'organisation verticale des différents services de financement de l'agriculture.

La conduite de ces services se fait sur la base des textes internes, de la loi et des orientations en la matière de la direction générale dans sa stratégie globale de la prise en charge de ce secteur.

Toutefois, la gestion de cet important aspect de l'activité de la B.A.D.R ne va pas sans encombre, bien au contraire.

Il y a lieu de relever de prime abord que c'est plutôt le client qui vient solliciter les services de la banque et non le contraire. De ce fait, le rapport client/banque est en défaveur du premier nommé, l'agent de la banque se contentant d'un rôle passif et même parfois bureaucrate. En ce sens que la connaissance préalable du client est totalement négligée, pour ne pas dire occultée. Or, le meilleur critère avant l'entrée en relation est la connaissance du client à travers sa personnalité, son patrimoine et tout ce qui est susceptible d'informer le banquier afin d'asseoir une relation solide et durable, et éviter par là même les risques qui résulteraient d'une mauvaise appréciation du client.

Outre la connaissance préalable du client qui est indispensable, il faut souligner également que l'accueil de cette même clientèle se fait dans des conditions très discutables, ce qui ne permet pas un contact franc et serein.

Au niveau technique, le processus de financement s'articule autour d'un certain nombre d'étapes qui aboutit à l'acceptation ou au rejet de la demande de prêt formulée. Toutefois, l'étude et l'évaluation des dossiers de crédits laissent apparaître des insuffisances et des lacunes qui se traduisent le plus souvent par des mauvaises décisions. Et tout le monde connaît les conséquences désastreuses de la non maîtrise d'un processus décisionnel quelconque!

En dépit de l'élaboration et de la mise à disposition des agents concernés de manuel de prêt, de normes et de l'informatisation des actes qui s'y rapportent, il reste cependant que ce dispositif serait plus complet si les normes étaient actualisées et qu'elles touchaient toutes les activités agricoles.

Une fois le crédit sanctionné, le suivi des décaissements et des encaissements devraient être rigoureux; malheureusement, et pour un nombre de motifs, le suivi est rarement pratiqué, malgré les textes et les instructions qui y obligent. Ce qui, fatalement, peut pousser le client de mauvaise foi à détourner en partie ou totalement le crédit de son objet initial. Le remboursement à bonne date constitue en principe la bonne fin du crédit: là aussi, il y a lieu d'observer que rares sont les clients qui désintéressent la banque à la date prévue. Les mêmes remarques décrites sus-dessus restent valables à l'échelon de la

succursale, auxquelles il y a lieu d'ajouter l'absence d'assistance qui est attendue d'elle envers les agences dépendant de leur rayon d'action.

La première cause de cette situation inextricable résulte essentiellement de l'inaptitude avérée de la quasi-totalité des agents chargés du financement de l'agriculture. Recruté avec un niveau d'instruction très faible, traînant une mentalité de passivité extrême et d'un désintéressement total, il n'arrive pas à évoluer pour se mettre au diapason des réformes économiques et des défis qu'imposent ces dernières dans le cadre de l'économie de marché.

Cette stagnation est persistante en dépit des stages et autres séminaires de perfectionnement auxquels ils participent de temps à autre. La raison fondamentale est que leur niveau d'instruction originel et ne disposant pas de connaissances techniques en matière de comptabilité et d'analyse financière, ils ne peuvent assimiler dans leur ensemble les cours de formation prodigués.

Il faut souligner à ce propos que la gestion désastreuse des ressources humaines a participé grandement aux désintérêts des agents du fait que les critères d'évaluation du personnel ne sont basés ni sur l'effort personnel, ni sur le mérite.

Comme dans d'autres domaines, la dilution de responsabilités est de mise puisqu'aucun agent n'est comptable devant qui que ce soit des résultats de sa gestion. On ne lui demande pas de rendre compte ni du nombre de dossiers mis en place, ni de la qualité du suivi qu'il effectue et encore moins du taux de récupération des crédits consentis: autrement dit, une irresponsabilité totale. C'est la raison pour laquelle l'on dénombre une accentuation des créances impayées ou improductives du fait qu'elles sont réglées plusieurs mois ou plusieurs années après l'échéance fixée initialement. En conséquence de quoi, la B.A.D.R est la banque qui détient le plus gros des engagements par rapport aux autres banques commerciales et se trouve ainsi confrontée quotidiennement à la gestion de trésorerie très serrée pour respecter la réglementation prudentielle en la matière.

De ce fait, ses capacités de financement se trouvent ainsi limitées même si elle a la volonté d'accroître son intervention dans le financement de l'agriculture. Et, bien entendu, le secteur agricole se trouve ainsi entravé dans son développement.

En l'absence d'autres structures qui pourraient se substituer à la B.A.D.R dans ce domaine, nous ne pouvons que conclure à une impasse totale du financement de l'agriculture en Algérie. Ce qui confirme notre problématique.

II.2) Caractéristiques communes aux expériences sus-décrites

Outre le financement des activités agricoles, les trois expériences sont basées sur le système de prêt supervisé, lequel a inclus dans ses modalités pratiques les aspects techniques et sociaux touchant les agriculteurs.

Ce sont les pouvoirs publics qui, par le biais de leurs services décentralisés, sont chargés de ces aspects qui s'articulent autour de la formation, de la vulgarisation des techniques agricoles et de la sensibilisation des agriculteurs. Par ailleurs, le crédit supervisé se caractérise par une plus grande souplesse dans la mise en place de crédits et dans leur remboursement par opposition à la rigidité de l'orthodoxie bancaire observée dans le financement classique. Il faut noter également l'efficacité dans l'organisation et l'encadrement de la population en vue de sa mobilisation permanente pour la prise en charge de ses problèmes et pour participer à l'élection des organes dirigeants dans les assemblées et autres associations.

Les pouvoirs publics, en sus du rôle qu'ils jouent et rappelé ci-dessus, encouragent les autres banques commerciales à financer les agriculteurs par des incitations et autres stimulants financiers consistant en la prise en charge partielle des risques de non-remboursement et de bonification grâce à des taux d'intérêts préférentiels. C'est la seule voie qui est offerte pour les pouvoirs publics parce que les banques commerciales sont autonomes dans leur gestion.

II.3) Caractéristiques spécifiques de chaque expérience

Une plus grande décentralisation du crédit supervisé a été appliquée dans les expériences Pakistanaise et Libanaise qui a touché le processus décisionnel, le pouvoir d'octroi de crédits et le pouvoir de négociation. Mais également, elle a eu pour corollaire la responsabilisation de tous les agents intervenant dans ce cadre qui sont tenus de rendre

compte des crédits mis en place, de leur suivi et de leur récupération. Au titre de ces mêmes expériences, la dilution de responsabilité a été bannie du fait qu'une coopération et une coordination étroite et efficace lient les agents chargés du système de prêt supervisé et ceux des pouvoirs publics agissant dans le même cadre.

Il existe, dans les expériences Pakistanaise et Tunisienne, une banque spécialisée dans l'agriculture. En sus, il existe au Pakistan seul une centrale de crédit agricole qui dispose de larges prérogatives, non seulement dans le financement agricole, mais également dans l'élaboration et la supervision des politiques de crédits en coordination avec le gouvernement sans omettre de signaler sa qualité de réescompte de crédits agricoles.

Par ailleurs, il a été mis en place dans l'expérience Pakistanaise une banque spécialisée dénommée "banque fédérale des coopératives" dont l'objet est de refinancer les coopératives.

Pour toucher un plus grand nombre d'agriculteurs, y compris ceux ayant des réticences en raison de leur croyance religieuse, le principe islamique de financement leur a été appliqué dans le cadre du système de crédit supervisé, ceci pour ce qui est de l'expérience Pakistanaise.

Au titre toujours de cette expérience Pakistanaise, des prêts sans intérêts sont accordés aux petits agriculteurs et qui consistent en l'achat des intrants pour les mettre à la disposition de ces derniers.

Pour mener à bien ses prestations de services, la banque s'est dotée des structures adéquates et d'un personnel qualifié.

SECTION 2 :
**DEFINITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE
FINANCEMENT EN RAPPORT AVEC LES TROIS
EXPERIENCES SUS-DECRIRES**

Comme nous l'avons souligné plus haut, le financement de l'agriculture connaît, présentement, un statu-quo certain et inquiétant, qui, s'il venait à perdurer, risquerait d'engendrer des conséquences très graves dans le développement de ce secteur. Car les besoins financiers nécessaires à l'augmentation de la production agricole et à sa modernisation sont immenses.

Partant du principe que la croissance économique, donc agricole et le développement général d'un pays dépendent étroitement de ses capacités d'investir, il va de soi qu'une nouvelle approche dynamique, cohérente de la politique de financement agricole s'impose en toute urgence.

Aussi, il nous semble que de nouvelles règles de financement peuvent être établies comparativement aux expériences que nous avons analysées tout en tenant compte du contexte général de notre pays.

Toutefois, et au préalable, il faut que l'assainissement et la régularisation du statut de la terre soient effectués d'une façon rationnelle. En l'occurrence, et pour ce qui nous concerne, nous pensons qu'après les dénationalisations intervenues, les terres relevant des domaines publics (les fermes pilotes et les exploitations agricoles collectives) doivent, désormais, être privatisées sous les deux (02) seules formes possibles que sont la vente pure et simple ou la location vente ou encore une location pour une longue durée au moins supérieure à trente (30) ans.

Ces nouvelles formes de propriété permettront à coup sûr aux producteurs de s'occuper exclusivement du travail de la terre, sans aucun souci ni autre préoccupation tel qu'il résultait des politiques précédentes entachées d'incertitudes et d'ambiguités.

D'autre part, l'intervention des banques se trouvera également sécurisée dès lors qu'elles auront en face des clients avec une assise juridique claire (titre de propriété).

Dans ce cadre, nous pensons que l'introduction du système de crédit supervisé dans la définition d'une nouvelle politique de financement constitue, à n'en pas en douter, un levier positif pour lutter contre l'immobilisme actuel qui caractérise l'état d'esprit de la quasi-totalité des agriculteurs.

Eu égard au succès qu'il a obtenu dans des contextes sensiblement identiques aux nôtres, il permettra de mieux organiser et de sensibiliser les agriculteurs quant à une prise de conscience rapide du rôle qu'ils peuvent jouer dans le développement agricole et l'économie en général.

Le résultat n'en serait que positif dans la mesure où les agriculteurs sont réhabilités grâce à l'intérêt qu'il leur sera accordé, à la considération dont ils jouiront et surtout en les tranquillisant en les rendant d'une part propriétaires de leurs terres et d'autre part, en leur facilitant l'accès aux ressources financières avec la grande souplesse qui caractérise ce type de prêt.

Ils ne pourront, à notre avis, qu'adhérer aux principes qu'ils leur seront inculqués dans ce dispositif puisque leur avenir et celui de leurs enfants en dépend étroitement.

Néanmoins, l'exécution des programmes qui seront arrêtés dans le cadre du programme de crédit supervisé, comme nous l'avons vu dans les trois (03) expériences, requiert un certain nombre de préalables impératifs, indispensables à une réalisation effective et réussie de toutes les phases qui le concernent. Il s'agit en premier lieu de l'état qui doit nécessairement mobiliser les moyens humains et matériels indispensables.

La formation d'agents qualifiés concomitamment avec la refonte profonde des structures actuelles des pouvoirs publics doit s'opérer au plus vite pour aboutir à une prise en charge efficace des actions de formation des agriculteurs, des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation sur les techniques agricoles, sur le travail de conseils en matière d'approvisionnement et de commercialisation ainsi que sur d'autres questions intéressant le monde agricole tel que la santé, l'enseignement, etc ...

La qualification des agents chargés de pourvoir à ces actions est le premier critère de succès outre leur volontarisme et conviction à cette tâche primordiale.

Bien évidemment, et pour que la viabilité du crédit supervisé ne soit pas remise en cause, il est absolument nécessaire qu'un système de stimulant et de sanction positive ou négative soit appliqué au personnel.

En effet, ce système permettra une plus grande émulation entre ses agents dès lors que leurs efforts se traduisent par des améliorations financières ou promotionnelles.

Nous insistons sur cet aspect, du fait que les agents pressentis pour accomplir cette tâche doivent pratiquer une politique de proximité et de contact permanent avec les agriculteurs pour régler et aplanir toutes les difficultés qui peuvent surgir à tous moments.

Alors, nous visons bien entendu par cette pratique de crédit supervisé les petits et moyens agriculteurs qui constituent la majorité en Algérie. Car leur mise à l'écart du développement en général est non seulement une grande perte pour le devenir de l'agriculture Algérienne mais aussi un risque politique et social virtuel assez grand.

Nous rappelons qu'ils sont exclus, présentement, par faute de disposer d'un titre de propriété et d'incapacité à s'endetter auprès des banques ou encore ne disposant pas de part d'autofinancement préalable pour partager le risque éventuel avec le banquier prêteur.

Pour toutes ces raisons, le système du crédit supervisé en constitue un substitut adéquat pour:

- élever le niveau de conscience de l'agriculteur.
- élever leur niveau technique et culturel.
- et enfin, pour consolider leur assise financière à même de les rendre autonomes pour être un interlocuteur valable auprès des banques commerciales pour prétendre à des crédits classiques.

L'autre effet positif du crédit supervisé est celui de modifier l'état d'esprit de l'agriculteur, à savoir le repli sur soi, et de développer chez lui l'esprit coopératif et mutuel pour s'intégrer dans les associations et autres groupements qui deviennent ainsi des forces en étant unis pour négocier et discuter leurs revendications communes avec les tiers, que ce soit les pouvoirs publics ou le système bancaire et financier en Algérie.

Cette nouvelle politique de financement, tout en adoptant et en intégrant dans ses modalités pratiques le système du crédit supervisé, doit obligatoirement le compléter pour aboutir à une bancarisation, sinon totale, du moins suffisante du monde agricole.

Cette couverture passe nécessairement par la refonte totale du paysage bancaire actuel en ce qui concerne l'agriculture. Comme nous l'avons précisé ci-devant, le réseau ainsi que les ressources forcément limités aussi bien de la B.A.D.R que ceux de la caisse agricole ne peuvent aucunement répondre aux besoins exprimés et potentiels des agriculteurs Algériens toutes tailles confondues.

Pour cerner au mieux ces besoins, nous préconisons, à l'instar de l'expérience Pakistanaise, la création d'une centrale de crédit qui doit jouer le rôle essentiel de banque de réescompte ou prêteur de dernier ressort. Grâce à cette prérogative, elle permettra au système bancaire classique (banques commerciales) ou spécialisé dans le financement de l'agriculture comme la caisse agricole de régénérer leur trésorerie par le réescompte des effets agricoles, tout en renouvelant leurs concours aux agriculteurs sans grande incidence sur leur équilibre financier.

Cette centrale peut octroyer également des taux préférentiels aux banques commerciales pour les stimuler et les inciter à intervenir dans le monde agricole.

De même que cette banque peut stimuler tout le système bancaire en prenant en charge une partie (définie en pourcentage) des risques liés au non remboursement. Dans ce même ordre d'idées, nous préconisons le développement du système d'assurance de toutes les activités agricoles, et notamment celles ayant trait aux investissements productifs pour lesquels l'Etat doit apporter sa caution, en totalité ou partiellement, afin de sécuriser aussi bien les agriculteurs dans leurs tâches que les banquiers dans leurs concours.

Néanmoins, la couverture à 100% de tous les risques est à écarter, elle doit demeurer l'exception à la règle pour une raison très simple: les expériences vécues par le passé, lorsque l'Etat s'est substitué totalement aux débiteurs, l'esprit d'assistanat s'est instauré et a engendré la fainéantise et parfois même la mauvaise foi.

Pour une plus grande efficacité aussi bien pour le système de crédit supervisé que de l'intervention des autres banques commerciales, la décentralisation et la responsabilisation doivent être de rigueur.

Il est en effet évident que les meilleures décisions économiques ou autres sont celles qui sont prises en temps opportun et qui collent à la réalité des faits.

Il est en effet aberrant qu'une demande de crédit soumise à une banque soit traitée avec une telle lenteur que l'objet de crédit devient caduc du fait du cycle de production auquel est soumis l'activité agricole.

Par ailleurs, cette décentralisation implique bien entendu la responsabilisation à tous les échelons et donc la sanction positive et/ou négative, ceci dans l'attente de la diversification du paysage bancaire Algérien, notamment par l'installation de banques privées ou mixtes.

Pour asseoir les bonnes décisions économiques, donc même en matière de financement agricole, la définition et la mise en place d'un système de données statistiques fiable et cohérent est absolument indispensable, ce qui n'est pas le cas actuellement en Algérie.

Comme nous l'avons suffisamment démontré, nous constatons que le potentiel humain existant, pour des raisons historiques, ne répond guère aux critères de profils et d'aptitudes de la profession bancaire. C'est qu'en effet, le secteur de formation traditionnel ainsi que les structures de formation propres à chaque banque, n'ont pas pu faire évoluer ce personnel au niveau des critères de l'activité bancaire.

Les capacités de management et d'encadrement demeurent très insuffisantes, pour ne pas dire nulles.

C'est pour cette raison qu'il est urgent de repenser le système de formation actuel afin qu'il soit en adéquation réel avec les besoins des banques.

Pour mieux stimuler les agriculteurs, des crédits bonifiés ou sans intérêts peuvent leur être attribués avec la garantie de l'Etat.

De même que pour les encourager à honorer leurs dettes en temps opportun, l'Etat peut prendre sur lui en partie ou en totalité les charges financières liées aux crédits

remboursés par anticipation. Par contre, les agriculteurs qui reportent au delà du délai prescrit le remboursement des capitaux qui lui ont été prêtés, se verront exclus de cet avantage et devront payer aussi bien les intérêts ordinaires que les intérêts de retard.

Pour faire fructifier leurs fonds de commerce, les banques peuvent rallier des agriculteurs aux convictions religieuses qui s'opposent à l'utilisation comme moyen de rémunération le taux d'intérêts: le système islamique est tout indiqué pour y pourvoir et ce, d'autant plus qu'un grand nombre d'agriculteurs sont dans ce cas.

La nouvelle politique de financement agricole doit être accompagnée par l'instauration et l'exploitation de la comptabilité analytique et de l'audit. Ces deux (02) techniques permettent, en effet, de cerner au mieux l'efficacité des banques et, partant, de juger leurs efforts et leurs rentabilités.

Elle doit également accélérer l'information de toutes les opérations bancaires, y compris celles liées au traitement et à la sanction des demandes de prêts par la conception et la mise en place de nouveaux programmes informatiques.

Pour soutenir à fond cette nouvelle politique de financement, les mass-média doivent être mobilisées pour émettre des messages et spots publicitaires liés à tous les aspects de l'activité agricole à travers des campagnes de publicité et de sensibilisation permanente ou périodique. Plus particulièrement, la télévision et la radio doivent être mises à contribution pour véhiculer ces messages car elles couvrent un large auditoire, contrairement aux mass-médias écrits qui ne s'adressent qu'à un lectorat fort réduit.

CONCLUSION GENERALE



L'agriculture algérienne a connu, depuis l'indépendance à ce jour, des échecs successifs en raison d'une gestion irréfléchie, non basée sur une planification stratégique.

Elle a subi, d'autre part, toutes les insuffisances et incohérences des systèmes d'approvisionnement, de financement et de commercialisation. Ajoutons à cela deux contraintes de taille :

- Les aléas climatiques;*
- Et le problème épineux, celui du foncier;*

Néanmoins, il s'avère, à travers l'étude que nous avons menée, que le système de financement agricole en Algérie était, en fin de compte, responsable, en partie, des mauvaises performances de l'agriculture en considération à plusieurs raisons. Nous nous contenterons d'en citer les principales:

- Adoption d'une planification centralisée et impérative comme mode de gestion et qui avait pour corrolaire la mise en oeuvre d'un système d'allocation centrale des ressources. La distribution des crédits était orientée par des procédures administratives en dehors de tous critères de rentabilité financière;*

- Rôle passif du système bancaire dans l'intermédiation financière;*
- Etroitesse de la gamme des techniques financières utilisées en matière d'octroi des crédits;*

- Marginalisation, voire exclusion du secteur privé agricole (constitué essentiellement de petits et moyens agriculteurs occupant environ 80% des terres agricoles) du financement;*

- Lourdeurs de procédures, qualité et service faibles;*
- Mauvaise gestion de crédits (crédits inadaptés, lenteur dans la sanction des prêts, absence de suivi, etc...);*

- Absence d'une politique de proximité aidant à connaître les besoins réels des agriculteurs et à instaurer un climat de confiance;*

Cependant, il serait injuste d'incriminer ou d'incomber toute la responsabilité de l'insuccès de l'agriculture sur les banques, et plus particulièrement l'institution bancaire chargée du financement du secteur agricole du fait que:

- Les décisions d'investissement et de financement (dans les premiers temps) échappaient presque totalement aux banques. Ces dernières n'étaient chargées que de l'exécution et du suivi de ces opérations.

- La banque n'avait pas la capacité de stopper ou de suspendre le crédit à l'agriculture sous l'effet des pressions politiques et réglementaires.

Ainsi, les changements induits par les réformes en cours ont créés de nouvelles contraintes de gestion pour la banque. Nous n'en citerons que deux:

- l'application et le respect des règles prudentielles.

- le suivi de la liquidité bancaire.

Ces contraintes interpellent la banque sur ses possibilités de refinancement, à plus de rigueur dans la gestion etc...

Ce qui l'a contraint à prendre des mesures strictes et restrictives dans l'octroi des crédits ⁽¹⁾.

Désormais, le financement de l'agriculture est à la croisée des chemins et il est absolument urgent de définir une nouvelle politique dans ce cadre qui soit à même de mettre le monde agricole au diapason de la modernité.

Ceci est d'autant plus vrai que les enjeux qui pointent à l'horizon, à l'orée du 20^{ème} siècle, sont considérables. Un seul exemple suffirait pour illustrer cet état de faits; il s'agit de la mondialisation qui, si des dispositions immédiates ne sont pas prises, laisseraient beaucoup de pays en voie de développement et le nôtre également sur le "carreau".

(1) Mr BELFODIL P.D.G de la B.A.D.R BADR - Infos n°21 - 1er trimestre 1998 P.7

Dans cette optique, le secteur agricole doit jouer un rôle primordial pour mettre le pays à l'abri du chantage alimentaire, lequel chantage est souvent brandi par des multi-nationales, des pays puissants qui détiennent tous les atouts pour contrôler aussi bien la production que la commercialisation des produits agricoles.

Et il est évident qu'un peuple qui ne mange pas à sa faim ou qui fait face à des disettes périodiques ne peut pas évoluer harmonieusement et peut rester en état de sous-développement endémique.

Pour toutes ces raisons, notre pays n'a pas d'autre choix que d'accueillir ce nouveau siècle avec une grande volonté et un haut degré d'aptitude pour rattraper le temps et les occasions perdus.

Dans ce même ordre d'idées, les institutions de financement agricoles sont interpellées plus que jamais pour apporter les modifications et les changements, aussi bien dans leurs structures que dans leur fonctionnement, pour relever le défi alimentaire et assurer la sécurité au moins partielle des besoins du pays.

Ainsi, le "surplus agricole" qui s'en dégagerait, permettrait certainement une plus facile transformation de l'économie nationale dans tous les autres domaines.

Néanmoins, ce processus de transformation est intimement lié à son tour à la modernisation de l'administration qui doit devenir un instrument efficace et cohérent pour mener à bien les mutations économiques attendues. Ce rôle de l'administration est d'autant plus capital que cet objectif doit être atteint dans des conditions économiques très difficiles, avec un endettement intérieur et extérieur en progression, avec un taux d'inflation certes stabilisé mais fragile, un chômage de plus en plus accentué, une rareté des capitaux certaine, un déficit alimentaire important, et enfin une tension sociale s'aggravant de jour en jour.

Tous ces facteurs négatifs ont leur répercussion sur le fonctionnement des institutions de financement agricoles. En effet, et à l'instar d'autres institutions du pays, elles ont été entravées par des dysfonctionnements et autres insuffisances qui se sont traduits par une dégradation dans leur capacité en matière de ressources et prestations de services. Car les méthodes utilisées et les organisations des

différentes structures et autres services sont devenus absolument obsolètes en regard des besoins potentiels et exprimés par ce secteur.

Les pseudo-solutions et les programmes aléatoires n'ont fait que retarder la véritable solution aux problèmes financiers qui se posent aux agriculteurs.

En fait, qu'est-ce-qu'il est attendu de ces institutions de financement agricoles pour être aptes à affronter ce type de problèmes à la veille du 21^{ème} siècle?

Elles doivent nécessairement procéder aux amendements qui s'imposent pour assurer d'abord leur survie et continuer ensuite à offrir des services appropriés définis selon les besoins de la clientèle agricole dans le cadre des objectifs nationaux.

Elles doivent impérativement introduire le marketing bancaire afin que les offres de services et la couverture des besoins de la clientèle soient constamment améliorées.

La planification rigoureuse et étudiée est à la base de tout financement agricole rationnel.

Dans cet objectif, un programme de travail annuel doit être élaboré en fonction des autres plans liés les uns aux autres dans le cadre moyen terme du financement agricole lui-même inscrit dans un plan de développement général. Bien entendu, il s'agit de plan indicatif, n'ayant aucun rapport avec la planification rigide telle que conçue durant la période de l'économie socialiste. De même que le rôle et les fonctions du système de financement agricole doivent être redéfinis de façon claire et définitive à l'effet de le libérer des injonctions administratives et politiques pour lui permettre d'exercer pleinement ses prérogatives.

La politique de financement doit s'articuler autour des objectifs liés aux taux d'intérêts à pratiquer, des conditions d'accès au crédit et de leur réalisation et remboursement, les délégations de pouvoirs, des stimulations en matière de drainage de ressources, etc...

Tout ce dispositif doit s'inscrire à l'évidence dans un cadre global des différentes politiques économiques.

Par ailleurs, ces mêmes institutions financières doivent, désormais, évoluer sous les contraintes du marché et des règles commerciales.

En d'autres termes, la garantie tacite ou formelle de l'Etat est révolue; c'est le crédeau du compter sur soi qui s'impose car, faut-il le rappeler, même si l'Etat intervient pour une suggestion quelconque telle que la bonification du taux d'intérêts, il pose ses conditions parfois draconiennes pour y adhérer.

Ces mêmes banques doivent adopter des méthodes de gestion modernes, tant dans la gestion des ressources humaines que dans les autres aspects.

La comptabilité doit obéir aux principes de transparence, de régularité et de sincérité, pour mieux appréhender les faits économiques et financiers.

L'informatisation de tout ce qui est susceptible d'être informatisé constitue une autre forme de modernisation de l'activité bancaire. Aussi, il faut vaincre les résistances et les inerties qui s'opposent à tout progrès dans ce domaine comme dans tant d'autres.

Pour assurer la bonne fin des crédits, il est nécessaire de disposer au préalable d'équipes de chargés d'études chevronnés, bien formés, ayant des connaissances pluri-disciplinaires, de même que les méthodes et les manuels doivent être actualisés périodiquement pour les mettre au diapason de l'évolution économique et financière du système agricole.

Une large décentralisation dans les prises de décision et des initiatives opportunes doit nécessairement accompagner ces nouvelles dispositions dans le cadre de toute politique efficace et cohérente.

La qualification du personnel est l'autre volet sur lequel doivent s'appuyer toutes les actions dirigées dans la prise en charge efficace de financement du secteur agricole.

Pour cela, il faut tracer des programmes de formation et procéder à des recrutements de qualité dans l'objectif de développer les forces de travail.

Les batailles à venir reposent sur la compétitivité, la compétence et les relations publiques. Pour les gagner, il faut mettre l'accent sur les actions managériales qui supposent l'introduction de nouvelles méthodes de gestion.

Collecter plus de ressources, en donner plus de concours à l'économie, donc gagner plus de parts du marché. Tout cela est tributaire de l'amélioration constante de la prestation de la banque.

L'important, c'est qu'il existe de par le monde un certain nombre d'expériences qui ont largement réussi à intéresser et à couvrir les besoins d'un très grand nombre de producteurs, même parmi les plus démunis et parmi ceux qui ne peuvent présenter une garantie hypothécaire.

Il s'agit de petites structures, au départ informelles, créées au sein d'une communauté rurale (au niveau du village), bénéficiant de petits crédits et de l'appui de l'Etat (fourniture de la logistique nécessaire, formation des gestionnaires choisis parmi les membres, ...). Progressivement, ils peuvent se fédérer jusqu'à atteindre une taille suffisante, leur permettant de faire interface avec le secteur formel et avoir ainsi accès à des ressources plus importantes. Il s'agit, en effet, du système de crédit supervisé.

L'étude des trois expériences démontre que ce système de financement destiné aux petits et moyens agriculteurs peut s'appliquer, dans une large proportion, dans le contexte algérien et contribuer efficacement dans le développement de la production agricole.

Enfin, pour que le rationnel s'installe, il est indispensable que la conjugaison des efforts se fasse à tous les niveaux:

1) Par une politique agricole qui prenne en compte certaines réalités du terrain et des mentalités;

2) D'une politique foncière dont il n'a jamais été tenu compte (actes notariés, titre de propriété, délimitation des terres "ards", ...) par l'introduction du système de crédit supervisé et

3) *L'adoption d'une politique de crédit saine et rationnelle aussi bien qu'une procédure complète de décision d'investissement efficace;*

4) *Information, vulgarisation et recherche;*

5) *Contribution de l'Etat lors d'événements exceptionnels (calamités naturelles) ou lors des grands axes de développement (mise en valeur, etc...);*

6) *Mobilisation de l'épargne et son recyclage dans le monde rural à travers l'institution financière spécialisée, sans pour autant rompre son équilibre de gestion;*

La synchronisation de toutes ces actions menées de front permettront au monde rural de contribuer au développement du pays.



ANNEXE N°1

ANNEXE N°2

Cultures irriguées (Année 1997)

Unité: ha

Céréales d'été	Céréales d'hiver	Cultures fruitières	Cultures maraichères	Cultures industrielles	Vignes	Divers	TOTAL
130	55600	169360	187210	21720	1940	18740	454700

Source: "Statistiques" Ministère de l'Agriculture

ANNEXE N°3

EVOLUTION DU RAPPORT P.I.B AGRICOLE/P.I.B (en %)

	1967	1977	1982	1990-91	1995-96
V.A (109 DA)	5,2	6,1	11,3	57,7	204
P.I.B Agri/P.I.B %	13	7,5	6,2	13	11,7

Source: de 1967 à 1977 MPAT, bilan économique de 1982 à 1996

Ministère de l'agriculture

ANNEXE N°4

EVOLUTION DE L'EMPLOI (Public et Privé) (en milliers)

	1967	1986	1993	1994	Accroissement annuel en %	
Population active	2500	3914	6561	6814	94/93 3,85	94/67 172,5
Agriculture	1500	1012	1035	1023	- 1,1	- 31,8

Source: Office National des Statistiques (O.N.S)

ANNEXE N°5

Part des investissements agricoles prévus dans les investissements totaux

(en milliards de DA)

	1967	1970	1974	1978	1979	1980	*1996
	1969	1973	1977			1984	
- Economie Nationale	9,30	27,75	110,22	55,7	65,1	400	301,6
- Agriculture	1,26	2,92	12	2,9	3,5	20	9,2
- Part de l'agriculture en %	13,54	10,52	10,88	5,2	5,4	5	3,05

Source: Revue "Statistiques" op-cit page 58 S.BEDRANI

"Lesecteur agricole et ses perspectives à l'horizon 1990"

* : Part des investissements de l'agriculture et de l'hydraulique dans les investissements totaux (sans hydrocarbures).

Source: J.O n°85 du 31.12.96

ANNEXE N°6

PRODUCTION ANNUELLE MOYENNE DE CEREALES

1900-10	1954-59	1974-77	1985	1995	1996
(1)	(2)	(3)		(4)	(4)
19	23,9	18,9	30	21,3	49

Source:

(1) : G.MUTIN IN "Agriculture et dépendance alimentaire en Algérie" Maghreb-Machrek n°90 1980

(2) : Statistiques agricoles (M.A.P) Série A et B

(3) : Revue "Statistiques" n°2 MPAT Alger 1984

(4) : Ministère de l'agriculture 1996 et 1997

ANNEXE N°7

ETAT RECAPITULATIF DES CHARGES ET DES PRODUITS DES
 PRINCIPALES CULTURES DE LA PRODUCTION VEGETALE
 CAMPAGNE 92/93
 UNITE : DA/HA

CULTURES	CHARGES A (1)	PRODUITS PREVUS	MARGES BRUTES	SUPERFICIS (2)
: L'HECTARE	: REND. MOY	: REND. MOY	: REND. MOY	: MINIMALE A FINANCER
ZONE A				
CEREALES				
- BLE DUR	8.090	13.975	5.885	4,6HA
- BLE TENDRE	9.026	12.120	3.094	10,2HA
- ORGE	6.085	8.250	2.165	10,4HA
LEGUMES SECS				
- FEVE SECHE	5.575	10.350	4.775	3,0HA
- LENTILLE	7.083	25.250	18.167	2,7HA
- POIS CHICHE	6.621	20.640	14.019	3,0HA
- HARICOT	14.679	20.000	5.321	2,9HA
ZONE B				
CEREALES				
- BLE DUR	6.261	12.975	6.714	4,0HA
- BLE TENDRE	7.122	12.120	4.998	10,0HA
- ORGE	5.123	7.780	2.657	10,7HA
LEGUMES SECS				
- FEVE SECHE	2.705	15.480	12.775	2,5HA
- LENTILLE	3.384	17.675	14.291	3,0HA
- POIS CHICHE	5.856	10.320	4.464	10,8HA
- HARICOT	14.464	29.000	14.536	3,5HA
ZONE C				
CEREALES				
- BLE DUR	7.037	11.200	4.163	10,5HA
- BLE TENDRE	6.992	10.300	3.308	10,1HA
- ORGE	4.291	6.840	2.549	10,3HA
LEGUMES SECS				
- FEVE	5.326	15.480	10.154	1,9HA
- LENTILLE	3.460	20.200	16.740	4,6HA
- POIS CHICHE	3.610	10.320	6.710	7,9HA
- HARICOT	9.952	36.000	26.048	1,9HA

N.B : (1) Les charges a l'hectare sont calculees pour un exploitant utilisant son propre materiel dans le cas d'une location de materiel (traction, tracteur) par une exploitation, un taux d'ajustement de 20% sera applique aux charges mentionnees ci-dessus.
 (2) Il s'agit la d'une superficie minimale pour un exploitant. Dans le cas d'une exploitation collective, cette superficie doit etre multipliee par le nombre d'exploitants.

En memoire: Les charges sont calculees en fonction des prix arretes au mois d'Octobre 1992, en cas de variation au cours de la campagne 92/93 la D.P.A se chargera de faire l'actualisation, d'autre part, ces charges ne prennent pas en compte les frais financiers la T.V.A. les frais d'assurance, la main d'oeuvre...

FINANCEMENT

 A 100%

 DES CHARGES

ETAT RECAPITULATIF DES CHARGES ET DES REVENUS DES
PRINCIPALES CULTURES EN L'ARRONDISSEMENT DE BORDJ

CULTURES	CHARGES			PRODUITS PREVIS.			MARCHES BRUTES			SUPERFICIE EN HA A IRRIGUER (2)
	A (1) L'HECTARE	EN D.D.A.	EN D.D.A.	EN D.D.A.	EN D.D.A.	EN D.D.A.	EN D.D.A.	EN D.D.A.		
MARAICHERES EN IRRIGUE										
- HARICOT VERT	9.512	36.000	55.000	11.141	15.000	15.000	15.000	15.000	0,1HA	
- CIGNON	10.525	110.000	165.000	11.134	150.000	150.000	150.000	150.000	0,1HA	
- FOUHE DE TERRE SAISON	27.115	150.000	150.000	124.125	150.000	150.000	150.000	150.000	0,1HA	
- POIVRON S/SERRE	124.000	150.000	150.000	117.133	150.000	150.000	150.000	150.000	0,1HA	
- TOMATE S/SERRE	385.515	510.000	510.000	119.124	510.000	510.000	510.000	510.000	0,1HA	
MARAICHERES NON IRRIGUEES										
- AIL EN SET	18.112	204.000	204.000	115.111	204.000	204.000	204.000	204.000	0,1HA	
- CIGNON	5.111	17.500	17.500	11.134	17.500	17.500	17.500	17.500	0,1HA	
CULTURES INDUSTRIELLES										
EN IRRIGUE										
- TOMATE INDUSTRIELLE	17.112	150.000	150.000	11.134	150.000	150.000	150.000	150.000	0,1HA	
- TABAC A FUMER	18.112	12.000	12.000	11.134	12.000	12.000	12.000	12.000	0,1HA	
CULTURES INDUSTRIELLES										
NON IRRIGUEES										
- TABAC A FUMER	18.112	12.000	12.000	11.134	12.000	12.000	12.000	12.000	0,1HA	
APEC-AGRUMES-VIGNE										
EN IRRIGUE										
- ABRICOTIER	14.112	50.000	105.000	11.134	50.000	105.000	105.000	105.000	0,1HA	
- CITRONNIER (4 SAISON)	27.112	100.000	100.000	11.134	100.000	100.000	100.000	100.000	0,1HA	
- MANDARINIER	24.918	98.000	107.500	11.134	98.000	107.500	107.500	107.500	0,1HA	
- ORANGER	32.229	148.500	179.500	11.134	148.500	179.500	179.500	179.500	0,1HA	
- PALMIER DATTIER	31.865	65.000	132.000	11.134	65.000	132.000	132.000	132.000	1,5HA	
- POINIER	24.621	100.000	150.000	11.134	100.000	150.000	150.000	150.000	0,1HA	
- POISSIER	28.728	70.000	80.000	11.134	70.000	80.000	80.000	80.000	1,0HA	
- PECHER	23.377	80.000	120.000	11.134	80.000	120.000	120.000	120.000	0,5HA	
VIGNE DE TABLE										
- VIGNE DE TABLE NON IRRIGUEE	16.115	38.000	49.500	22.395	38.000	49.500	49.500	49.500	2,2HA	

FINANCEMENT
A 80 %
DES CHARGES
DE DEVELOPEMENT

ETAT RECAPITULATIF DES CHARGES ET
PRODUITS DES PRINCIPAUX PRODUITS ANIMAUX

		CAMPAGNE 92/93				UNITE : DA		
TYPES D'ELEVAGE	UNITE	CHARGES ANNUELLES	PRODUITS PREV (0A)	MARGE BRUTE (0A)	REND. MOY	REND. OBJE	M. MOY M. OBJE	CREDIT MAXIMUM
- Poules pondeuses (1)	9.600	3.791.960	5.293.940	5.486.440	1.501.980	1.694.480	1.800.000	DA / BANDE DE 9600
- Poulet chair (2)	5.000	226.750	302.250	348.750	75.500	122.000	110.000	DA / BANDE DE 5000
(4 bandes de 5000/An)								
- Ovin d'embouche (3)	UNITE	3.967	5.600	6.300	1.633	2.333	2.000	DA / UNITE
- Engraissement taurillon race locale	UNITE	51.452	100.280	112.780	48.828	61.328	25.000	DA / UNITE
- Vaches laitieres	UNITE	22.863 (4)	40.400	46.400	17.537	23.537	4.000	DA / UNITE

N.B : (1) A ramener en fonction de la capacite (2400, 4800,.....)
 (2) Financement par bande : a ramener en fonction de la capacite et etant entendu que le remboursement d'une bande ouvre droit au financement d'une autre bande.
 (3) Financement apres accord prealable de la D.F.A
 (4) Charges y compris amortissement du cheptel.

En memoire : Dans les charges, ne sont pas compris : la T.V.A, les frais financiers, les frais d'assurance, les frais de transport
 la main d'oeuvre et le divers (energie, produits veterinaires, eau.....)

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

BENACHENHOU A.: Planification et développement en Algérie: 1962-1980

Imprimerie commerciale. Alger. 1980

BENACHENHOU A.: S. Bedrani-M. Bourenane-J. Moline

Les politiques agricoles en Algérie vers l'autonomie ou la dépendance CREA-Alger
1982.

BENAOUDA HAMEL: Système Productif Algérien et indépendance Nationale.

Tomé 1 et 2.

O.P.U Alger 1983.

MOHAMED TAYEB NADIR: L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967
à 1977.

O.P.U. Alger 1982

HERSI A. : M. Yves BOUCHUT

Les mutations des structures agraires en Algérie depuis 1962.

O.P.U 2ème édition 1981.

TOULAT HOCINE : L'agriculture Algérienne. Les causes de l'échec.

O.P.U Alger 1988.

Dr HOURAS BALCHO : Le financement agricole dans les pays en voie de développement.

Editions NENARACA Mai 1984.

A. BENHABIB: "Marketing et Economie de marché: cas du Marketing Bancaire"

GRUPE D'EXPERTS DE L'ORGANISATION DE L'ALIMENTATION ET DE
L'AGRICULTURE (F.A.O): LE FINANCEMENT AGRICOLE A TRAVERS LES
COOPERATIVES ET AUTRES INSTITUTIONS.

Editions NENARACA Septembre 1984.

MOHAMED ELYES. MESLI: Essai d'une politique agricole.

Quête d'une illusion ou d'une aptitude?

Editions DAHLEB. ALger 1996.

"LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LE CREDIT" livre n°04

Edition NENARACA

"LES CREDITS ECHUS ET NON REMBOURSES" Livre n°05

Edition NENARACA

"L'ACTIVITE BANCAIRE AGRICOLE" Livre n°07

Edition NENARACA

REVUES - GUIDES ECONOMIQUES - COUPURES DE PRESSE :

- Revue "Financement de l'agriculture" n°13 du 13.12.1989

"Accession des petits agriculteurs aux crédits ruraux institutionnels" Par Docteur SAMI ESSANAA.

Edition NENARACA.

- Revue "Financement de l'agriculture" n°14 du 14.08.1990

"Priorité aux petits producteurs agricoles" Par Docteur Mourad Mohamed Ali.

Edition NENARACA.

-Revue "Financement de l'agriculture" n°16 du 16.10.1991

"La banque Nationale Agricole en Tunisie" La rédaction

Edition NENARACA

- Revue "Financement de l'agriculture" n°18 du 18.01.1993

"Le financement agricole dans la Banque d'Etat du Pakistan" La rédaction.

Edition NENARACA

- Revue "Financement de l'agriculture" n°23 du 23.07.1997

"Le financement agricole dans la région BAALABEK/HERMEL au liban"

Rédaction.

Edition NENARACA.

- Revue "BADR-Infos" n°05 de janvier 1994

"La politique de crédit" Syntèse réalisée par la Direction du marketing et du développement.

- Revue "BADR-Infos" n°06 d'avril 1994
 "Viabilité et Probité Financière" Senouci OULD KABLIA Directeur du Financement
 Agricole (D.F.A).
- Revue "BADR-Infos" n°12-1995.
 "Nécessité d'une nouvelle forme de relation" Par FAROUK BOUYACOUB
 Directeur Central de Financement des activités privées (D.F.A.P).
- Revue "BADR-Infos" Numéro spécial décembre 1995
 "Le recouvrement, une priorité" et "Minimiser les risques". La redaction.
- Revue "BADR-Infos" n°15 - 3ème trimestre 1996.
 "Le risque du crédit et sa gestion" FAROUK BOUYACOUB Directeur Central à la
 BADR-BANK.
- Revue "BADR-Infos" n°20 4ème trimestre 1997
 "Rééchelonnement de la dette". La rédaction.
- Revue "BADR-Infos" n°21 - 1er trimestre 1998
 "La BADR Contribuera au financement de 600.000 emplois dans le secteur
 agricole". Journal Liberté du 11.03.1998.
- Revue "Le Fellah et la révolution" n°159 - 1990
 "Pourquoi les expériences agricoles ont échoué en Algérie?"
 Mohamed EL-BOUZIDI KADRI.
- Guide des indicateurs économiques et sociaux : 1994-1997.
 Collection "Guides-Plus" 1998.
- Guide "L'Algérie en quelques chiffres" O.N.S 1991.
- Guide "L'Algérie en quelques chiffres" O.N.S N° 28/1998.
- Guide "L'agriculture par les chiffres" Ministère de l'agriculture 1993.
- Guide "L'agriculture par les chiffres" Ministère de l'agriculture 1995.
- Guide "L'agriculture par les chiffres" Ministère de l'agriculture 1996.
- Revue à diffusion sélective : "La mutation des banques de développement" n°07
 Année 1995 Centre de documentation B.A.D.

COUPURES DE PRESSE :

- "Pour un développement rural décentralisé en Algérie"

Par Youcef BOUARFA Directeur pour l'Afrique au FIDA (Fonds International du Développement Agricole)

Journal LE QUOTIDIEN du 12 juillet 1999.

- Le financement de l'agriculture " Par F.BENATIA

Journal EL-MOUDJAHED page 12 Dimanche 13 mai 1990.

- "Quelques problèmes politiques géopolitiques et économiques algériens"

Par Docteur HOSNI BOUKERZAZA Maître de conférence, Université Mentouri de Constantine.

Journal EL-WATAN page 6 Lundi 30 Août 1999.

- "L'agriculture: de la mission politique à la mission économique"

Par Mohamed Abbou Le Quotidien d'Oran

1ère à 4ème partie du 23/09/99 au 27/09/99

DECISIONS REGLEMENTAIRES, LETTRES CIRCULAIRES ET NOTES DE SERVICE :

- Décision réglementaire 10/90 du 21.10.1990 portant délégation de pouvoirs.
- D.R n°35/95 du 30.08.1995 Direction Générale "Manuel gestion des crédits".
- Lettre circulaire n°10.662 du 08.11.1995 portant sur le financement campagne 95/96.
- Note de service 01/91 du 24 octobre 1991 Direction générale portant orientations sur le financement de la campagne agricole 91/92.
- Note de service D.F.A. 01/92 du 26.10.1992 portant sur le financement de la campagne 92/93.
- Note de service Direction générale 05/95 portant sur le financement de la campagne 95/96.

ARTICLES DIVERS :

- S.M. KHALID Directeur des statistiques à la Banque de Développement Agricole du Pakistan (B.D.A.P) ISLAMABAD le 07.11.1987: "Le rôle de la B.D.A.P dans la modernisation de l'agriculture au Pakistan".
- IHSANULLAH KHAN Directeur du département de crédit B.D.A.P. ISLAMABAD le 07.11.87: "le crédit supervisé dans le développement de la banque agricole au Pakistan".
- IHSANULLAH KHAN Directeur du département de crédit à la B.D.A.P. ISLAMABAD le 08.11.1987. "Le financement des petits agriculteurs".
- Financement des pays Nord-AFRICAINS. Rapport annuel du Fonds International de Développement Agricole (F.I.D.A) 1986.
- Statistiques fournies par la Direction de Financement Agricole B.A.D.R Alger.
- Statistiques fournies par le Ministère de l'Agriculture.
- Communication au Séminaire FINAFRICA, Alger
" Les nouveaux défis de la banque Algérienne dans le contexte des réformes économiques"
Rachid SEKAK Novembre 1990
- Communication au séminaire FINAFRICA
" Le rôle de l'innovation financière dans la promotion du développement" Angel CALOIA
Année 1990

